

Rapport annuel 2022-2023

Direction générale de la santé
des Premières Nations et des Inuits

PROGRAMME DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/services-autochtones-canada

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue : H33-1/2F-PDF

ISBN : 1910-0434

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Services aux Autochtones Canada, 2024.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Non-Insured Health Benefit Program: Annual Report 2022/2023

Table des matières

1. Aperçu.....	1
2. Population des clients.....	3
3. Dépenses du programme des SSNA.....	13
4. Dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques et données sur l'utilisation des services	21
5. Dépenses du Programme des SSNA liées aux ÉMFM et données sur l'utilisation des services.....	35
6. Dépenses du programme des SSNA liées aux soins dentaires et données sur l'utilisation des services.....	49
7. Dépenses du programme des SSNA liées au transport pour raison médicale et données sur l'utilisation des services.....	61
8. Dépenses du programme des SSNA liées aux soins de la vue et données sur l'utilisation des services.....	67
9. Dépenses du programme des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale et données sur l'utilisation des services.....	77
10. Tendances relatives aux dépenses régionales au cours des dix dernières années	87
11. Administration du Programme des SSNA.....	97
12. Initiatives en matière de politiques et de programmes des SSNA.....	107
13. Notes techniques.....	111



Introduction

Le Programme des services de santé non assurés (SSNA) offre aux personnes inscrites des Premières Nations et aux Inuits reconnus une couverture des frais associés à une gamme de soins de santé médicalement nécessaires. Le Programme des SSNA couvre une gamme de médicaments sur ordonnance et de médicaments en vente libre, de soins dentaires, de soins de la vue, de fournitures médicales et d'équipement médical, de services de consultation en santé mentale et de transport pour raison médicale afin d'obtenir les services de santé nécessaires qui ne sont pas offerts dans la réserve ou dans la communauté où réside le client. Ce rapport porte sur l'exercice 2022 à 2023. Un exercice commence le 1er avril et se termine le 31 mars. En 2022-2023, le Programme des SSNA a offert à 936 006 clients admissibles l'accès à des soins et à des services.

Selon les engagements du Canada découlant de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, Services aux Autochtones Canada (SAC) travaille avec les organisations autochtones, notamment l'Assemblée des Premières Nations et l'Inuit Tapiriit Kanatami, afin de faire avancer les priorités communes pour améliorer des résultats sur la santé pour les Premières Nations et les Inuits.

Dans sa vingt-neuvième édition, le rapport annuel de 2022-2023 des SSNA présente des données nationales et régionales sur les clients du Programme des SSNA, les dépenses, les types de services offerts et l'utilisation de ces services. Ce rapport est publié conformément aux responsabilités de gestion du rendement qui incombent au Programme des SSNA, et il s'adresse aux groupes cibles suivants :

- **les organisations et les gouvernements des Premières Nations et des Inuits au niveau des communautés et des régions, ainsi qu'à l'échelle nationale;**
- **les gestionnaires et les employés des régions et de l'administration centrale de Services aux Autochtones Canada;**
- **d'autres intéressés au sein d'organisations gouvernementales et non gouvernementales dont le travail touche la prestation de soins de santé aux communautés des Premières Nations et des Inuits.**



Population des clients

Pour être admissible au Programme des SSNA, il faut être un résident du Canada et remplir l'un des critères suivants :

- être un membre des Premières Nations qui est inscrit conformément à la *Loi sur les Indiens*;
- être un Inuit reconnu par une organisation inuite de revendication territoriale;
- être un enfant de moins de 24 mois dont le parent est un membre des Premières Nations inscrit ou un Inuit reconnu.

En date du 31 mars 2023, on comptait 936 006 clients des Premières Nations et clients inuits admissibles aux services offerts au titre du Programme des SSNA. Cela représente une augmentation de 2,2 % depuis mars 2022.

Les données démographiques sur les Premières Nations et les Inuits proviennent du Système de vérification du statut (SVS) administré par le Programme des SSNA. Les données du SVS sur les clients des Premières Nations sont fondées sur les renseignements fournis par Services aux Autochtones Canada. Les données du SVS sur les clients inuits sont fondées

sur les renseignements fournis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, et par des organisations inuites, dont l'Inuvialuit Regional Corporation, Nunavut Tunnavik Incorporated et la Société Makivik.

Les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* ont permis à un plus grand nombre de personnes habilitées à réclamer ou à rétablir leur statut d'Indien inscrit. La *Loi sur l'équité entre les sexes* relativement à l'inscription au registre des Indiens qui a pris effet le 31 janvier 2011, et la *Loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire Descheneaux c. Canada*, qui a pris effet le 12 décembre 2017, a pour but d'éliminer dans l'inscription les inégalités connues entre les sexes. D'autres modifications sont entrées en vigueur le 15 août 2019. Elles ont éliminé la disposition de la date limite de 1951 de la *Loi sur les Indiens* afin d'étendre le droit aux petits-enfants nés ou adoptés avant le 4 septembre 1951. Grâce à ces lois, de nombreuses personnes sont devenues admissibles à l'inscription au registre des Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Une fois inscrites, ces personnes deviennent admissibles aux services couverts par le Programme des SSNA.

L'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières Nations a été signé par le Canada, le First Nations Health Council (FNHC) et le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique le 13 octobre 2011. Conformément aux engagements énoncés dans l'Accord-cadre, du 2 juillet 2013 au 1er octobre 2013, la Régie de la santé des Premières Nations (RSPN) a pris en charge la conception, la gestion, la prestation et le financement de la prestation des services de santé offerts aux Premières Nations qui habitent en Colombie-Britannique. Depuis ce temps, les Premières Nations qui habitent en Colombie-Britannique ont obtenu leurs soins de santé par l'intermédiaire du Programme des services de santé de la RSPN, qui a remplacé le Programme des SSNA en Colombie-Britannique.

Clients admissibles par région

Mars 2023

C'est dans la région de l'Ontario que l'on retrouve la plus grande proportion de la population admissible, soit 24,4 % du total national, suivi par la région du Manitoba et la région de la Saskatchewan à 17,7 % chacune.

Il convient de signaler que les données démographiques sont fondées sur la région de l'inscription à une bande et ne représentent pas forcément la région de résidence actuelle. La majorité des clients de la Colombie-Britannique auparavant couverts par le Programme des SSNA le sont maintenant par la Régie de la Santé des Premières Nations de la C.-B., donc ne sont pas représentés dans ce graphique. Les autres clients de la Colombie-Britannique sont Inuits ou encore sont associés à des bandes de la Colombie-Britannique tout en habitant dans d'autres provinces et territoires du Canada, où ils sont admissibles aux services couverts par le Programme des SSNA.

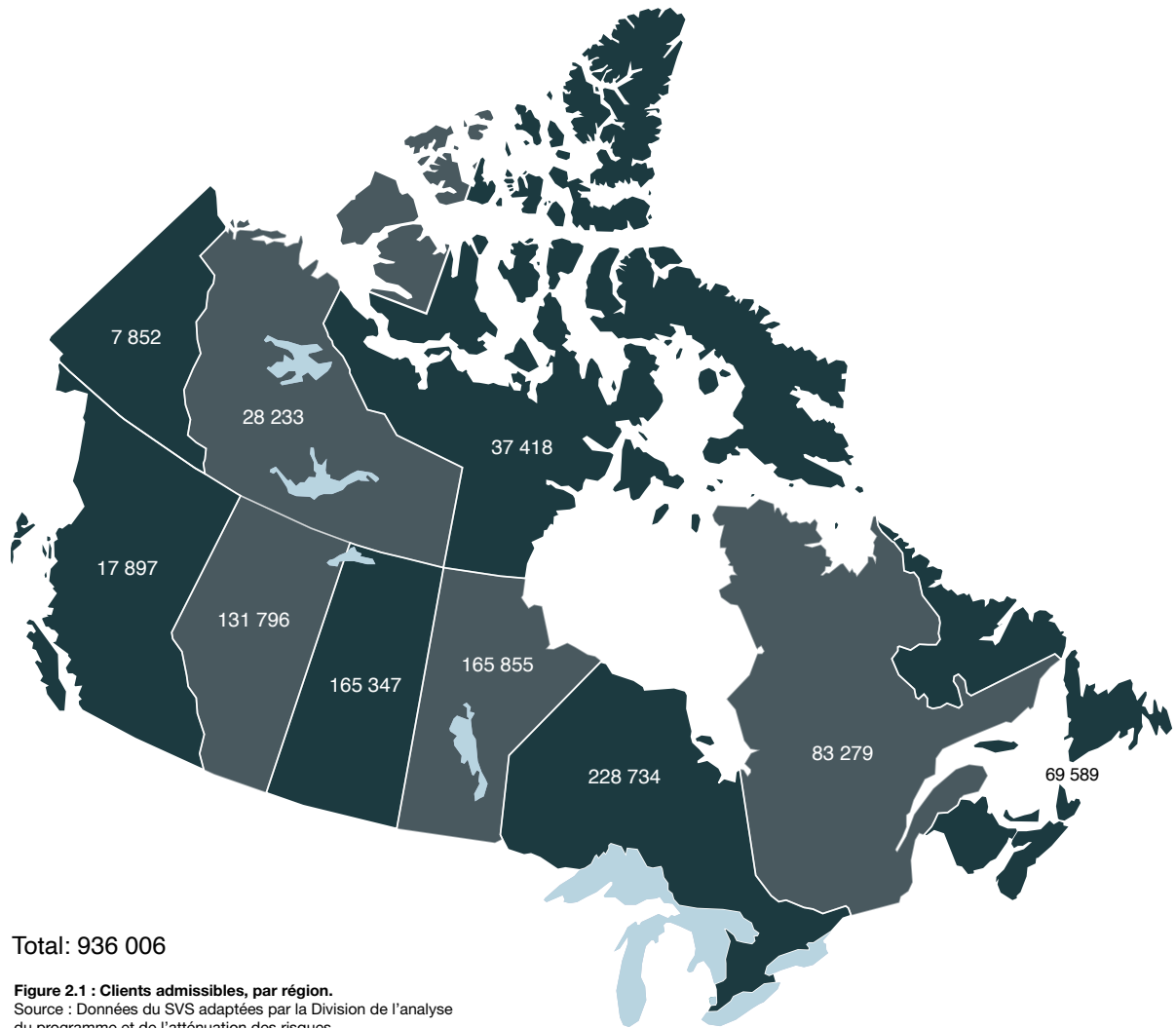


Figure 2.1 : Clients admissibles, par région.
 Source : Données du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Population admissible par type de client et par région

Mars 2022 et mars 2023

Des 936 006 clients admissibles à la fin de l'exercice 2022-2023, 884 102 (94,5 %) étaient des clients des Premières Nations et 51 904 (5,5 %) étaient des clients inuits. Le nombre de clients des Premières Nations a augmenté de 2,2 %, et le nombre de clients inuits, de 1,3 %.

De mars 2022 à mars 2023, c'est au Québec que le nombre total de clients admissibles a connu la plus forte variation en pourcentage, avec une augmentation de 4,5 %, suivi de la Saskatchewan et l'Ontario, avec une augmentation de 2,4 % et de 2,2 %, respectivement.

Région	Premières Nations		Inuits		Total		% variation
	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2022	Mars 2023	Mars 2022	Mars 2023	2022 à 2023
Atlantique	67 839	69 137	438	452	68 277	69 589	1,9 %
Québec :	77 824	81 267	1 891	2 012	79 715	83 279	4,5 %
Ontario	222 813	227 807	896	927	223 709	228 734	2,2 %
Manitoba	162 346	165 608	242	247	162 588	165 855	2,0 %
Saskatchewan	161 423	165 246	95	101	161 518	165 347	2,4 %
Alberta	128 891	131 004	766	792	129 657	131 796	1,6 %
Colombie-Britannique	17 214	17 474	408	423	17 622	17 897	1,6 %
Yukon	7 659	7 704	142	148	7 801	7 852	0,7 %
Territoires du Nord-Ouest	18 633	18 849	9 323	9 384	27 956	28 233	1,0 %
Nunavut	0	0	37 026	37 418	37 026	37 418	1,1 %
National	864 668	884 102	51 227	51 904	915 895	936 006	2,2 %

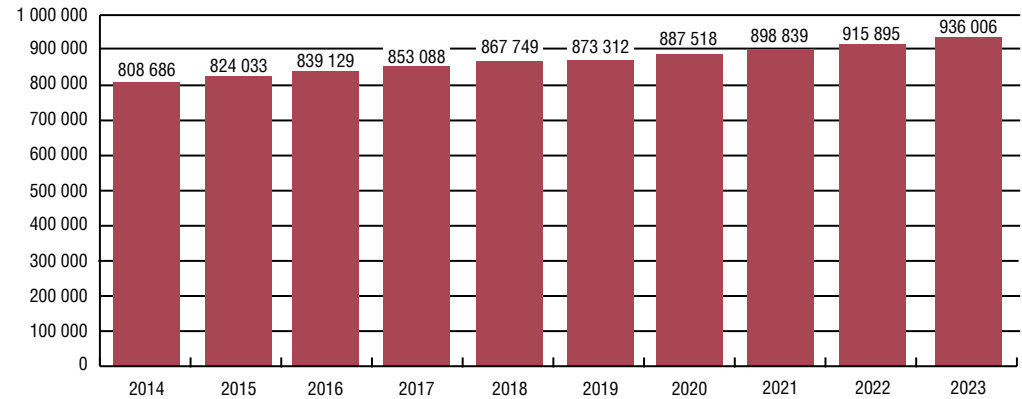
Tableau 2.1 Population admissible par type de client et région. Source : Données du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Population de clients admissibles au fil du temps

De mars 2014 à mars 2023

Au cours des dix dernières années, le nombre total de clients admissibles selon le SVS est passé de 808 686 en mars 2014 à 936 006 en mars 2023, ce qui représente une augmentation de 15,7 %.

Au cours des cinq dernières années, le nombre total de clients admissibles au Programme des SSNA est passé de 873 312 en mars 2019 à 936 006 en mars 2023, soit une augmentation de 7,2 %. Le Québec a connu la plus forte augmentation de clients admissibles durant cette période, avec un taux de croissance de 14,3 %. La région de l'Atlantique et l'Ontario ont suivi avec des taux de croissance respectifs de 8,9 % et de 7,8 %.



Graphique 2.1 : Clients admissibles, de mars 2014 à mars 2023.

Source : Données du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Région	Mars 2019	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022	Mars 2023
Atlantique	63 873	65 335	66 782	68 277	69 589
Québec	72 882	74 346	76 085	79 715	83 279
Ontario	212 176	215 751	218 784	223 709	228 734
Manitoba	157 325	159 862	160 954	162 588	165 855
Saskatchewan	154 323	157 162	158 785	161 518	165 347
Alberta	125 209	127 098	128 230	129 657	131 796
Colombie-Britannique	17 417	16 561	17 019	17 622	17 897
Yukon	7 579	7 673	7 742	7 801	7 852
Territoires du Nord-Ouest	27 771	27 816	27 847	27 956	28 233
Nunavut	34 757	35 914	36 611	37 026	37 418
Total	873 312	887 518	898 839	915 895	936 006
Variation annuelle en %	0,6 %	1,6 %	1,3 %	1,9 %	2,2 %

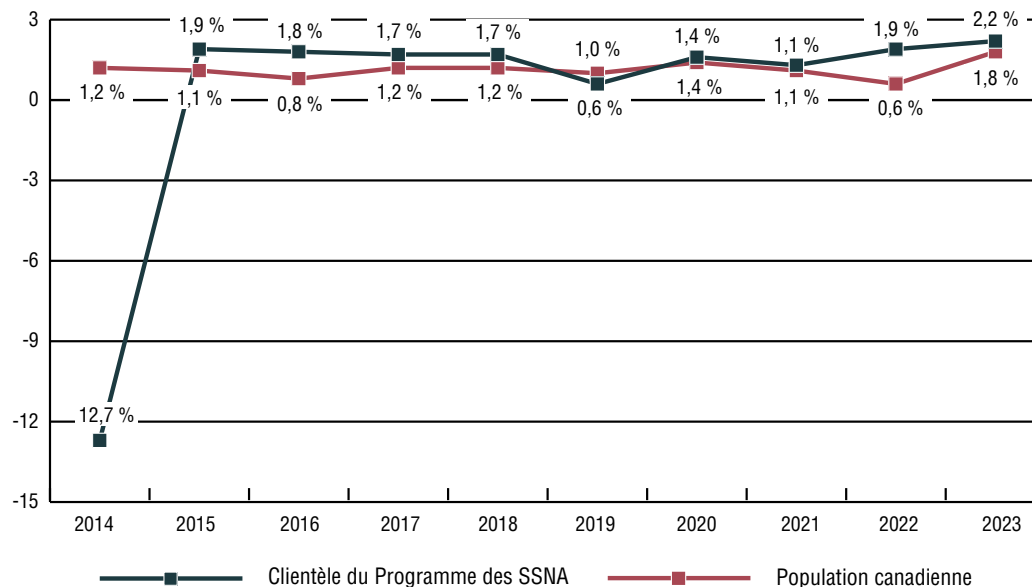
Tableau 2.2 : Population cliente admissible, par région, de mars 2019 à mars 2023. Source : Données du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Croissance annuelle de la population, population canadienne et population de clients admissibles

2014 à 2023

De 2014 à 2023, la population canadienne a augmenté de 10,8 %, tandis que le nombre de clients des Premières Nations et de clients inuits admissibles au Programme des SSNA a augmenté de 15,7 %.

Les taux de croissance de la clientèle du Programme des SSNA inférieur à la moyenne en 2014 peuvent être attribués au transfert de responsabilités pour les clients des Premières Nations vivant en Colombie-Britannique à la Régie de la Santé des Premières Nations (RSPN).



Graphique 2.2 : Croissance annuelle de la population, population canadienne et population de clients admissibles.

Source : Données du SVS et du document no 91-002-XWE du catalogue de Statistique Canada, Statistiques démographiques trimestrielles, adaptées par la Division des solutions d'affaires, de la vérification et des négociations

Population de clients admissibles par groupe d'âge, sexe et région

Mars 2023

Le Programme des SSNA reconnaît l'importance de disposer de données représentatives de notre population de clients de sexe différent. Depuis 2020, les clients peuvent choisir « Homme », « Femme » ou « Autre genre » comme identifiant de genre lorsqu'ils s'enregistrent ou mettent à jour leur information auprès de SAC, ce qui est saisi dans les données démographiques ainsi que dans les données d'utilisation des services. Comme le nombre total de clients ayant choisi un autre genre est faible

à ce jour, ces données ont été supprimées dans certains totaux de population provinciale/territoriale, conformément aux pratiques gouvernementales de protection de la vie privée des personnes. Tous les clients sont inclus dans les totaux nationaux.

Sur les 936 006 clients admissibles au Programme des SSNA inscrits au SVS au 31 mars 2023, 49,2 % étaient des hommes (460 653), 50,8 % étaient des femmes (475 234) et un faible pourcentage de clients ont choisi un autre sexe (119).

L'âge moyen des clients admissibles était de 35 ans. Dans les régions, l'âge moyen allait de 29 ans au Nunavut à 42 ans en Colombie-Britannique.

L'âge moyen des hommes et des femmes admissibles était de 34 ans et de 36 ans respectivement. L'âge moyen des hommes allait de 28 ans au Nunavut à 40 ans en Colombie-Britannique. L'âge moyen des femmes allait de 29 ans au Nunavut à 44 ans en Colombie-Britannique.

Région	Atlantique			Québec			Ontario			Manitoba		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
0-4	1 184	1 034	2 218	1 178	1 059	2 237	2 905	2 706	5 611	2 923	2 731	5 654
5-9	1 953	1 920	3 873	2 651	2 450	5 101	6 618	6 279	12 897	7 708	7 306	15 014
10-14	2 522	2 525	5 047	3 091	2 960	6 051	8 349	8 141	16 490	8 724	8 450	17 174
15-19	2 667	2 470	5 137	3 266	3 037	6 303	8 981	8 378	17 359	8 455	8 256	16 711
20-24	2 682	2 579	5 261	3 076	3 044	6 120	8 997	8 806	17 803	7 680	7 348	15 028
25-29	2 736	2 775	5 511	3 444	3 353	6 797	9 754	9 466	19 220	7 732	7 374	15 106
30-34	2 795	2 694	5 489	3 399	3 296	6 695	9 462	9 281	18 743	7 232	7 250	14 482
35-39	2 443	2 362	4 805	2 863	2 984	5 847	8 173	8 044	16 217	5 829	5 693	11 522
40-44	2 237	2 345	4 582	2 738	2 642	5 380	7 225	7 721	14 946	4 824	4 775	9 599
45-49	2 201	2 220	4 421	2 446	2 525	4 971	6 910	6 994	13 904	4 523	4 523	9 046
50-54	2 417	2 444	4 861	2 477	2 600	5 077	7 069	7 500	14 569	4 344	4 671	9 015
55-59	2 212	2 469	4 681	2 497	2 895	5 392	7 070	7 489	14 559	4 046	4 275	8 321
60-64	1 914	2 235	4 149	2 372	2 635	5 007	6 322	7 358	13 680	3 182	3 523	6 705
Plus de 65 ans	4 199	5 343	9 542	5 055	7 236	12 291	13 517	19 187	32 704	5 382	7 073	12 455
Total	34 162	35 415	69 589	40 553	42 716	83 279	111 352	117 350	228 734	82 584	83 248	165 855
Âge moyen	38	40	39	38	40	39	38	40	39	32	33	33

Tableau 2.3 : Population de clients admissibles par groupe d'âge, sexe et région. Source : Données du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

La clientèle admissible aux SSNA est relativement jeune, et près des deux tiers (61,5 %) ont moins de 40 ans. En tout, près du tiers (28,7 %) de la population a moins de 20 ans.

Saskatchewan			Alberta			Colombie-Britannique			Yukon		
Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
3 591	3 383	6 974	2 858	2 693	5 551	115	111	226	90	100	190
7 154	6 992	14 146	5 831	5 584	11 415	291	283	574	206	202	408
8 568	8 304	16 872	7 139	6 765	13 904	402	417	819	250	237	487
8 457	8 393	16 850	6 728	6 697	13 425	473	497	970	271	244	515
7 795	7 568	15 363	6 169	5 816	11 985	689	662	1 351	298	259	557
7 506	7 614	15 120	6 220	5 825	12 045	777	708	1 485	323	321	644
7 608	7 414	15 022	5 797	5 682	11 479	799	794	1 593	321	320	641
6 169	6 154	12 323	4 840	4 789	9 629	809	792	1 601	320	283	603
5 113	4 993	10 106	3 898	4 133	8 031	733	720	1 453	266	264	530
4 428	4 534	8 962	3 456	3 580	7 036	620	657	1 277	239	220	459
4 272	4 530	8 802	3 217	3 431	6 648	620	690	1 310	287	244	531
3 687	4 102	7 789	2 860	3 232	6 092	569	705	1 274	332	318	650
2 886	3 343	6 229	2 291	2 728	5 019	474	630	1 104	272	310	582
4 520	6 249	10 769	3 890	5 631	9 521	1 063	1 797	2 860	431	624	1 055
81 754	83 573	165 347	65 194	66 586	131 796	8 434	9 463	17 897	3 906	3 946	7 852
31	33	32	31	33	32	40	44	42	39	41	40

Région	Territoires du Nord-Ouest			Nunavut			TOTAL		
Groupe d'âge	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
0-4	451	371	822	1 592	1 559	3 151	16 887	15 747	32 634
5-9	863	842	1 705	2 161	2 059	4 220	35 436	33 917	69 353
10-14	1 066	970	2 036	2 104	2 025	4 129	42 215	40 794	83 009
15-19	1 056	1 008	2 064	1 939	1 860	3 799	42 293	40 840	83 133
20-24	969	1 035	2 004	1 756	1 631	3 387	40 111	38 748	78 859
25-29	1 337	1 255	2 592	1 559	1 604	3 163	41 388	40 295	81 683
30-34	1 400	1 409	2 809	1 545	1 471	3 016	40 358	39 611	79 969
35-39	1 170	1 165	2 335	1 199	1 227	2 426	33 815	33 493	67 308
40-44	979	946	1 925	1 017	984	2 001	29 030	29 523	58 553
45-49	793	872	1 665	839	861	1 700	26 455	26 986	53 441
50-54	980	960	1 940	851	887	1 738	26 534	27 957	54 491
55-59	854	939	1 793	764	815	1 579	24 891	27 239	52 130
60-64	689	837	1 526	508	553	1 061	20 910	24 152	45 062
Plus de 65 ans	1 302	1 715	3 017	971	1 077	2 048	40 330	55 932	96 262
Total	13 909	14 324	28 233	18 805	18 613	37 418	460 653	475 234	936 006
Âge moyen	36	38	37	28	29	29	34	36	35

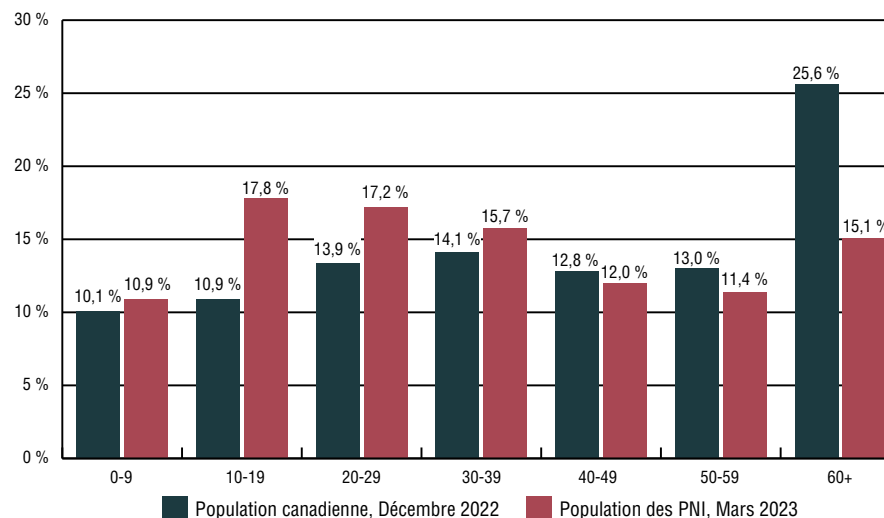
Tableau 2.3 : Population de clients admissibles par groupe d'âge, sexe et région. Source : Données du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Analyse de la population, par groupe d'âge

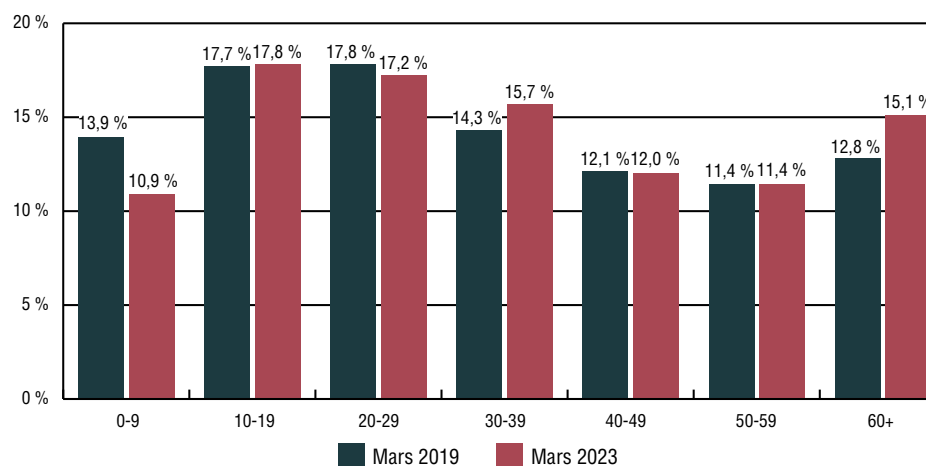
Mars 2023

Dans son ensemble, la clientèle des SSNA est plutôt jeune comparativement à l'ensemble de la population canadienne. La proportion des clients des SSNA qui ont moins de 20 ans est de 28,6 %, tandis que cette tranche d'âge représente 21,1 % de l'ensemble de la population canadienne. Près des deux tiers (61,5 %) des clients admissibles ont moins de 40 ans, comparativement à 48,6 % pour la population canadienne. L'âge moyen de la clientèle des SSNA est de 35 ans, comparativement à 42 ans pour l'ensemble de la population canadienne.

La comparaison de la clientèle admissible en mars 2019 et en mars 2023 permet de constater son vieillissement. La proportion de clients âgés de 40 ans et plus dans la clientèle globale est passée de 36,3 % en 2019 à 38,5 % en 2023. La population âgée, définie comme la clientèle de 65 ans et plus, augmente lentement en proportion de la population totale de la clientèle des SSNA. En 2014, les personnes âgées représentaient 7,0 % de la population globale des SSNA. Plus récemment, en 2023, les personnes âgées représentaient 10,3 %.



Graphique 2.3 : Proportion de la population canadienne et de la population cliente des SSNA par groupe d'âge.
 Source : Données du SVS et du tableau CANSIM 051-0001 de Statistique Canada, Population par groupe d'âge et sexe, adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques



Graphique 2.4 : Proportion de la clientèle admissible des SSNA par groupe d'âge.
 Source : Données du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques n



Dépenses du programme des SSNA

Facteurs influençant la durabilité du Programme des SSNA

2022 à 2023

Dans le système de santé canadien, les pressions sur les coûts et les services sont liées à des facteurs tels que le vieillissement de la population et la hausse de la demande ainsi que l'utilisation des services et des produits relatifs à la santé, en particulier des médicaments. En plus de ces facteurs, les dépenses du Programme des SSNA sont déterminées par le nombre de clients admissibles et leurs besoins médicaux. Une grande proportion des clients des SSNA vit dans de petites communautés éloignées et doit utiliser le transport pour raison médicale pour accéder à des soins de santé non disponibles localement.

Facteurs influençant les dépenses du Programme des SSNA		
Clientèle	Forces du marché	Données et contributions
<ul style="list-style-type: none"> • Changements démographiques, notamment une croissance importante de la population, le vieillissement de la population et une incertitude quant à l'inscription de nouveaux clients ou de clients existants • État de santé, y compris la charge de morbidité et la prévalence des maladies chroniques et infectieuses • La distribution géographique de la population cliente et l'accessibilité aux soins de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux traitements et nouvelles procédures, et prix de ceux-ci • Décisions provinciales et territoriales en matière d'assurance maladie et pénurie de personnel soignant • Transfert des traitements dans les hôpitaux (assurés) vers un régime de services non assurés • Facteurs économiques qui entraînent des augmentations du prix du pétrole, de la nourriture/des repas et de l'hébergement • Modifications des honoraires des professionnels de la santé et du champ d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Décisions relatives aux ordonnances et aux traitements pris par des professionnels de la santé réglementés • Progrès dans la recherche médicale, les preuves, les traitements et les technologies de la santé • Intervention préventive comparativement au traitement de restauration par voie orale • Contribution des organisations partenaires des Premières Nations et des Inuits

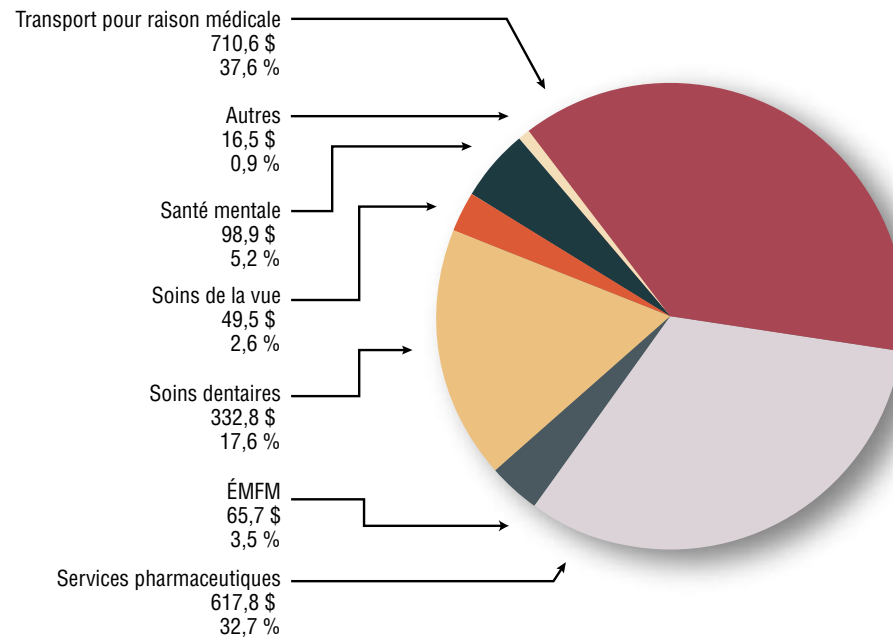
Dépenses du Programme des SSNA selon la catégorie de services (en millions de dollars)

2022 à 2023

Pendant l'exercice 2022-2023, les dépenses totales du Programme des SSNA se sont élevées à 1 891,7 millions de dollars. Ce montant représente une augmentation de 11,6 % par rapport aux dépenses des SSNA en 2021-2022, qui s'élevaient à 1 695,3 millions de dollars. Les frais de transport pour raison médicale représentaient la plus grande proportion des dépenses, soit 37,6 % (710,6 millions de dollars), suivis des frais de prestations pharmaceutiques, soit 32,7 % (617,8 millions de dollars) et des frais de prestations dentaires, soit 17,6 % (332,8 millions de dollars).

Les dépenses de transport médical, de pharmacie et de soins dentaires des SSNA représentaient 87,8 % de toutes les dépenses des SSNA en 2022-2023.

Les dépenses totales du Programme des SSNA (1 891,7 millions de dollars) ne comprennent pas les frais administratifs, qui s'élèvent à environ 57,3 millions de dollars. De plus amples renseignements sont fournis dans la section 11.



Dépenses totales du Programme des SSNA : 1 891,7 M\$

Graphique 3.1 : Dépenses du Programme des SSNA, par catégorie de services (en millions de dollars).

Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA et croissance, par catégorie de services

2022 à 2023

Les dépenses du Programme des SSNA ont augmenté de 11,6 % ou 196,4 millions de dollars depuis l'exercice financier de 2021-2022. Les augmentations nettes de dépenses les plus importantes ont été enregistrées dans le secteur des transports médicaux et des services pharmaceutiques des SSNA, soit 108,4 millions de dollars et 41,5 millions de dollars

respectivement. Les facteurs affectant l'augmentation des dépenses relatives aux services sont abordés dans les sections suivantes du rapport.

Les dépenses dans la catégorie « Autres » sont liées à la surveillance du programme, y compris le financement supplémentaire de la RSPN pour

les clients supplémentaires qui sont devenus admissibles après le transfert des responsabilités en raison de modifications apportées à la législation fédérale, ainsi que les accords de contribution pour soutenir l'engagement avec les organisations partenaires autochtones.

Services	Dépenses totales (en milliers de dollars) en 2021-2022	Dépenses totales (en milliers de dollars) en 2022-2023	% de variation par rapport à 2021-2022
Transport pour raison médicale	602 208 \$	710 614 \$	18,0 %
Services pharmaceutiques	576 251 \$	617 767 \$	7,2 %
EMFM	60 448 \$	65 669 \$	8,6 %
Soins dentaires	302 183 \$	332 816 \$	10,1 %
Soins de la vue	47 819 \$	49 484 \$	3,5 %
Counseling en santé mentale	93 890 \$	98 855 \$	5,3 %
Autre	12 496 \$	16 538 \$	32,3 %
Dépenses totales	1 695 295 \$	1 891 743 \$	11,6 %

Figure 3.1 : Dépenses du Programme des SSNA et croissance, par catégorie de services. Source : Données du Système financier et formation (SFF) et du Système des applications de gestion intégrée des ressources (SAGIR) adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA, par catégorie de services et région (en milliers de dollars)

2022 à 2023

La région du Manitoba est responsable de la plus grande part des dépenses totales, avec 451,8 millions de dollars, soit 23,9 % du montant total des dépenses nationales. Elle est suivie de l'Ontario, qui a enregistré des dépenses de 365,1 millions de dollars (19,3 %), et de la Saskatchewan, qui a enregistré des dépenses de 363,3 millions de dollars (19,2 %). En comparaison, les dépenses les plus faibles sont celles de la région de l'Atlantique (92,5 millions de dollars, soit 4,9 %).

Les dépenses engagées par l'administration centrale sont celles des services de traitement des demandes de paiement. Les dépenses de l'administration centrale dans la catégorie « Autres » sont constituées de dépenses opérationnelles associées à la surveillance du Programme des SSNA et à l'élaboration de politiques. Il s'agit notamment d'ententes avec la RSPN pour financer les clients supplémentaires qui sont devenus admissibles en raison du transfert de responsabilités de 2013, des changements apportés à la législation fédérale, ainsi

que d'ententes de contribution avec des organisations autochtones partenaires, comme l'Assemblée des Premières Nations et Inuit Tapiriit Kanatami, ainsi que des organisations autochtones régionales. Les dépenses de l'administration centrale représentent 30,3 millions de dollars, soit 1,6 % des dépenses totales des SSNA, et ne comprennent pas les coûts administratifs de l'administration centrale (57,3 millions de dollars) présentés à la section 11.

Région	Transport pour raison médicale	Services pharmaceutiques	EMFM	Soins dentaires	Soins de la vue	Counseling en santé mentale	Autre	Total
Atlantique	17 512 \$	45 819 \$	4 785 \$	12 638 \$	4 149 \$	6 918 \$	666 \$	92 488 \$
Québec	28 921 \$	64 799 \$	3 149 \$	20 427 \$	4 081 \$	6 381 \$	258 \$	128 017 \$
Ontario	140 343 \$	113 842 \$	10 045 \$	67 128 \$	8 633 \$	24 491 \$	587 \$	365 069 \$
Manitoba	233 140 \$	120 207 \$	13 870 \$	60 247 \$	7 669 \$	16 393 \$	273 \$	451 799 \$
Saskatchewan	114 863 \$	126 676 \$	15 310 \$	70 480 \$	10 585 \$	25 194 \$	211 \$	363 319 \$
Alberta	71 908 \$	96 511 \$	12 503 \$	65 240 \$	9 446 \$	15 815 \$	360 \$	271 783 \$
Nord	103 926 \$	33 457 \$	5 520 \$	30 332 \$	4 683 \$	3 394 \$	485 \$	181 796 \$
Administration centrale	0 \$	11 929 \$	488 \$	3 693 \$	238 \$	270 \$	13 698 \$	30 317 \$
Total	710 614 \$	617 767 \$	65 669 \$	332 816 \$	49 484 \$	98 855 \$	16 538 \$	1 891 743 \$

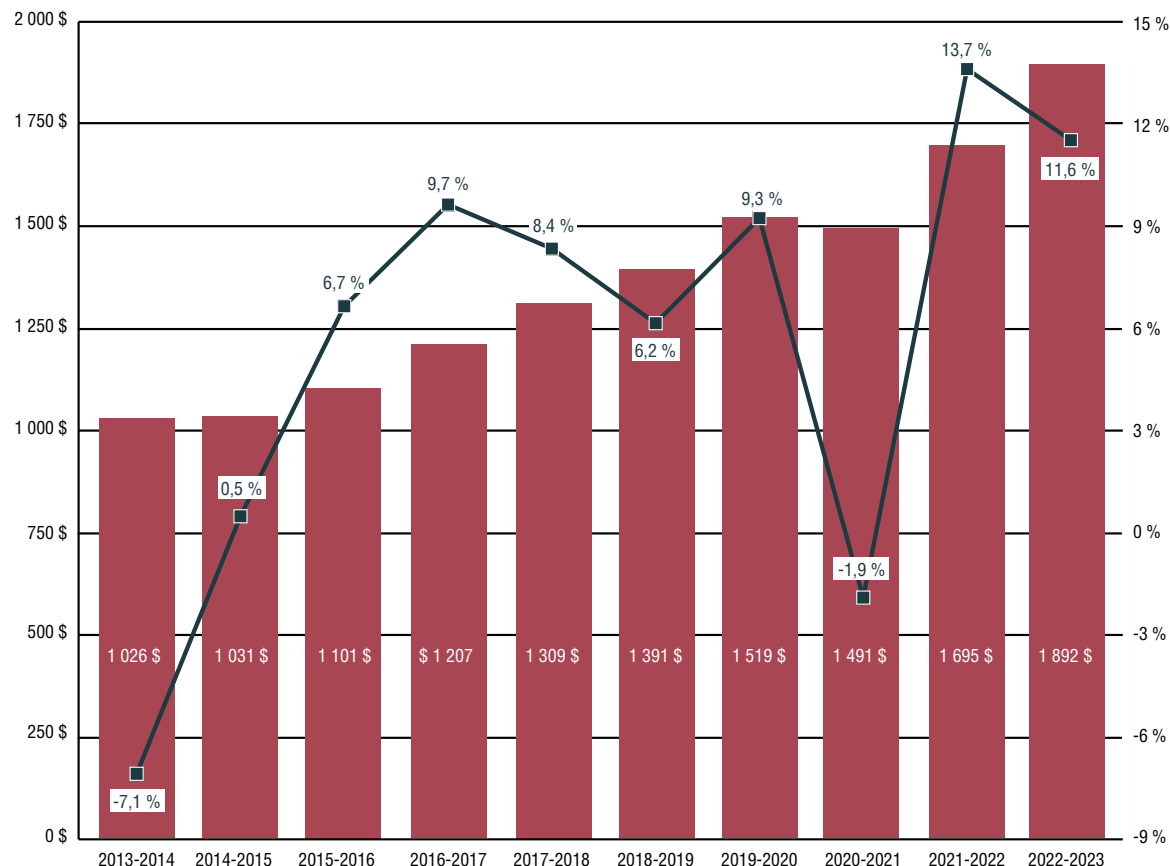
Tableau 3.2 Dépenses du Programme des SSNA par catégorie de services et région. Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses annuelles du Programme des SSNA (en millions de dollars) et taux de variation

En 2022-2023, les dépenses du Programme des SSNA ont totalisé 1 891,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 11,6 % par rapport aux 1 695,1 millions de dollars de 2021-2022. Depuis 2013-2014, les dépenses totales ont augmenté de 84,3 %. La croissance annualisée de cette période a été de 5,8 %. Les taux de croissance ont beaucoup varié entre 2013-2014 et 2022-2023; on a observé le taux de croissance le plus bas (-7,1 %) en 2013-2014* et le taux le plus élevé (13,7 %) en 2021-2022.

Plusieurs facteurs contribuent à cette variation des taux de croissance des dépenses des SSNA (figure 3.1). Les changements dans la population des clients admissibles ont une influence directe sur la croissance. Entre autres exemples notables, on compte le transfert de la responsabilité relative aux membres de Premières Nations qui demeurent en Colombie-Britannique à la RSPN en 2013-2014, la création de la bande de la Première Nation Qalipu Mi'kmaq en 2011 et les changements apportés à la *Loi sur les Indiens* qui ont entraîné un afflux de nouveaux clients admissibles. La pandémie de coronavirus (COVID-19) et les restrictions de santé publique provinciales et territoriales sur la prestation de soins en personne durant l'exercice 2020 à 2021, ainsi qu'une prestation des bénéficiaires du Programme des SSNA supérieure à la normale durant l'exercice 2021 à 2022 lorsque les restrictions ont été levées, ont eu un impact sur la croissance durant ces années.

* Si l'on retranche les dépenses de ces clients des dépenses totales des SSNA en 2012-2013 et en 2013-2014, le taux de croissance en 2013-2014 se situe à 2,8 %.



Graphique 3.2 : Dépenses annuelles du Programme des SSNA (en millions de dollars) et taux de variation.

Source : Données du SAGIR et du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses annuelles du Programme des SSNA, par catégorie de services (en milliers de dollars)

Dans la période de dix années s'étant terminée en 2022-2023, les dépenses des SSNA liées aux soins de santé mentale et au transport pour raison médicale ont augmenté davantage que les dépenses engagées dans les autres catégories de services. Les dépenses en santé mentale des SSNA ont connu la plus forte croissance en pourcentage, soit 598,5 %, passant de 14,2 millions en 2013-2014 à 98,9 millions en 2022-2023. Les dépenses de transport pour raison médicale

des SSNA ont connu la plus forte croissance, passant de 352,0 millions en 2013-2014 à 710,6 millions en 2022-2023, soit une variation de 101,994 %.

Au cours de la même période, les dépenses du Programme des SSNA liées à l'équipement médical et aux fournitures médicales (ÉFM) des SSNA ont augmenté de 114,1 %, et les dépenses de services de soins dentaires des SSNA ont augmenté de 60,6 %.

Prestation	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Transport pour raison médicale	352 036 \$	357 963 \$	375 904 \$	417 035 \$	459 505 \$	495 034 \$	537 179 \$	525 719 \$	602 208 \$	710 614 \$
Services pharmaceutiques	383 614 \$	392 479 \$	425 773 \$	457 489 \$	482 789 \$	488 604 \$	532 045 \$	550 900 \$	576 251 \$	617 767 \$
EMFM	30 670 \$	29 233 \$	30 657 \$	37 031 \$	40 167 \$	47 346 \$	54 256 \$	51 524 \$	60 448 \$	65 669 \$
Soins dentaires	207 179 \$	201 886 \$	217 109 \$	235 831 \$	248 992 \$	269 008 \$	282 908 \$	236 293 \$	302 183 \$	332 816 \$
Soins de la vue	31 459 \$	29 704 \$	30 017 \$	32 370 \$	33 578 \$	36 467 \$	45 968 \$	39 907 \$	47 819 \$	49 484 \$
Counseling en santé mentale	14 152 \$	15 581 \$	16 193 \$	21 728 \$	33 066 \$	42 656 \$	55 126 \$	73 958 \$	93 890 \$	98 855 \$
Autre	5 406 \$	4 005 \$	4 858 \$	5 974 \$	11 143 \$	11 450 \$	12 001 \$	12 314 \$	12 496 \$	16 538 \$
Total	1 026 397 \$	1 031 488 \$	1 100 512 \$	1 207 458 \$	1 309 240 \$	1 390 563 \$	1 519 483 \$	1 490 615 \$	1 695 295 \$	1 891 743 \$
Variation annuelle en pourcentage	-7,1 %	0,5 %	6,7 %	9,7 %	8,4 %	6,2 %	9,3 %	-1,9 %	13,7 %	11,6 %

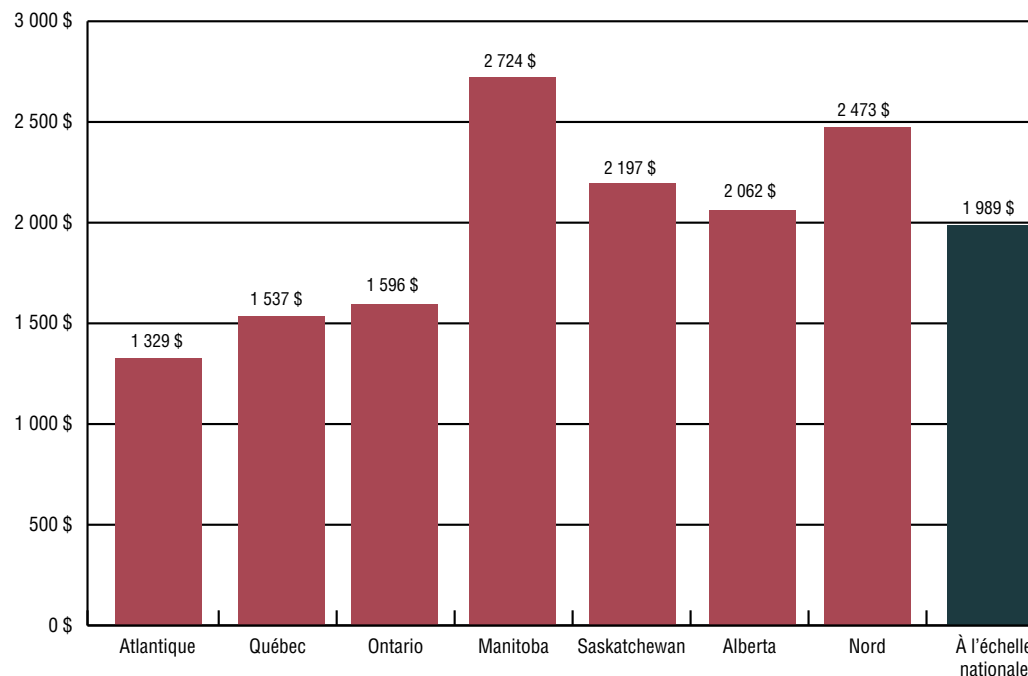
Tableau 3.3 : Dépenses annuelles du Programme des SSNA, par catégorie de services (en milliers de dollars). Source : Données du SAGIR et du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA par personne, par région

2022 à 2023

Les dépenses par personne sont le total des dépenses du Programme des SSNA divisé par le nombre de clients admissibles, que les clients aient ou non soumis une demande d'indemnisation durant l'exercice.

À l'échelle nationale, les dépenses par personne pour tous les types de services se sont élevées à 1 989 \$ en 2022-2023. C'est au Manitoba que les dépenses par personne ont été les plus élevées, soit de 2 724 \$. La région du Nord suivait avec des dépenses par personne de 2 473 \$. Ces montants supérieurs à la moyenne s'expliquent en partie par le fait que les coûts du transport pour raison médicale sont élevés dans ces régions, en raison du grand nombre de clients des Premières Nations et inuits vivant dans des communautés nordiques qui sont éloignées ou accessibles par avion seulement. Inversement, la région de l'Atlantique affichait les dépenses par personne les moins élevées (1 329 \$), ce qui s'explique par les dépenses relativement faibles de celle-ci au chapitre du transport pour raison médicale.



Graphique 3.3 : Dépenses du Programme des SSNA par personne, par région.

Source : Données du SFF et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques



Dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques et données sur l'utilisation des services

Le Programme des SSNA couvre un éventail de médicaments délivrés sur ordonnance et en vente libre qui figurent sur la Liste des médicaments des SSNA. Les prestations pharmaceutiques sont fondées sur des données probantes et les médicaments admissibles sur ordonnance et en vente libre sont couverts conformément aux politiques du Programme.

En 2022-2023, le Programme des SSNA a réglé les demandes de paiement de services pharmaceutiques de 559 355 clients des Premières Nations et inuits. Les dépenses totales associées à ces demandes se sont élevées à 617,8 millions de dollars, soit 32,7 % des dépenses totales des SSNA. De tous les services couverts par le Programme des SSNA, les services pharmaceutiques entraînent la deuxième plus importante part des dépenses et sont les services les plus utilisés par les clients.

Répartition des dépenses pharmaceutiques des SSNA (en millions de dollars)

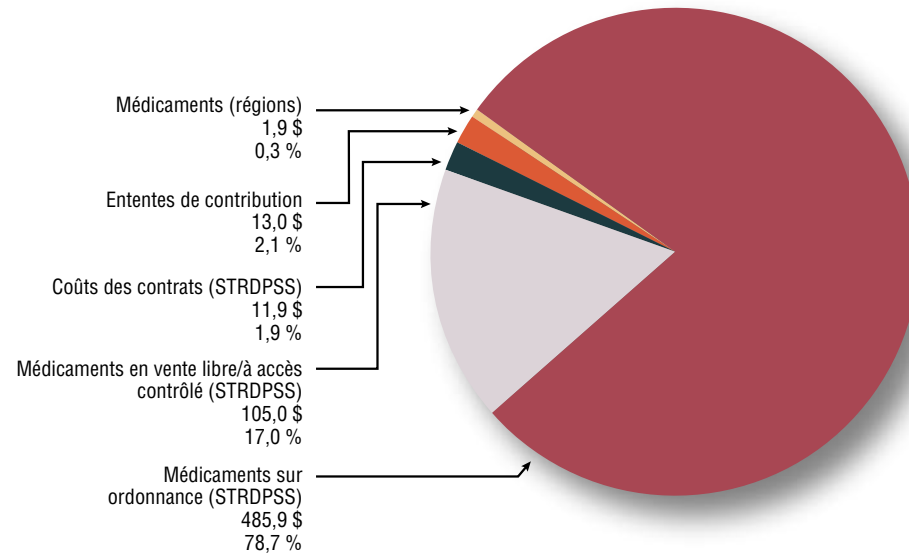
2022 à 2023

Les services pharmaceutiques des SSNA comprennent plusieurs composantes. Les médicaments sur ordonnance payés par l'intermédiaire du Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS) sont la composante qui a coûté le plus cher, soit 485,9 millions de dollars, ou 78,7 % de l'ensemble des dépenses des SSNA liées aux services pharmaceutiques. Les médicaments en vente libre (MVL) et les médicaments à accès contrôlé (MAC), qui ont totalisé 105,0 millions de dollars (17,0 %), venaient en deuxième place.

Les médicaments régionaux, qui ont coûté 1,9 million, soit 0,3 % du coût des services pharmaceutiques, sont des médicaments sur ordonnance et des médicaments en vente libre payés par les bureaux régionaux de Services aux Autochtones Canada.

Les ententes de contribution, qui se sont élevées à 13,0 millions de dollars, ou 2,1 % de toutes les dépenses liées aux services pharmaceutiques, servent à financer les services pharmaceutiques fournis par le biais d'ententes comme ceux conclus avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne, en Ontario, et la Nation crie de Bigstone, en Alberta.

Les coûts des contrats du STRDPSS liés au traitement des demandes de paiements par l'intermédiaire du STRDPSS s'élèvent à 11,9 millions de dollars, soit 1,9 %, en 2022 à 2023.



Dépenses totales du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques : 617,8 M\$

Graphique 4.1 : Répartition des dépenses pharmaceutiques des SSNA (en millions de dollars).

Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses totales des SSNA liées aux services pharmaceutiques, par type et région (en milliers de dollars)

2022 à 2023

Les coûts afférents aux médicaments sur ordonnance payés par l'intermédiaire du STRDPSS ont constitué la plus importante composante, soit 485,9 millions de dollars, ou 78,7 % de toutes les dépenses des SSNA liées aux services pharmaceutiques. La majeure partie de ces coûts a été enregistrée dans la région de la Saskatchewan (21,0 %); suivie du Manitoba (19,8 %) et de l'Ontario (18,9 %).

La deuxième composante en importance est celle des médicaments en vente libre (MVL) et des médicaments à accès contrôlé (MAC), dont les coûts ont totalisé 105,0 millions de dollars, ou 17,0 % des dépenses. C'est dans les régions du Manitoba (22,7 %), de la Saskatchewan (21,9 %) et de l'Alberta (16,9 %) que la majeure partie de ces coûts a été enregistrée en 2022-2023.

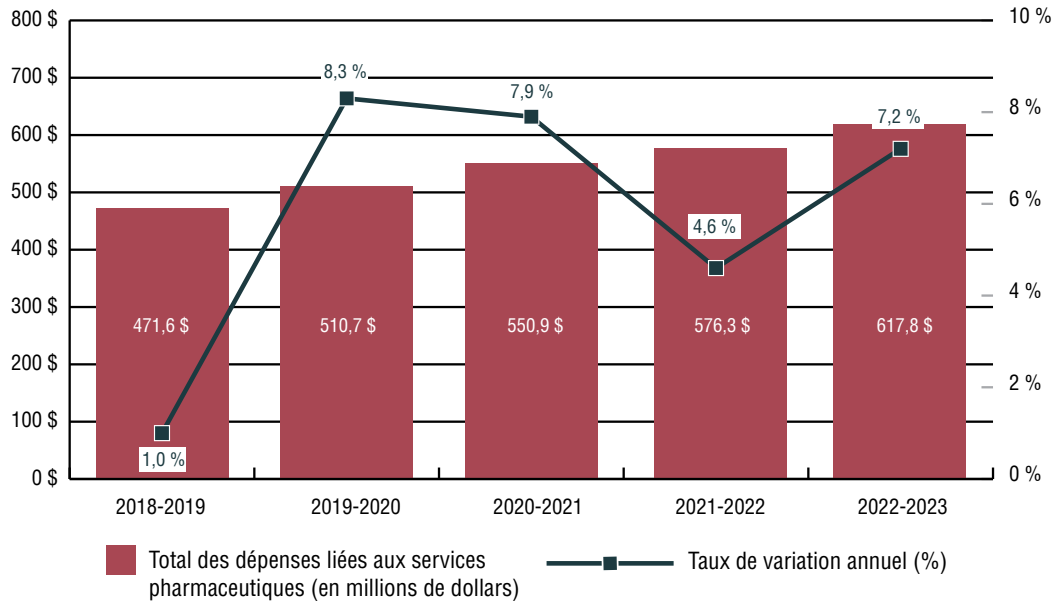
Région	Fonctionnement				Total des coûts de fonctionnement	Total des coûts liés aux contributions	Total des coûts
	Médicament sur ordonnance	MVL et MAC	Médicaments (régions)	Coûts du contrat STRDPSS			
Atlantique	37 926 \$	7 891 \$	2 \$	0 \$	45 819 \$	0 \$	45 819 \$
Québec :	53 937 \$	10 856 \$	7 \$	0 \$	64 799 \$	0 \$	64 799 \$
Ontario	92 052 \$	16 334 \$	0 \$	0 \$	108 386 \$	5 456 \$	113 842 \$
Manitoba	96 376 \$	23 831 \$	0 \$	0 \$	120 207 \$	0 \$	120 207 \$
Saskatchewan	102 169 \$	22 962 \$	1 476 \$	0 \$	126 607 \$	69 \$	126 676 \$
Alberta	71 290 \$	17 718 \$	0 \$	0 \$	89 008 \$	7 503 \$	96 511 \$
Nord	28 125 \$	4 873 \$	459 \$	0 \$	33 457 \$	0 \$	33 457 \$
Administration centrale	0 \$	0 \$	0 \$	11 929 \$	11 929 \$	0 \$	11 929 \$
Total	485 886 \$	104 981 \$	1 943 \$	11 929 \$	604 738 \$	13 028 \$	617 767 \$

Tableau 4.1 : Dépenses totales des SSNA liées aux services pharmaceutiques, par type et région (en milliers de dollars). Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses annuelles des SSNA liées aux services pharmaceutiques

Les dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques ont augmenté de 7,2 % au cours de l'exercice 2022-2023. Au cours des cinq derniers exercices, le taux de croissance des dépenses liées aux services pharmaceutiques a été le plus élevé en 2019-2020 (8,3 %) et le plus bas en 2018-2019 (1 %).

Le taux de croissance annualisé sur cinq ans pour les dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques est de 5,5 %. L'utilisation de médicaments génériques moins coûteux à mesure qu'ils sont offerts sur le marché a permis de modérer la croissance des dépenses liées aux services pharmaceutiques. De plus, les SSNA ont négocié des ententes sur les listes de produits avec les fabricants de médicaments pour permettre la couverture de certains médicaments à un prix réduit grâce à des rabais. Le 31 mars 2023, le Programme des SSNA comptait 310 ententes concernant la liste des produits en vigueur.



Graphique 4.2 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques et taux de variation annuels.

Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses annuelles des SSNA liées aux services pharmaceutiques

Dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques (en milliers de dollars)					
Région	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Atlantique	30 448 \$	35 365 \$	37 323 \$	40 657 \$	45 819 \$
Québec	46 623 \$	50 747 \$	53 282 \$	58 827 \$	64 799 \$
Ontario	93 896 \$	97 437 \$	105 300 \$	112 069 \$	113 842 \$
Manitoba	92 084 \$	100 059 \$	106 851 \$	112 353 \$	120 207 \$
Saskatchewan	107 487 \$	115 074 \$	116 188 \$	120 000 \$	126 676 \$
Alberta	73 976 \$	83 526 \$	84 920 \$	86 680 \$	96 511 \$
Nord	27 042 \$	28 337 \$	29 479 \$	31 499 \$	33 457 \$
Administration centrale	16 963 \$	21 354 \$	14 220 \$	10 169 \$	11 929 \$
Total	471 641 \$	510 691 \$	550 901 \$	576 251 \$	617 767 \$

Tableau 4.2 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques (en milliers de dollars) par région. Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA liées aux dépenses pharmaceutiques par personne et par région

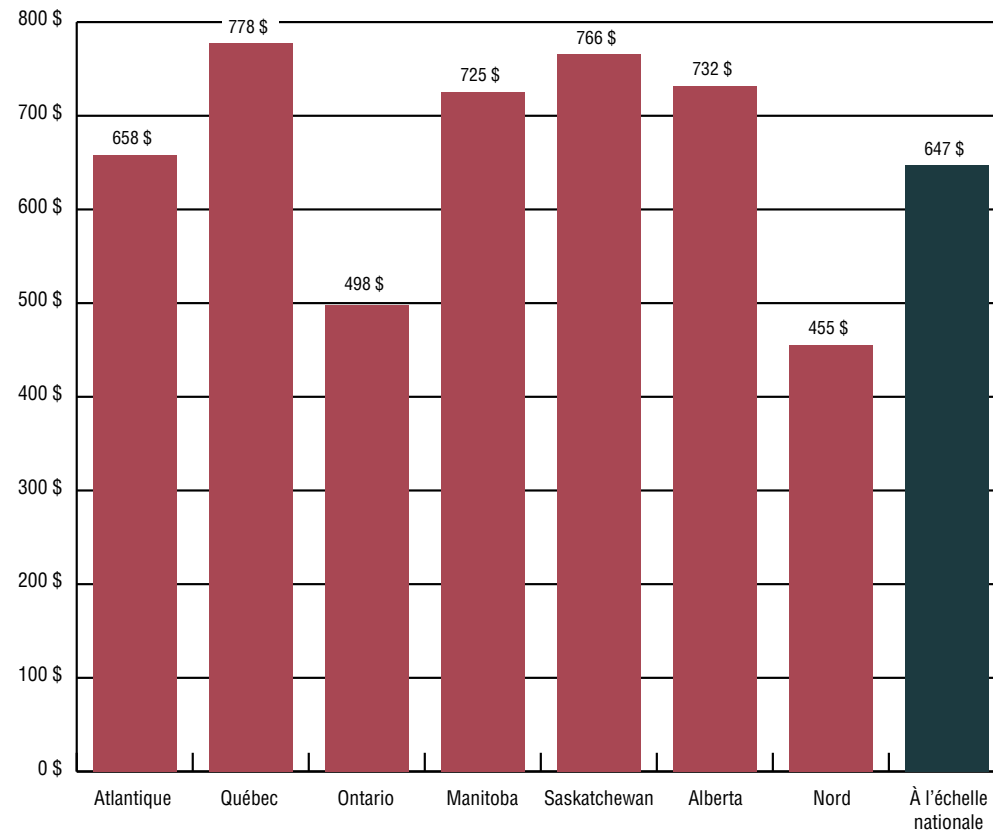
2022 à 2023

Les dépenses par personne sont le total des dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques divisé par le nombre de clients admissibles, que les clients aient ou non soumis une demande d'indemnisation durant l'exercice.

En 2022-2023, les dépenses des SSNA liées aux services pharmaceutiques s'élevaient à 647 \$ par personne à l'échelle nationale. Ce montant représente une augmentation de 4,7 % par rapport aux 618 \$ enregistrés en 2021-2022.

Avec un montant par personne de 778 \$, le Québec a affiché les dépenses les plus élevées à ce chapitre, suivi de la Saskatchewan (766 \$).

La région du Nord est celle où les dépenses ont été les moins élevées par personne (455 \$), suivie de l'Ontario (498 \$). Si les dépenses par personne sont relativement peu élevées dans le Nord, c'est notamment parce que les taux d'utilisation y sont inférieurs à la moyenne et que la population y est plus jeune et consomme des médicaments moins chers.



Graphique 4.3 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux services pharmaceutiques, par personne et par région.

Source : Données du SFF et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Taux d'utilisation des services pharmaceutiques, par région

Les taux d'utilisation rendent compte du nombre de clients qui ont reçu au moins un service pharmaceutique payé par l'intermédiaire du STRDPSS au cours de l'exercice, par rapport au nombre total de clients admissibles. En 2022-2023, le taux d'utilisation national en ce qui concerne les services pharmaceutiques payés par l'intermédiaire du STRDPSS était de 60 %.

Ces taux sont inférieurs aux taux réels d'utilisation, puisqu'ils n'englobent pas les services pharmaceutiques fournis en vertu d'ententes de contribution et les services offerts par les établissements de santé communautaires. Par exemple, on ne trouve pas de données sur les services utilisés par la population cliente de la Nation crie de Bigstone en Alberta et par la population cliente d'Akwesasne en Ontario dans le STRDPSS. Si l'on avait fait abstraction

de ces populations, le taux d'utilisation des services pharmaceutiques en 2022-2023 aurait été de 68,0 % en Alberta et de 53,1 % en Ontario. Si les populations clientes de la Nation de Bigstone et d'Akwesasne n'avaient pas été incluses dans l'ensemble des clients des SSNA, le taux d'utilisation national en ce qui concerne les services pharmaceutiques aurait été de 61,2 %.

Région	Utilisation des services pharmaceutiques				
	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Atlantique	67 %	63 %	60 %	61 %	63 %
Québec	61 %	62 %	58 %	59 %	61 %
Ontario	49 %	52 %	48 %	49 %	50 %
Manitoba	67 %	68 %	62 %	65 %	67 %
Saskatchewan	69 %	70 %	63 %	65 %	68 %
Alberta	65 %	67 %	60 %	61 %	64 %
Yukon	60 %	60 %	58 %	57 %	59 %
Territoires du Nord-Ouest	55 %	55 %	54 %	54 %	56 %
Nunavut	49 %	49 %	46 %	46 %	48 %
National	60 %	61 %	57 %	58 %	60 %

Table 4.3: NIHB pharmacy utilization rates by region. Source: HICPS and SVS adapted by Program Analytics and Risk Mitigation

Bénéficiaires des services pharmaceutiques des SSNA par groupe d'âge, sexe et région

2022 à 2023

Des 936 006 clients admissibles aux services couverts par le Programme des SSNA, un total de 559 355 bénéficiaires ont reçu au moins un service pharmaceutique payé par l'intermédiaire du Système

de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS) en 2022-2023. De ce nombre, on compte 317 683 femmes (57 %) et 241 672 hommes (43 %). À titre de

comparaison, l'ensemble de la clientèle admissible des SSNA comprend 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

Région	Atlantique			Québec			Ontario			Manitoba		
Groupe d'âge	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
0-4	679	596	1 275	672	626	1 298	914	818	1 732	1 936	1 768	3 704
5-9	1 119	1 144	2 263	1 372	1 431	2 803	2 121	2 047	4 168	4 452	4 598	9 050
10-14	1 175	1 272	2 447	1 439	1 526	2 965	2 355	2 554	4 909	4 422	4 720	9 142
15-19	1 195	1 701	2 896	1 410	2 028	3 438	2 944	4 045	6 989	4 196	5 558	9 754
20-24	1 221	1 916	3 137	1 285	2 190	3 475	2 866	4 941	7 807	3 715	5 586	9 301
25-29	1 279	2 107	3 386	1 497	2 461	3 958	3 813	6 052	9 865	4 086	5 943	10 029
30-34	1 396	1 967	3 363	1 520	2 383	3 903	4 097	5 961	10 058	4 077	5 827	9 904
35-39	1 284	1 732	3 016	1 414	2 128	3 542	3 740	5 081	8 821	3 488	4 604	8 092
40-44	1 231	1 663	2 894	1 390	1 802	3 192	3 449	4 922	8 371	3 078	3 952	7 030
45-49	1 268	1 665	2 933	1 385	1 810	3 195	3 534	4 497	8 031	3 059	3 736	6 795
50-54	1 544	1 818	3 362	1 530	1 883	3 413	3 851	4 863	8 714	3 129	3 941	7 070
55-59	1 504	1 840	3 344	1 608	2 124	3 732	4 049	5 045	9 094	3 048	3 584	6 632
60-64	1 346	1 714	3 060	1 627	1 978	3 605	3 794	4 893	8 687	2 505	3 003	5 508
Plus de 65 ans	2 962	3 818	6 780	3 356	4 822	8 178	6 975	10 272	17 247	3 762	5 237	8 999
Total	19 203	24 953	44 156	21 505	29 192	50 697	48 502	65 991	114 493	48 953	62 057	111 010
Âge moyen	41	41	41	40	41	41	42	43	42	34	35	35

Tableau 4.4 : Bénéficiaires des services pharmaceutiques des SSNA par groupe d'âge, sexe et région. Source : Données du STRDPSS et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

L'âge moyen des bénéficiaires était de 38 ans. L'âge moyen des bénéficiaires était de 38 ans chez les femmes et de 37 ans chez les hommes.

Saskatchewan			Alberta			Nord			Total		
Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
2 243	2 113	4 356	1 697	1 611	3 308	885	853	1 738	9 072	8 416	17 488
4 280	4 496	8 776	3 368	3 392	6 760	1 172	1 137	2 309	17 978	18 353	36 331
4 492	4 710	9 202	3 544	3 565	7 109	1 047	1 117	2 164	18 574	19 583	38 157
4 260	5 819	10 079	3 257	4 288	7 545	1 032	1 712	2 744	18 423	25 356	43 779
3 779	5 911	9 690	3 027	4 246	7 273	1 033	2 022	3 055	17 057	27 097	44 154
3 931	6 144	10 075	3 207	4 436	7 643	1 150	2 158	3 308	19 133	29 604	48 737
4 340	6 041	10 381	3 186	4 294	7 480	1 208	2 152	3 360	20 028	28 954	48 982
3 685	5 119	8 804	2 799	3 579	6 378	1 107	1 826	2 933	17 703	24 366	42 069
3 230	4 028	7 258	2 411	3 105	5 516	985	1 552	2 537	15 944	21 307	37 251
2 978	3 747	6 725	2 236	2 755	4 991	944	1 381	2 325	15 550	19 824	35 374
3 055	3 736	6 791	2 144	2 656	4 800	1 169	1 526	2 695	16 594	20 673	37 267
2 724	3 397	6 121	1 974	2 553	4 527	1 182	1 502	2 684	16 267	20 332	36 599
2 210	2 867	5 077	1 674	2 155	3 829	948	1 312	2 260	14 220	18 102	32 322
3 430	4 856	8 286	2 637	3 921	6 558	1 825	2 469	4 294	25 129	35 716	60 845
48 637	62 984	111 621	37 161	46 556	83 717	15 687	22 719	38 406	241 672	317 683	559 355
33	34	34	33	35	34	37	38	38	37	38	37

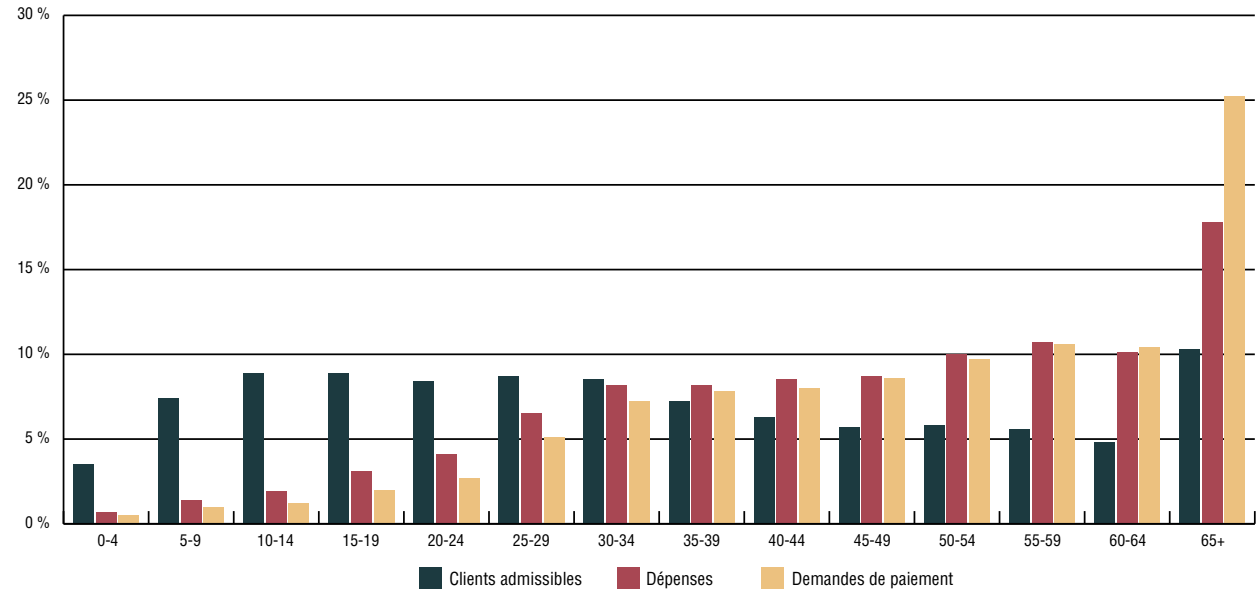
Répartition des clients admissibles aux SSNA, des dépenses liées aux services pharmaceutiques et des demandes de paiement, par groupe d'âge

2022 à 2023

En 2022-2023, 3,5 % des clients avaient de 0 à 4 ans, mais ce groupe a été responsable de seulement 0,5 % de toutes les demandes de paiement pour des services pharmaceutiques et de seulement 0,7 % des dépenses totales liées aux services pharmaceutiques. À l'opposé, le groupe des 65 ans et plus représentait 10,3 % de tous les clients admissibles, mais a été responsable de 25,2 % de toutes les demandes de paiement soumises pour des services pharmaceutiques et de 17,8 % des dépenses totales liées aux services pharmaceutiques.

En 2022-2023, les bénéficiaires des 65 ans ou plus ont soumis en moyenne 91 demandes de paiement, par rapport à 71 demandes de paiement par bénéficiaire de 60 à 64 ans et à 6 demandes de paiement par bénéficiaire de 0 à 4 ans.

Une analyse des dépenses liées aux services pharmaceutiques par bénéficiaire des SSNA révèle que ces dépenses varient en fonction de l'âge. Par exemple, pendant l'exercice 2022-2023, chaque enfant de 0 à 9 ans ayant reçu des services pharmaceutiques a engendré des dépenses moyennes de 234 \$. Les dépenses augmentent graduellement d'un groupe d'âge à l'autre et atteignent 1 148 \$ chez les bénéficiaires de 35 à 39 ans, ce qui est comparable aux dépenses moyennes globales de 1 056 \$. C'est chez les bénéficiaires de 60 à 64 ans que les dépenses moyennes par bénéficiaire sont les plus élevées, à savoir 1 854 \$ pour les demandes de paiement de services pharmaceutiques au cours de l'exercice.



Graphique 4.4 : Répartition des clients admissibles aux SSNA, des dépenses liées aux services pharmaceutiques et des demandes de paiement, par groupe d'âge.

Source : Données du STRDPSS, du SFF et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dix principales classes thérapeutiques des SSNA par nombre de bénéficiaires

2022 à 2023

Le tableau 4.5 présente les dix principales classes thérapeutiques de médicaments sur ordonnance en fonction du nombre de bénéficiaires. De 2022 à 2023, les pénicillines ont été la classe de produits pour laquelle il y a eu le plus grand nombre de bénéficiaires

distincts, soit 160 840. Les antidépresseurs se sont classés au deuxième rang, avec 121 413 bénéficiaires distincts. Ils étaient suivis des inhibiteurs de la pompe à protons (111 091 bénéficiaires distincts).

Classe thérapeutique	Bénéficiaires	% de variation par rapport à 2021-2022	Exemples de produits appartenant à la classe thérapeutique
Pénicillines	160 840	28,3 %	Amoxil (amoxicilline)
Antidépresseurs	121 413	4,8 %	Effexor (Venlafaxine)
Inhibiteurs de la pompe à protons	111 091	2,4 %	Losec (omeprazole)
Anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS)	104 903	-41,6 %	Voltaren (diclofénac)
Agonistes bêta adrénergiques	95 164	25,2 %	Ventolin (salbutamol)
Agonistes des opioïdes	90 497	-5,7 %	Statex (sulfate de morphine)
Inhibiteurs de la HMG-CoA réductase (statines)	82 370	5,2 %	Lipitor (atorvastatine)
Agonistes bêta adrénergiques	78 927	25,7 %	Flovent (propionate de fluticasone)
Inhibiteurs de l'enzyme de conversion de l'angiotensine	71 467	2,1 %	Altace (ramipril)
Céphalosporines	70 417	6,9 %	Keflex (céphalexine)

Tableau 4.5 : Dix principales classes thérapeutiques des SSNA par nombre de bénéficiaires. Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Demandes de paiement soumises aux SSNA pour des médicaments en vente libre (y compris les médicaments à accès contrôlé), par classe thérapeutique

2022 à 2023

Le tableau 4.6 montre le nombre de demandes par classe thérapeutique pour les médicaments en vente libre (MVL).

Les vitamines représentaient le plus grand nombre de demandes de remboursement de médicaments en vente libre en 2022-2023, soit 1,5 million de remboursements, ou 32,7 % de toutes les demandes

de remboursement de médicaments en vente libre. Les médicaments agissant sur le système nerveux central venaient au deuxième rang des demandes de remboursement de médicaments en vente libre (1,0 million de demandes, ou 22,1 %), suivis des médicaments du tube digestif (365 751 demandes, ou 8,0 %).

Catégorie	Demandes de remboursement	% de variation par rapport à 2021-2022	Exemples
Vitamines	1 501 990	7,6 %	Vitamine D (cholécalférol)
Médicaments pour le système nerveux central	1 014 832	5,7 %	Tylenol (acétaminophène)
Médicaments pour le système gastro-intestinal	365 751	7,3 %	Senokot (sennosides)
Formation et coagulation sanguines	342 957	7,7 %	Fer (gluconate ferreux)
Dispositifs de traitement du diabète	282 985	-1,6 %	Lancettes
Hormones et produits synthétiques de remplacement	215 051	-3,4 %	Lantus (insuline glargine)
Peau et muqueuses	189 623	11,5 %	Nix (perméthrine)
Antihistaminiques	132 694	6,7 %	Reactine (cétirizine)
Agents diagnostiques	129 576	-7,7 %	Bandes réactives pour glycémie
Médicaments du système nerveux autonome	91 370	6,7 %	Nicoderm (nicotine)

Tableau 4.6 : Demandes de paiement soumises aux SSNA pour des médicaments en vente libre (y compris les médicaments à accès contrôlé), par classe thérapeutique.

Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques





5 Dépenses du Programme des SSNA liées aux ÉMFM et données sur l'utilisation des services

Le Programme des SSNA couvre une gamme d'articles d'équipement médical et de fournitures médicales (EMFM). Les articles couverts par les prestations d'EMFM servent à répondre aux besoins médicaux des clients du Programme des SSNA liés aux activités de la vie quotidienne (AVQ) de base comme manger, se laver, s'habiller, faire sa toilette et effectuer les transferts. Les services d'équipement médical et de fournitures médicales englobent notamment les articles suivants :

- **fournitures et équipement d'audiologie;**
- **orthèses pour les membres et le corps;**
- **fournitures et équipement pour les pieds;**
- **fournitures et équipement d'oxygénothérapie;**
- **fournitures et équipement pour dispositifs de pression;**
- **fournitures et équipement prothétiques;**

- **fournitures et équipement d'inhalothérapie;**
- **fournitures et équipement d'autosoins;**
- **fournitures et équipement pour malvoyants;**
- **fournitures et équipement d'aide à la mobilité;**
- **fournitures et équipement de communication;**
- **fournitures et équipement médico-chirurgicaux.**

Les services d'EMFM s'appuient sur des données probantes et sont couverts conformément aux politiques du Programme. La plupart des articles doivent être approuvés au préalable par le bureau régional des SSNA avant d'être distribués par un fournisseur des SSNA.

Avant le rapport annuel des SSNA de 2020 à 2021, les données sur les dépenses et l'utilisation de la prestation d'EMFM étaient combinées aux données sur les services pharmaceutiques dans les rapports.

En 2022-2023, le Programme des SSNA a réglé les demandes de remboursement d'EMFM de 77 818 clients des Premières Nations et clients inuits. Les dépenses totales associées à ces demandes se sont élevées à 65,7 millions de dollars, soit 3,5 % des dépenses totales des SSNA.

Répartition des dépenses en EMFM des SSNA (en millions de dollars)

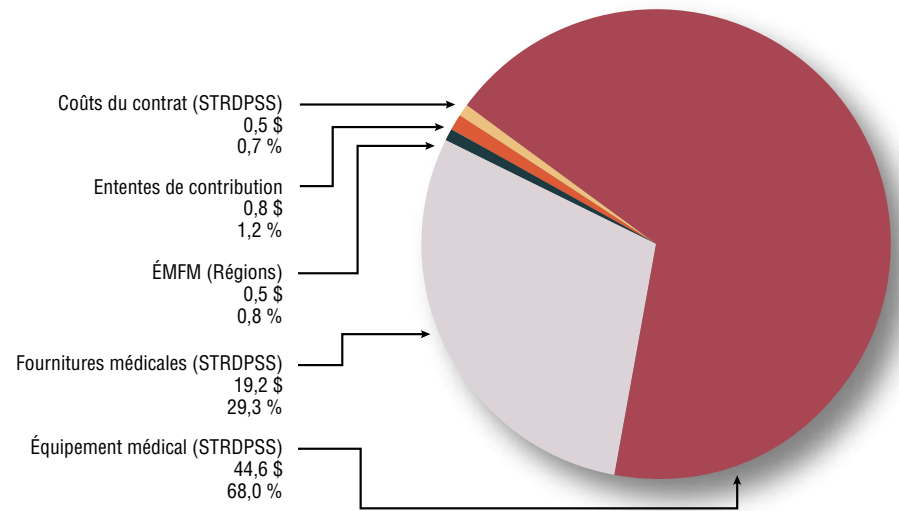
2022 à 2023

Les services d'EMFM des SSNA comprennent plusieurs composantes. Le coût de l'équipement médical payé par l'intermédiaire du STRDPSS était la composante la plus importante et représentait 44,6 millions de dollars, ou 68,5 % de toutes les dépenses en EMFM des SSNA, suivi des fournitures médicales payées par le STRDPSS, qui s'élevaient à 19,2 millions ou 29,5 %.

Les ententes de contribution, qui se sont élevées à 0,3 million de dollars, ou 0,5 % de toutes les dépenses liées à l'EMFM, servent à financer les services fournis par le biais d'ententes comme ceux conclus avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne, en Ontario, et la Nation crie de Bigstone, en Alberta.

Les dépenses régionales en EMFM, c'est-à-dire les articles d'EMFM payés par l'intermédiaire des bureaux régionaux de Services aux Autochtones Canada, s'élevaient à 0,5 million de dollars, ou 0,8 %.

Les coûts des contrats du STRDPSS liés au traitement des demandes de paiements par l'intermédiaire du STRDPSS, ont totalisé 0,5 million de dollars, soit 0,7 % des dépenses d'EMFM en 2022-2023.



Dépenses totales du Programme des SSNA liées à l'EMFM : 65,7 M\$

Graphique 5.1 : Répartition des dépenses d'EMFM des SSNA (en millions de dollars).

Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses totales des SSNA liées à l'EMFM, par type et région (en milliers de dollars)

2022 à 2023

Les coûts afférents à l'EMFM payés par l'intermédiaire du STRDPSS ont constitué la plus importante composante, soit 44,6 millions de dollars, ou 68,5 % de toutes les dépenses des SSNA liées à l'EMFM. La majeure partie de ces coûts a été enregistrée dans la région de la Saskatchewan (23,8 %); suivie du Manitoba (22,2 %) et de l'Alberta (19,8 %).

La deuxième composante la plus importante était le coût des fournitures médicales (19,2 millions, ou 29,5 %). C'est dans les régions de la Saskatchewan (24,4 %), de l'Alberta (19,0 %) et du Manitoba (18,3 %) que la majeure partie de ces coûts a été enregistrée en 2022-2023.

Toutes les autres dépenses en EMFM, y compris les coûts des ententes de contribution, ne représentent que 2,0 % des dépenses totales en EMFM.

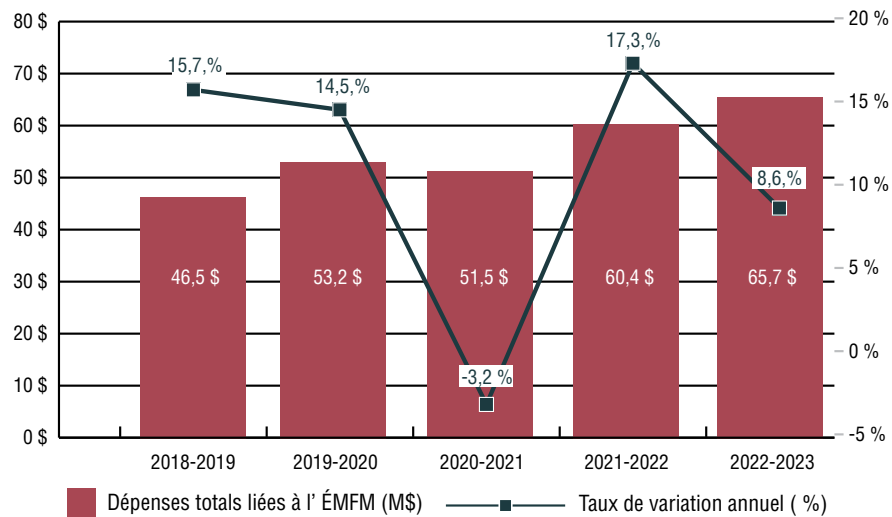
Région	Fonctionnement				Total des coûts de fonctionnement	Total des coûts liés aux contributions	Total des coûts
	EMFM (régions)	Fournitures médicales	Équipement médical	Coûts du contrat STRDPSS			
Atlantique	17 \$	1 254 \$	3 515 \$	0 \$	4 785 \$	0 \$	4 785 \$
Québec	0 \$	1 113 \$	2 036 \$	0 \$	3 149 \$	0 \$	3 149 \$
Ontario	19 \$	3 216 \$	6 248 \$	0 \$	9 483 \$	562 \$	10 045 \$
Manitoba	413 \$	3 523 \$	9 933 \$	0 \$	13 870 \$	0 \$	13 870 \$
Saskatchewan	24 \$	4 679 \$	10 606 \$	0 \$	15 310 \$	0 \$	15 310 \$
Alberta	19 \$	3 654 \$	8 831 \$	0 \$	12 503 \$	0 \$	12 503 \$
Nord	30 \$	1 775 \$	3 478 \$	0 \$	5 284 \$	236 \$	5 520 \$
Administration centrale	0 \$	0 \$	0 \$	488 \$	488 \$	0 \$	488 \$
Total	522 \$	19 215 \$	44 647 \$	488 \$	64 872 \$	798 \$	65 669 \$

Tableau 5.1 : Dépenses totales des SSNA liées à l'EMFM, par type et région (en milliers de dollars). Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du programme SSNA liées à l'ÉFM et taux de variation annuel

Les dépenses des SSNA liées à l'ÉFM ont augmenté de 17,3 % au cours de l'exercice 2021-2022. La pandémie de coronavirus (COVID-19) et les restrictions de santé publique provinciales et territoriales sur la prestation de soins en personne durant l'exercice 2020 à 2021, ainsi que l'utilisation des services du Programme des SSNA supérieure à la normale durant l'exercice 2021 à 2022 lorsque les restrictions ont été levées, ont eu un impact sur la croissance durant les deux dernières années. Au cours des cinq derniers exercices, le taux de croissance des dépenses liées à l'ÉFM a été le plus élevé en 2021-2022 (17,3 %) et le plus bas en 2020-2021 (-3,2 %).

Le taux de croissance annualisé sur cinq ans pour les dépenses du Programme des SSNA liées à l'ÉFM est de 8,5 %.



Graphique 5.2 : Dépenses annuelles en ÉFM des SSNA.

Source : Données du SFF et du FIRMS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du programme SSNA liées a l'ÉFM et taux de variation annuel

Région	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Atlantique	3 900 \$	4 359 \$	4 177 \$	4 508 \$	4 785 \$
Québec	2 345 \$	2 564 \$	2 379 \$	2 855 \$	3 149 \$
Ontario	6 662 \$	7 322 \$	7 297 \$	8 701 \$	10 045 \$
Manitoba	9 166 \$	11 966 \$	11 146 \$	13 330 \$	13 870 \$
Saskatchewan	10 762 \$	11 889 \$	11 908 \$	13 352 \$	15 310 \$
Alberta	9 127 \$	10 250 \$	9 647 \$	11 658 \$	12 503 \$
Nord	4 529 \$	4 884 \$	4 024 \$	5 647 \$	5 520 \$
Administration centrale	-10 \$	-12 \$	592 \$	399 \$	488 \$
Total	46 481 \$	53 222 \$	51 525 \$	60 449 \$	65 669 \$

Tableau 5.2 : Dépenses annuelles en EMFM par région (en milliers de dollars). Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA liées à l'EMFM par personne et par région

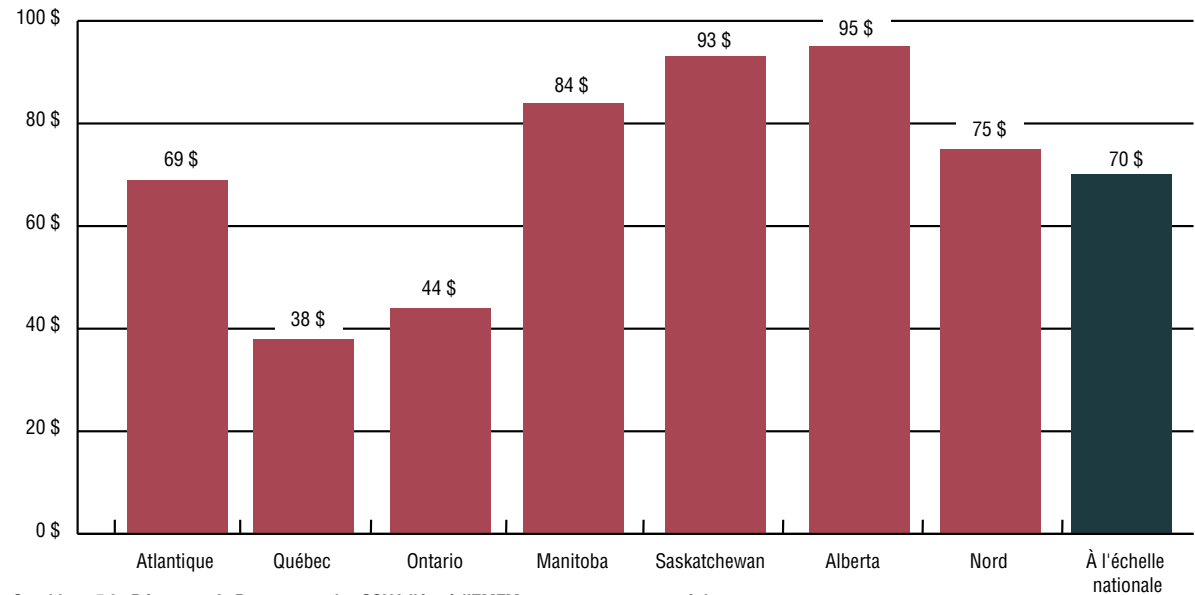
2022 to 2023

Les dépenses par personne correspondent au total des dépenses d'EMFM du Programme des SSNA divisé par le nombre de clients admissibles, que les clients aient ou non soumis une demande de remboursement au cours de la période de référence.

En 2022-2023, les dépenses des SSNA liées à l'EMFM s'élevaient à 70 \$ par personne à l'échelle nationale. Ce montant représente une augmentation de 6,2 % par rapport aux 66 \$ enregistrés en 2021-2022.

C'est en Alberta que les dépenses en EMFM par personne des SSNA étaient les plus élevées (95 \$), suivies de la Saskatchewan (93 \$) et du Manitoba (84 \$).

C'est au Québec (38 \$) que les dépenses en EMFM par personne étaient les moins élevées, suivies de celles de l'Ontario (44 \$). Les dépenses par personne relativement peu élevées au Québec et en Ontario sont attribuables aux programmes provinciaux qui offrent une aide financière à la fourniture de certains articles médicaux à tous les résidents.



Graphique 5.3 : Dépenses du Programme des SSNA liées à l'EMFM par personne et par région.

Source : Données du SFF et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Taux d'utilisation de l'EMFM des SSNA selon la région

Les taux d'utilisation rendent compte du nombre de clients qui ont reçu au moins un service d'EMFM payé par l'intermédiaire du STRDPSS au cours de l'exercice, par rapport au nombre total de clients admissibles.

En 2022-2023, le taux d'utilisation national en ce qui concerne les prestations d'EMFM payés par l'intermédiaire du STRDPSS était de 8,3 %.

Ces taux sont inférieurs aux taux réels d'utilisation, puisqu'ils n'englobent pas les services d'EMFM fournis en vertu d'ententes de contribution et les services offerts par les établissements de santé communautaires.

Région	Utilisation des services d'EMFM				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Atlantique	8 %	10 %	10 %	12 %	10 %
Québec	6 %	7 %	7 %	9 %	7 %
Ontario	5 %	5 %	5 %	7 %	6 %
Manitoba	10 %	11 %	12 %	14 %	11 %
Saskatchewan	8 %	10 %	10 %	13 %	10 %
Alberta	7 %	8 %	8 %	10 %	8 %
Nord	6 %	7 %	7 %	11 %	8 %
National	6 %	7 %	6 %	9 %	8 %

Tableau 5.3 : Taux d'utilisation des services d'EMFM des SSNA par région. Source : Données du STRDPSS et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Bénéficiaires des services d'EMFM des SSNA par groupe d'âge, sexe et région

2022 à 2023

Des 936 006 clients admissibles aux services couverts par le Programme des SSNA, un total de 77 818 bénéficiaires, soit 8,3 % de la population cliente des SSNA, ont reçu au moins un service d'EMFM payé par l'intermédiaire du Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement

pour services de santé (STRDPSS) en 2022-2023. De ce nombre, on compte 45 166 femmes (58 %) et 32 652 hommes (42 %). À titre de comparaison, l'ensemble de la clientèle admissible des SSNA comprend 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

Les bénéficiaires de services d'EMFM étaient âgés en moyenne de 50 ans. L'âge moyen des bénéficiaires était de 51 ans chez les femmes et de 49 ans chez les hommes.

Région	Atlantique			Québec			Ontario			Manitoba		
Groupe d'âge	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
0-4	47	32	79	18	14	32	36	21	57	132	72	204
5-9	92	56	148	56	35	91	97	65	162	334	276	610
10-14	92	64	156	98	77	175	134	118	252	349	317	666
15-19	62	74	136	73	69	142	136	155	291	391	438	829
20-24	67	122	189	57	85	142	127	219	346	304	581	885
25-29	95	167	262	76	125	201	161	287	448	395	696	1 091
30-34	132	187	319	99	155	254	206	320	526	456	718	1 174
35-39	150	202	352	130	161	291	272	346	618	451	673	1 124
40-44	145	217	362	147	140	287	310	405	715	499	634	1 133
45-49	195	278	473	162	217	379	357	514	871	626	779	1 405
50-54	266	346	612	194	240	434	525	653	1 178	700	978	1 678
55-59	286	439	725	260	330	590	580	763	1 343	815	1 009	1 824
60-64	314	431	745	293	389	682	666	848	1 514	809	996	1 805
Plus de 65 ans	951	1 316	2 267	836	1 272	2 108	1 924	2 851	4 775	1 677	2 382	4 059
Total	2 894	3 931	6 825	2 499	3 309	5 808	5 531	7 565	13 096	7 938	10 549	18 487
Âge moyen	52	54	53	53	56	55	54	56	55	47	48	47

Tableau 5.4 : Bénéficiaires des services d'EMFM des SSNA par groupe d'âge, sexe et région. Source : Données du STRDPSS et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

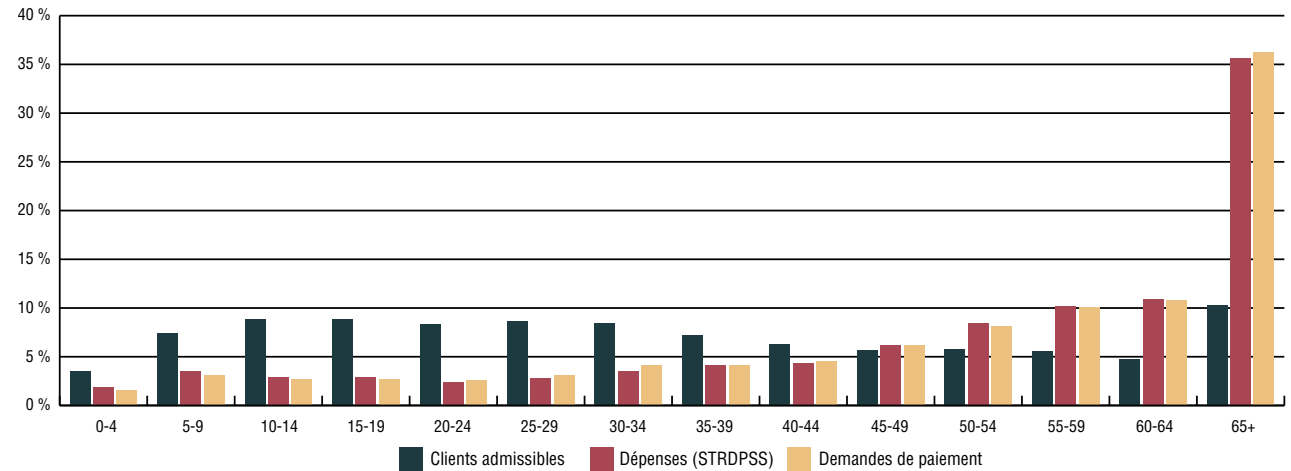
Saskatchewan			Alberta			Nord			Total		
Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
157	109	266	66	68	134	59	62	121	519	379	898
278	203	481	129	123	252	120	109	229	1 109	870	1 979
333	292	625	162	124	286	104	101	205	1 278	1 098	2 376
356	451	807	150	203	353	96	101	197	1 270	1 498	2 768
294	663	957	143	268	411	59	137	196	1 054	2 085	3 139
395	820	1 215	190	338	528	63	186	249	1 378	2 625	4 003
478	851	1 329	246	367	613	104	201	305	1 731	2 813	4 544
416	716	1 132	288	371	659	107	179	286	1 830	2 657	4 487
465	586	1 051	272	353	625	131	196	327	1 985	2 550	4 535
518	690	1 208	338	407	745	124	232	356	2 327	3 139	5 466
660	828	1 488	380	508	888	213	308	521	2 962	3 889	6 851
627	880	1 507	417	581	998	270	346	616	3 280	4 387	7 667
644	905	1 549	425	579	1 004	228	322	550	3 392	4 491	7 883
1 398	2 194	3 592	1 034	1 655	2 689	682	931	1 613	8 537	12 685	21 222
7 019	10 188	17 207	4 240	5 945	10 185	2 360	3 411	5 771	32 652	45 166	77 818
45	47	46	49	50	50	49	50	49	49	51	50

Répartition des clients admissibles aux SSNA, des dépenses liées à l'EMFM et des demandes de paiement, par groupe d'âge

2022 à 2023

En 2022-2023, 3,5 % des clients avaient de 0 à 4 ans, mais ce groupe a été responsable de seulement 1,6 % de toutes les demandes de remboursement de services d'EMFM et de seulement 1,9 % des dépenses totales liées aux services d'EMFM. À l'opposé, le groupe des 65 ans et plus représentait 10,3 % de tous les clients admissibles, mais a été responsable de 36,3 % de toutes les demandes de remboursement de services d'EMFM et de 35,7 % des dépenses totales liées à l'EMFM.

En moyenne, les bénéficiaires de services d'EMFM ont présenté cinq demandes de remboursement d'EMFM en 2022-2023, un taux qui variait peu d'un groupe d'âge à l'autre.



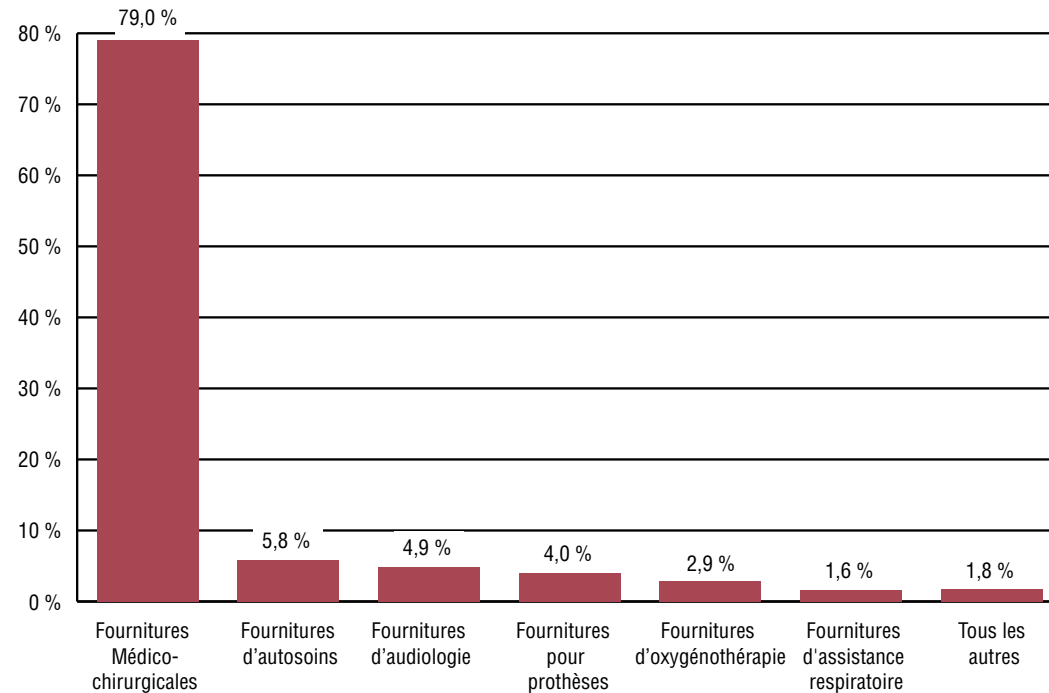
Graphique 5.4 : Répartition des clients admissibles aux SSNA, des dépenses liées à l'EMFM et des demandes de paiement, par groupe d'âge.

Source : Données du STRDPSS, du SFF et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses en fournitures médicales des SSNA par catégorie

2022 à 2023

En 2022-2023, les fournitures médico-chirurgicales comme les aides à l'incontinence représentaient 79,0 % de toutes les dépenses en fournitures médicales, soit une augmentation par rapport aux 74,3 % enregistrés en 2021-2022. Les fournitures d'autosoins, comme les poches d'alimentation entérale, représentaient 5,8 % de l'ensemble des dépenses en fournitures médicales, suivies des fournitures d'audiologie, comme les piles pour les prothèses auditives, qui représentaient 4,9 %.



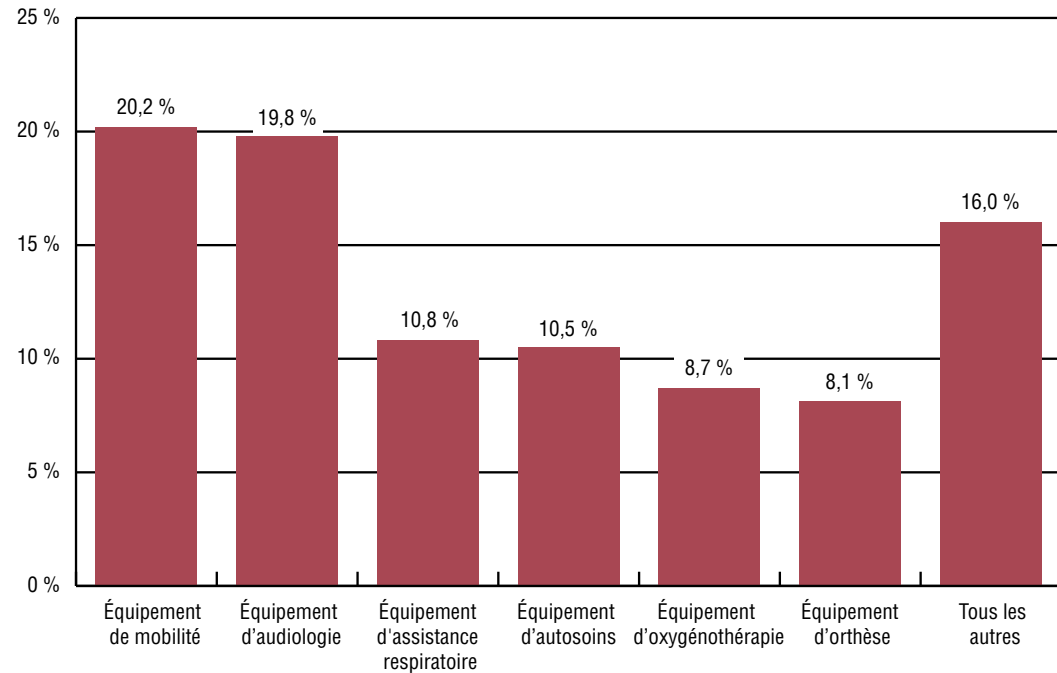
Graphique 5.5 : Dépenses du Programme des SSNA en fournitures médicales selon la catégorie.

Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA en équipement médical selon la catégorie

2022 à 2023

En 2022-2023, l'équipement d'aide à la mobilité comme les fauteuils roulants représentait 20,2 % de toutes les dépenses en équipement médical, soit une diminution par rapport aux 21,7 % enregistrés en 2021-2022. L'équipement d'audiologie, comme les prothèses auditives, représentait 19,8 % de toutes les dépenses en équipement médical, suivi par l'équipement respiratoire comme les machines de ventilation en pression positive continue (10,8 %).



Graphique 5.6 : Dépenses du Programme des SSNA en fournitures médicales selon la catégorie.

Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques





6 Dépenses du programme des SSNA liées aux soins dentaires et données sur l'utilisation des services

Le Programme des SSNA couvre un large éventail de services dentaires, notamment :

- **les services diagnostiques, comme les examens et les radiographies;**
- **les traitements préventifs, comme le détartrage, le polissage et l'application de fluorure et de résines de scellement;**
- **les services de restauration, comme les obturations et la pose de couronnes;**
- **les services d'endodontie, comme les traitements de canal;**
- **les soins de périodontie, comme le détartrage en profondeur;**
- **les services de prosthodontie amovible comme les prothèses partielles ou complètes;**
- **la chirurgie buccale, comme les extractions;**
- **les services orthodontiques, comme les appareils orthodontiques;**
- **les services auxiliaires, comme l'anesthésie générale et la sédation.**

En 2022-2023, un total de 330 494 clients des Premières Nations et clients inuits ont bénéficié de soins dentaires couverts par le Programme des SSNA, selon les demandes de remboursement payées par le STRDPSS. Les dépenses totales associées à ces demandes se sont élevées à 332,8 millions de dollars, soit 17,6 % des dépenses totales des SSNA. Les soins dentaires sont la troisième catégorie de services du Programme sur le plan des dépenses.

Certains services dentaires nécessitent la prédétermination avant de commencer le traitement. Ce processus consiste en une évaluation visant à déterminer si les soins dentaires envisagés peuvent être couverts en vertu des politiques et des critères du Programme décrits dans le Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA. Cette enquête est menée par le Centre de prédétermination dentaire (CPC).

Répartition des dépenses liées aux soins dentaires des SSNA (en millions de dollars)

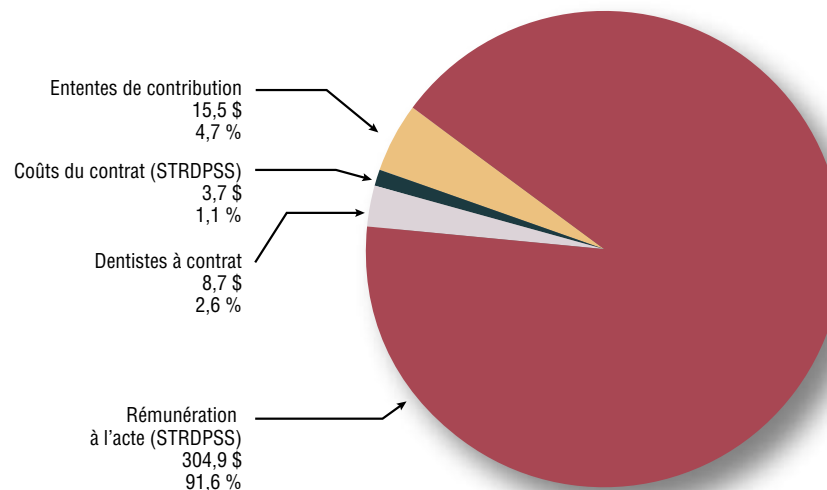
2022 à 2023

Les dépenses liées aux soins dentaires des SSNA sont constituées de plusieurs composantes distinctes. Les paiements à l'acte versés par l'intermédiaire du STRDPSS ont constitué le principal poste de dépenses, à savoir 304,9 millions de dollars ou 91,6 % de tous les coûts associés aux soins dentaires des SSNA.

Les ententes de contribution (15,5 millions de dollars), soit 4,7 % de toutes les dépenses associées aux soins dentaires, ont constitué le deuxième poste de dépenses en importance. Les ententes de contribution servent notamment à financer les soins dentaires fournis dans le cadre d'ententes conclues comme avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne, en Ontario, et la Nation crie de Bigstone, en Alberta.

Les dépenses liées aux dentistes à contrat, qui fournissent des services aux clients des communautés éloignées, se sont chiffrées à 8,7 millions de dollars, ou 2,6 %, des coûts totaux.

Les coûts des contrats du STRDPSS liés au traitement des demandes de paiements par l'intermédiaire du STRDPSS se sont élevés à 3,7 millions, ou 1,1 %, de 2022 à 2023.



Dépenses totales du Programme des SSNA liées aux soins dentaires : 332,8 M\$

Graphique 6.1 : Répartition des dépenses liées aux soins dentaires des SSNA (en millions de dollars).
Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses totales du Programme des SSNA liées aux soins dentaires, selon le type et la région (en milliers de dollars)

2022 à 2023

En 2022-2023, les dépenses des SSNA liées aux soins dentaires ont totalisé 332,8 millions de dollars. La plus grande proportion de ces dépenses a été enregistrée dans les régions de la Saskatchewan (21,2 %), de l'Ontario (20,2 %) et de l'Alberta (19,6 %). La région de la Saskatchewan est celle où le total des dépenses liées aux soins dentaires a été le plus élevé (70,5 millions de dollars), et la région de l'Atlantique est celle où il a été le plus faible (12,6 millions de dollars).

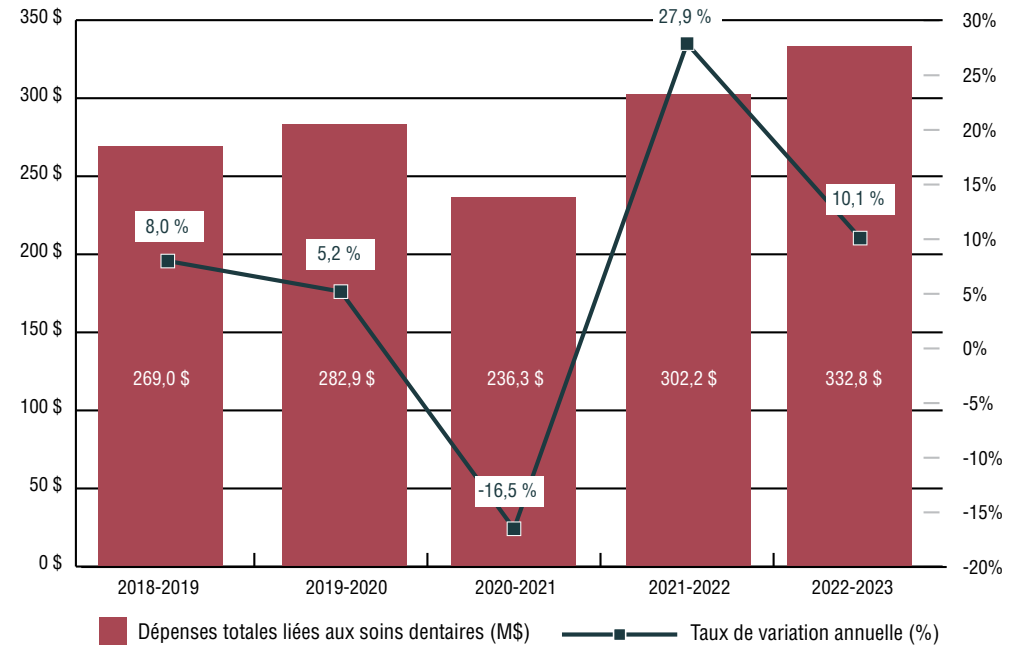
Région	Fonctionnement			Total des coûts de fonctionnement	Total des coûts liés aux contributions	Total des coûts
	Paiements à l'acte	Dentistes à contrat	Coûts du contrat STRDPSS			
Atlantique	12 638 \$	0 \$	0 \$	12 638 \$	0 \$	12 638 \$
Québec	20 427 \$	0 \$	0 \$	20 427 \$	0 \$	20 427 \$
Ontario	57 407 \$	2 586 \$	0 \$	59 993 \$	7 135 \$	67 128 \$
Manitoba	53 659 \$	5 726 \$	0 \$	59 385 \$	862 \$	60 247 \$
Saskatchewan	66 205 \$	0 \$	0 \$	66 205 \$	4 275 \$	70 480 \$
Alberta	62 185 \$	67 \$	0 \$	62 252 \$	2 988 \$	65 240 \$
Nord	29 761 \$	320 \$	0 \$	30 082 \$	251 \$	30 332 \$
Administration centrale	0 \$	0 \$	3 693 \$	3 693 \$	0 \$	3 693 \$
Total	304 913 \$	8 699 \$	3 693 \$	317 305 \$	15 511 \$	332 816 \$

Tableau 6.1 : Dépenses totales du Programme des SSNA liées aux soins dentaires, selon le type et la région (en milliers de dollars). Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du programme des SSNA liées aux soins dentaires et taux de variation annuel

Globalement, les dépenses liées aux soins dentaires des SSNA ont augmenté de 10,1 % à l'exercice 2022-2023. La pandémie de coronavirus (COVID-19) et les restrictions de santé publique provinciales et territoriales sur la prestation de soins en personne durant l'exercice 2020 à 2021, ainsi qu'une prestation des bénéficiaires du Programme des SSNA supérieure à la normale durant l'exercice 2021 à 2022 lorsque les restrictions ont été levées, ont eu un impact sur la croissance durant ces deux années.

Au cours des cinq derniers exercices, la croissance annuelle des dépenses des SSNA liées aux soins dentaires a varié de 27,9 % en 2021-2022 à -16,5 % en 2020-2021.



Graphique 6.2 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins dentaires et taux de variation annuel.

Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins dentaires par région

Dépenses des SSNA liées aux soins dentaires (en milliers de dollars)					
Région	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Atlantique	10 841 \$	11 545 \$	9 455 \$	11 801 \$	12 638 \$
Québec	17 882 \$	18 733 \$	14 934 \$	19 092 \$	20 427 \$
Ontario	53 667 \$	55 386 \$	49 251 \$	59 326 \$	67 128 \$
Manitoba	48 099 \$	52 622 \$	49 414 \$	57 381 \$	60 247 \$
Saskatchewan	55 603 \$	57 639 \$	47 507 \$	63 408 \$	70 480 \$
Alberta	51 617 \$	54 993 \$	47 799 \$	58 790 \$	65 240 \$
Nord	26 211 \$	26 546 \$	20 703 \$	26 830 \$	30 332 \$
Administration centrale	3 423 \$	5 361 \$	3 070 \$	3 108 \$	3 693 \$
Total	269 008 \$	282 908 \$	236 293 \$	302 183 \$	332 816 \$

Tableau 6.2 : Dépenses des SSNA liées aux soins dentaires (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins dentaires par personne et par région

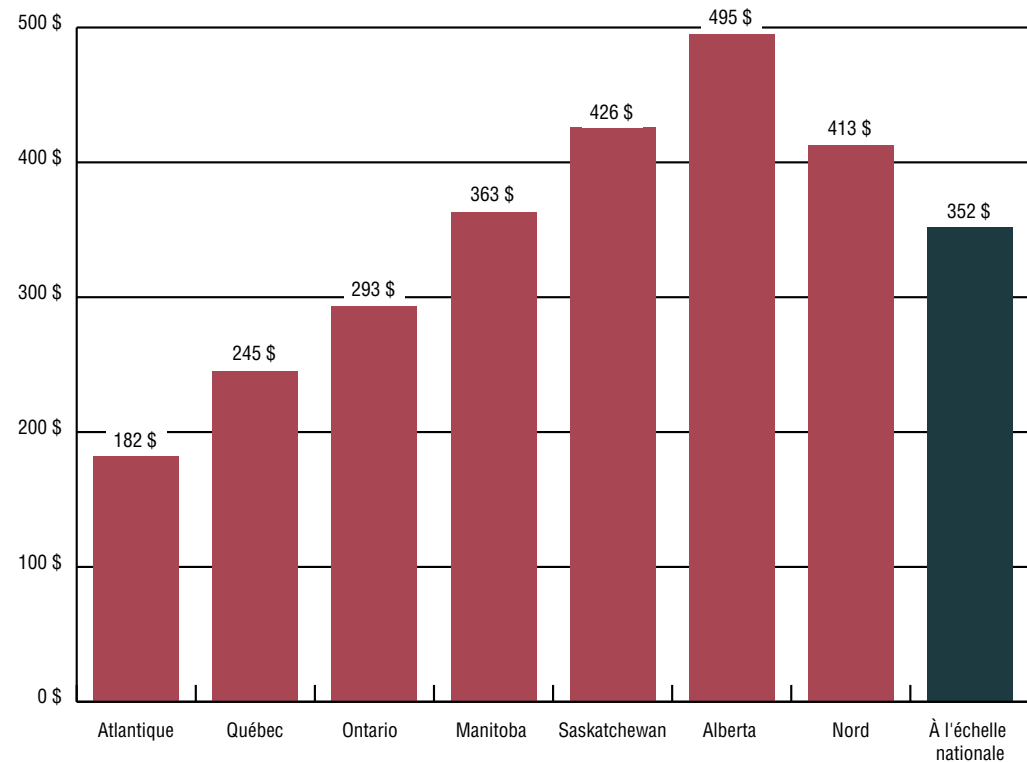
2022 à 2023

Les dépenses par personne sont le total des dépenses du Programme des SSNA liées aux soins dentaires divisé par le nombre de clients admissibles, que les clients aient ou non soumis une demande d'indemnisation durant l'exercice.

En 2022-2023, les dépenses des SSNA liées aux soins dentaires ont atteint 352 \$ par personne à l'échelle nationale, soit une augmentation de 7,7 % par rapport à 2021-2022 (327 \$).

C'est en Alberta que les dépenses liées aux soins dentaires par personne étaient les plus élevées (495 \$), suivies de la Saskatchewan (426 \$) et de la région du Nord (413 \$). C'est dans la région de l'Atlantique que les dépenses liées aux soins dentaires étaient les moins élevées par personne, soit 182 \$ par client admissible.

Les coûts par personne correspondent aux dépenses liées aux soins dentaires seulement et n'incluent pas les soins dentaires supplémentaires qui peuvent être fournis aux populations inuites et des Premières Nations par l'intermédiaire d'autres programmes de Services aux Autochtones Canada ou par d'autres transferts et d'autres ententes.



Graphique 6.3 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins dentaires par personne et par région.

Source : Données du SFF et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Taux d'utilisation des soins dentaires, par région

Les taux d'utilisation rendent compte de la proportion de clients ayant reçu au moins un service dentaire payé par l'intermédiaire du Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS) au cours de l'exercice, par rapport au nombre total de clients admissibles.

En 2022-2023, le taux national d'utilisation des soins dentaires payés par l'intermédiaire du STRDPSS a été de 35 %. Les restrictions des autorités sanitaires provinciales et territoriales visant la prestation de services en personne en raison de la pandémie de la COVID-19 ont eu une incidence sur les taux d'utilisation des soins dentaires du Programme des SSNA en 2020-2021.

Le taux d'utilisation des soins dentaires varie d'une région à l'autre, mais c'est en Alberta et au Québec qu'ils étaient les plus élevés, soit 41 % et 39 % respectivement. Le taux le plus bas, soit 31 %, a pour sa part été enregistré au Yukon. Veuillez noter qu'on sous-estime le niveau réel d'accès dans les taux d'utilisation des soins dentaires, car ces données ne comprennent pas les soins dentaires fournis par des dentistes à forfait dans certaines régions et les soins dentaires fournis en vertu d'ententes de contribution. Par exemple, on ne trouve pas de données sur les services utilisés par la Nation crie de Bigstone dans le STRDPSS. Si cette population cliente n'avait pas été comprise dans la population de la région de l'Alberta, le taux d'utilisation des soins dentaires en Alberta

aurait été de 44 % en 2022-2023. Il en irait de même pour l'Ontario. Sans la clientèle d'Akwesasne, le taux d'utilisation des soins dentaires en Ontario aurait été de 34 %. En outre, le taux d'utilisation ne tient pas compte des services reçus dans le cadre des programmes de Services aux Autochtones Canada, comme les Services communautaires de santé buccodentaire (soins dentaires) et l'Initiative en santé buccodentaire des enfants (ISBE).

Au cours de la période de deux ans qui s'est écoulée de 2021-2022 à 2022-2023, 442 128 clients distincts ont reçu des soins dentaires des SSNA payés par l'intermédiaire du STRDPSS, ce qui correspond à un taux d'utilisation global de 47 % pour cette période.

Région	Taux d'utilisation des soins dentaires					Taux d'utilisation des soins dentaires des SSNA pour les deux dernières années (2021 à 2023)
	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023	
Atlantique	37 %	36 %	30 %	35 %	35 %	46 %
Québec	43 %	42 %	34 %	38 %	39 %	50 %
Ontario	32 %	32 %	26 %	30 %	32 %	41 %
Manitoba	39 %	37 %	27 %	32 %	33 %	46 %
Saskatchewan	39 %	38 %	32 %	37 %	38 %	53 %
Alberta	42 %	42 %	36 %	40 %	41 %	55 %
Yukon	37 %	35 %	29 %	32 %	31 %	45 %
Territoires du Nord-Ouest	41 %	39 %	32 %	36 %	38 %	64 %
Nunavut	40 %	38 %	27 %	32 %	33 %	39 %
National	37 %	37 %	30 %	34 %	35 %	47 %

Tableau 6.3 : Taux d'utilisation des soins dentaires, par région. Source : Données du STRDPSS et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Bénéficiaires des soins dentaires des SSNA par groupe d'âge, sexe et région

2022 à 2023

Des 936 006 clients admissibles aux soins dentaires couverts par le Programme des SSNA, 330 494 bénéficiaires (35 %) ont subi au moins une intervention dentaire payée par l'intermédiaire du STRDPSS en 2022-2023.

De ce nombre, on compte 186 231 femmes (56 %) et 144 263 hommes (44 %). À titre de comparaison, l'ensemble de la clientèle admissible des SSNA comprend 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

La moyenne d'âge des bénéficiaires de soins dentaires était de 33 ans, ce qui indique que ces clients sont globalement un peu plus jeunes que ceux qui reçoivent des services pharmaceutiques (37 ans). L'âge moyen des bénéficiaires était de 34 ans chez les femmes et de 32 ans chez les hommes.

Environ 33 % de tous les bénéficiaires de soins dentaires avaient moins de 20 ans. Trente-six pour cent (36 %) des bénéficiaires de sexe masculin appartenaient à ce groupe d'âge, tandis que cette proportion était de 30 % pour les femmes. Environ 8 % de tous les bénéficiaires étaient âgés de 65 ans et plus en 2022-2023.

Région	Atlantique			Québec			Ontario			Manitoba		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
0-4	108	97	205	195	207	402	702	682	1 384	774	721	1 495
5-9	498	560	1 058	1 201	1 151	2 352	2 770	2 762	5 532	2 747	2 787	5 534
10-14	804	826	1 630	1 515	1 534	3 049	3 281	3 492	6 773	2 995	3 318	6 313
15-19	1 104	1 153	2 257	1 282	1 378	2 660	3 178	3 290	6 468	2 887	3 390	6 277
20-24	873	1 066	1 939	936	1 267	2 203	2 439	3 127	5 566	1 999	2 736	4 735
25-29	869	1 255	2 124	1 098	1 554	2 652	2 588	3 500	6 088	2 121	2 820	4 941
30-34	880	1 157	2 037	1 061	1 429	2 490	2 379	3 278	5 657	1 938	2 796	4 734
35-39	722	997	1 719	873	1 302	2 175	1 951	2 716	4 667	1 520	2 190	3 710
40-44	689	963	1 652	915	1 144	2 059	1 747	2 630	4 377	1 364	1 786	3 150
45-49	702	907	1 609	829	1 150	1 979	1 725	2 350	4 075	1 306	1 728	3 034
50-54	781	1 056	1 837	900	1 169	2 069	1 813	2 578	4 391	1 251	1 751	3 002
55-59	765	1 069	1 834	950	1 282	2 232	1 868	2 687	4 555	1 157	1 544	2 701
60-64	684	986	1 670	865	1 164	2 029	1 785	2 683	4 468	901	1 282	2 183
Plus de 65 ans	1 294	1 812	3 106	1 557	2 246	3 803	3 154	5 196	8 350	1 221	1 842	3 063
Total	10 773	13 904	24 677	14 177	17 977	32 154	31 380	40 971	72 351	24 181	30 691	54 872
Âge moyen	39	41	40	36	39	38	35	38	37	30	32	31

Tableau 6.4 : Bénéficiaires des soins dentaires des SSNA par groupe d'âge, sexe et région. Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Saskatchewan			Alberta			Nord			Total		
Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
1 118	1 154	2 272	972	1 016	1 988	663	609	1 272	4 553	4 505	9 058
3 136	3 379	6 515	3 065	3 154	6 219	1 109	1 213	2 322	14 637	15 143	29 780
3 752	3 945	7 697	3 623	3 767	7 390	1 206	1 403	2 609	17 324	18 442	35 766
3 200	3 918	7 118	2 934	3 421	6 355	1 100	1 493	2 593	15 814	18 211	34 025
2 316	3 209	5 525	1 979	2 499	4 478	962	1 359	2 321	11 622	15 442	27 064
2 207	3 461	5 668	1 868	2 600	4 468	939	1 401	2 340	11 822	16 767	28 589
2 317	3 271	5 588	1 731	2 499	4 230	882	1 359	2 241	11 312	15 975	27 287
1 869	2 636	4 505	1 524	2 109	3 633	731	1 132	1 863	9 313	13 245	22 558
1 583	2 105	3 688	1 267	1 839	3 106	596	870	1 466	8 265	11 504	19 769
1 395	1 937	3 332	1 124	1 596	2 720	546	740	1 286	7 723	10 532	18 255
1 427	1 956	3 383	1 061	1 468	2 529	576	792	1 368	7 907	10 930	18 837
1 221	1 760	2 981	1 001	1 406	2 407	521	702	1 223	7 578	10 597	18 175
941	1 305	2 246	751	1 142	1 893	385	600	985	6 378	9 257	15 635
1 155	1 793	2 948	953	1 695	2 648	601	938	1 539	10 015	15 681	25 696
27 637	35 829	63 466	23 853	30 211	54 064	10 817	14 611	25 428	144 263	186 231	330 494
29	31	30	28	31	30	30	32	31	32	34	33

Dépenses du Programme des SSNA pour les soins dentaires rémunérés à l'acte, selon la catégorie de service 2022 à 2023

En 2022-2023, les services de restauration dentaire (couronnes, obturations, etc.) ont coûté 131,1 millions de dollars, ce qui en faisait la catégorie de soins dentaires ayant entraîné les dépenses les plus élevées au cours de l'exercice. Suivent les services diagnostiques (examens, radiographies, etc.) et les services préventifs (détartrage, application de résines de scellement, etc.), qui ont totalisé respectivement 35,8 millions de dollars et 30,0 millions de dollars. Les chirurgies buccales (extractions, etc.), qui totalisaient 32,0 millions de dollars, et les soins d'endodontie (traitements de canal, etc.), qui se sont chiffrés à 21,6 millions de dollars, complétaient les cinq catégories de soins dentaires ayant entraîné le plus de dépenses.

En 2022-2023, les restaurations en composite (111,2 millions de dollars), le détartrage (24,9 millions de dollars) et les extractions (22,6 millions de dollars) ont été les trois interventions ayant occasionné les dépenses les plus importantes.

Cinq principales catégories de soins dentaires rémunérés à l'acte (en millions de dollars) et taux de variation			
Sous-catégorie de soins dentaires	2021 à 2022	2022 à 2023	Variation en % par rapport à 2021 2022
Services de réparation	124,4 \$	131,1 \$	5,4 %
Services de diagnostic	32,8 \$	35,8 \$	9,2 %
Services préventifs	30,5 \$	33,0 \$	8,4 %
Chirurgie buccale	28,5 \$	32,0 \$	12,1 %
Services d'endodontie	20,4 \$	21,6 \$	6,0 %

Tableau 6.5 : Dépenses du Programme des SSNA pour les soins dentaires rémunérés à l'acte, par catégorie de service.
Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

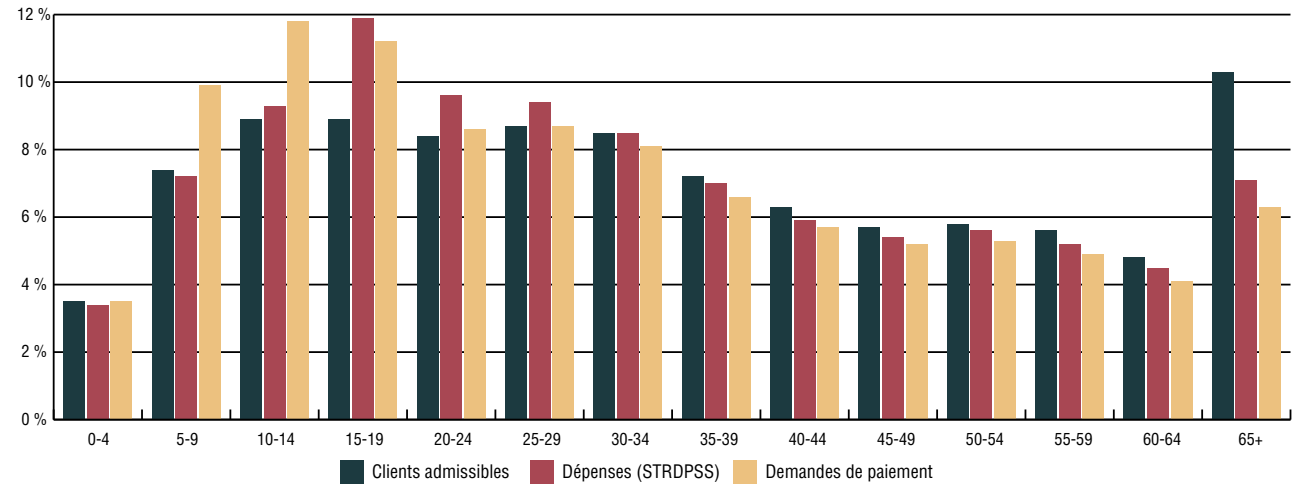
Cinq principales interventions dentaires payées à l'acte (en millions de dollars) et taux de variation			
Intervention dentaire	2021 à 2022	2022 à 2023	Variation en % par rapport à 2021 2022
Restaurations en composite	106,3 \$	111,2 \$	4,6 %
Détartrages	22,8 \$	24,9 \$	9,4 %
Extractions	20,2 \$	22,6 \$	12,1 %
Traitements de canal	18,5 \$	19,7 \$	6,4 %
Radiographies intrabuccales	12,3 \$	13,4 \$	9,2 %

Tableau 6.6 : Dépenses du Programme des SSNA pour les soins dentaires rémunérés à l'acte, par procédure.
Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Répartition des clients admissibles aux SSNA, des dépenses liées aux soins dentaires et des demandes de paiement, par groupe d'âge

2022 à 2023

Pour la plupart des groupes d'âge, le rapport entre l'utilisation et les dépenses est relativement stable. Il y a cependant des exceptions. Les enfants âgés de 5 à 14 ans subissent plus d'interventions à faible coût, comme des obturations, de sorte que ce groupe représente 21,7 % des demandes, mais seulement 16,5 % des dépenses.



Graphique 6.4 : Répartition des clients admissibles aux SSNA, des dépenses liées aux soins dentaires et des demandes de paiement, par groupe d'âge.
 Source : Données du STRDPSS et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques



Dépenses du programme des SSNA liées au transport pour raison médicale et données sur l'utilisation des services

En 2022-2023, les dépenses des SSNA liées au transport pour raison médicale ont totalisé 710,6 millions de dollars, soit 37,6 % des dépenses totales du Programme. Les services de transport pour raison médicale sont le secteur le plus important du Programme du point de vue des dépenses.

Les services de transport pour raison médicale couverts par le Programme des SSNA aident les clients admissibles à accéder à des services de santé qui sont nécessaires sur le plan médical, mais qui ne sont pas offerts dans leur réserve ou leur communauté.

Les services de transport pour raison médicale sont administrés par les bureaux régionaux de Services aux Autochtones Canada ou par les autorités sanitaires ou d'autres organisations des Premières Nations et des Inuits, ou par les gouvernements territoriaux qui administrent les services dans le cadre d'ententes de contribution.

Les services de transport pour raison médicale comprennent ce qui suit :

- **déplacements par voie terrestre (véhicule privé, taxi commercial, véhicule et chauffeur contractuel, véhicule de la bande, autobus, train, motoneige taxi, ambulance);**
- **déplacements par voie aérienne (vol régulier, vol nolisé, hélicoptère et ambulance aérienne);**
- **déplacements par voie navigable (embarcation motorisée, bateau-taxi et traversier);**
- **frais de subsistance (repas et hébergement);**
- **coûts de transport pour les professionnels de la santé qui fournissent des services dans les communautés isolées.**
- **traitements de l'abus d'alcool, de drogues et de solvants, et les traitements de désintoxication;**
- **services de guérisseurs traditionnels;**
- **services couverts par le Programme des SSNA.**

Les services de transport pour raison médicale peuvent être offerts pour un accompagnateur médical (comme une infirmière) ou non médical (comme un membre de la famille ou un soignant) pour voyager avec un client qui a besoin d'assistance. Depuis 2017, le Programme des SSNA offre la couverture d'un accompagnateur non médical à toutes les clients enceintes qui ont besoin d'un transport hors de leur communauté pour accoucher.

Outre les déplacements des clients, les dépenses de transport pour raison médicale comprennent également les coûts associés au transport des professionnels de la santé vers des communautés mal desservies ou éloignées et isolées afin de faciliter l'accès aux services médicalement nécessaires.

Les services de transport pour raison médicale peuvent être fournis aux clients, afin qu'ils obtiennent les types de services de santé médicalement nécessaires qui suivent :

- **services médicaux assurés par les régimes d'assurance-maladie provinciaux ou territoriaux (p. ex. rendez-vous chez un médecin, tests diagnostiques, soins hospitaliers);**

Répartition des dépenses de transport pour raison médicale des SSNA (en millions de dollars)

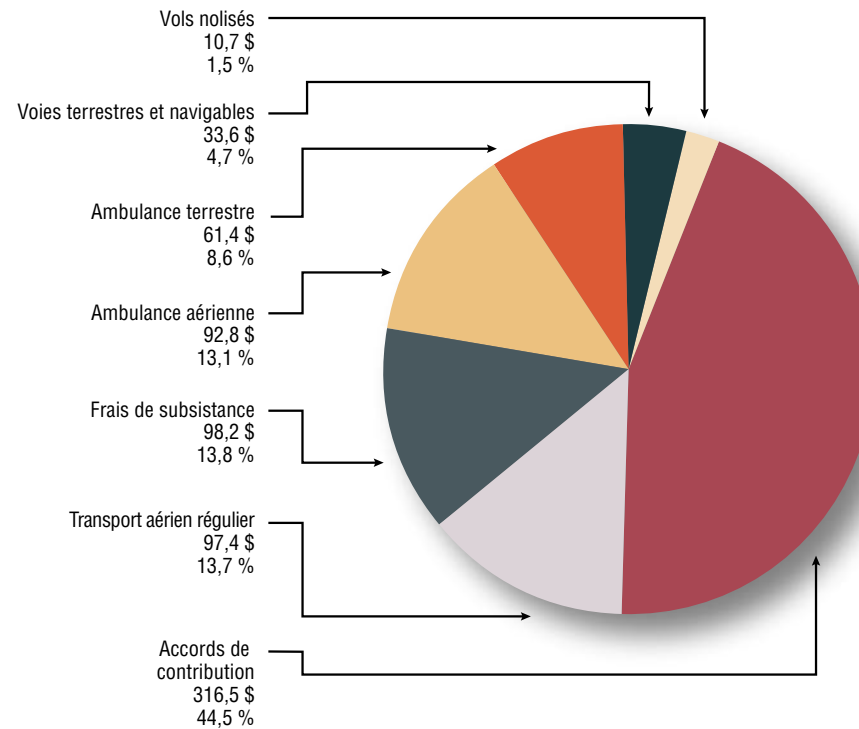
2022 à 2023

En 2022-2023, les dépenses liées au transport pour raison médicale des SSNA ont totalisé 710,6 millions de dollars.

Les ententes de contribution pour l'administration des services de transport pour raison médicale par les communautés des Premières Nations, les gouvernements territoriaux et d'autres organisations représentaient l'élément le plus important, comptant pour 316,5 millions de dollars, soit 44,5 % des dépenses totales.

Les dépenses liées aux frais de subsistance (98,2 millions de dollars ou 13,8 %), au transport aérien régulier (97,4 millions de dollars ou 13,7 %) et à l'ambulance aérienne (92,8 millions de dollars ou 13,1 %) représentaient la plus grande part des dépenses pour tous les services couverts par le Programme des SSNA, soit plus de 40 % des dépenses totales.

Les autres dépenses liées au transport pour raison médicale sont les coûts des ambulances terrestres (61,4 millions de dollars ou 8,6 %), les déplacements par voie terrestre ou navigable (33,6 millions de dollars ou 4,7 %) et les vols nolisés (10,7 millions de dollars ou 1,5 %).



Dépenses totales du programme des SSNA liées au transport pour raison médicale: 710,6 M\$

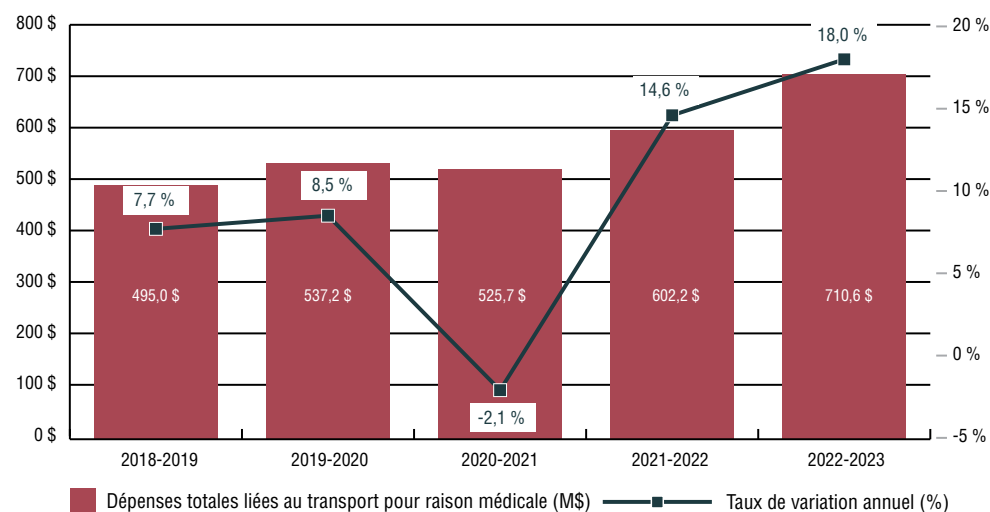
Graphique 7.1 : Répartition des dépenses de transport pour raison médicale des SSNA (en millions de dollars).
Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses annuelles du Programme des SSNA liées au transport pour raison médicale

Les dépenses du Programme des SSNA liées au transport pour raison médicale ont augmenté de 18,0 % en 2022-2023, par rapport à l'année précédente. La pandémie de coronavirus (COVID-19) et les restrictions de santé publique provinciales et territoriales sur la prestation de soins en personne durant l'exercice 2020 à 2021, ainsi qu'une prestation des bénéficiaires du Programme des SSNA supérieure à la normale durant l'exercice 2021 à 2022 lorsque les restrictions ont été levées, ont eu un impact sur la croissance durant ces deux années. Durant les cinq dernières années, les coûts globaux associés au transport pour raison médicale sont passés de 495,0 millions de dollars en 2018-2019 à 710,6 millions de dollars en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 43,5 %.

À l'échelle régionale, le taux de croissance quinquennal le plus élevé a été enregistré en Saskatchewan, où les dépenses ont augmenté de 52,5 %, après être passées de 75,3 millions de dollars en 2018-2019 à 114,9 millions de dollars en 2022-2023. Le Manitoba s'est classé au deuxième rang avec une augmentation de 48,5 %, les dépenses dans cette région étant passées de 157,0 millions de dollars en 2018-2019 à 233,1 millions de dollars en 2022-2023.

Le Manitoba a enregistré les dépenses totales les plus élevées en matière de transport pour raison médicale, soit 233,1 millions de dollars en 2022-2023, suivi de l'Ontario, avec 140,3 millions de dollars, et de la Saskatchewan, avec 114,9 millions de dollars.



Graphique 7.2 : Dépenses annuelles du Programme des SSNA liées au transport pour raison médicale. Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA liées au transport pour raison médicale (en milliers de dollars)					
Région	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Atlantique	11 820 \$	13 910 \$	13 263 \$	15 776 \$	17 512 \$
Québec	24 642 \$	25 729 \$	25 379 \$	26 775 \$	28 921 \$
Ontario	98 605 \$	106 638 \$	90 646 \$	114 814 \$	140 343 \$
Manitoba	156 961 \$	168 686 \$	155 790 \$	184 200 \$	233 140 \$
Saskatchewan	75 330 \$	83 947 \$	84 951 \$	103 152 \$	114 863 \$
Alberta	56 870 \$	61 669 \$	59 492 \$	67 206 \$	71 908 \$
Nord	70 806 \$	76 601 \$	96 194 \$	90 286 \$	103 926 \$
Total	495 034 \$	537 179 \$	525 715 \$	602 208 \$	710 614 \$

Tableau 7.1 : Dépenses du Programme des SSNA liées au transport pour raison médicale (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses totales des SSNA liées au transport pour raison médicale, par type et région (en milliers de dollars)

2022 à 2023

En 2022-2023, c'est au Manitoba que les dépenses globales des SSNA liées au transport pour raison médicale ont été les plus élevées, totalisant 233,1 millions de dollars, un résultat attribuable en grande partie aux services de transport aérien, qui se sont chiffrés à 131,5 millions de dollars. Ces coûts élevés liés au transport pour raison médicale s'expliquent en partie par le grand nombre de clients des Premières Nations vivant dans des communautés nordiques éloignées ou accessibles uniquement par voie aérienne.

L'Ontario a la deuxième place au chapitre des dépenses liées au transport pour raison médicale, qui se sont chiffrées à 140,3 millions de dollars en 2022-2023. Elle était suivie par la Saskatchewan ainsi que la région du Nord, avec 114,8 millions de dollars et 103,9 millions de dollars, respectivement.

Type	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Nord	Total
Transport aérien régulier	3 383 \$	194 \$	35 466 \$	47 640 \$	7 760 \$	1 125 \$	1 829 \$	97 396 \$
Ambulance aérienne	56 \$	25 \$	31 \$	78 020 \$	9 157 \$	3 310 \$	2 201 \$	92 799 \$
Vols nolisés	3 \$	1 \$	511 \$	5 825 \$	1 543 \$	2 814 \$	0 \$	10 698 \$
Ambulance terrestre	439 \$	223 \$	1 156 \$	11 527 \$	34 469 \$	13 572 \$	4 \$	61 390 \$
Terre et Eau	1 168 \$	145 \$	5 282 \$	3 955 \$	19 347 \$	2 712 \$	1 004 \$	33 614 \$
Frais de subsistance	2 111 \$	63 \$	37 675 \$	36 855 \$	11 542 \$	7 290 \$	2 703 \$	98 237 \$
Total des dépenses de fonctionnement	7 161 \$	651 \$	80 121 \$	183 822 \$	83 818 \$	30 824 \$	7 740 \$	394 135 \$
Total des coûts liés aux accords de contribution	10 352 \$	28 271 \$	60 223 \$	49 318 \$	31 046 \$	41 085 \$	96 185 \$	316 479 \$
Total	17 512 \$	28 921 \$	140 343 \$	233 140 \$	114 863 \$	71 908 \$	103 926 \$	710 614 \$
% de variation par rapport à 2021-2022	11,0 %	8,0 %	22,2 %	26,6 %	11,4 %	7,0 %	15,1 %	18,0 %

Tableau 7.2 : Dépenses totales des SSNA liées au transport pour raison médicale, par type et région (en milliers de dollars).
Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA liées au transport pour raison médicale par personne et par région

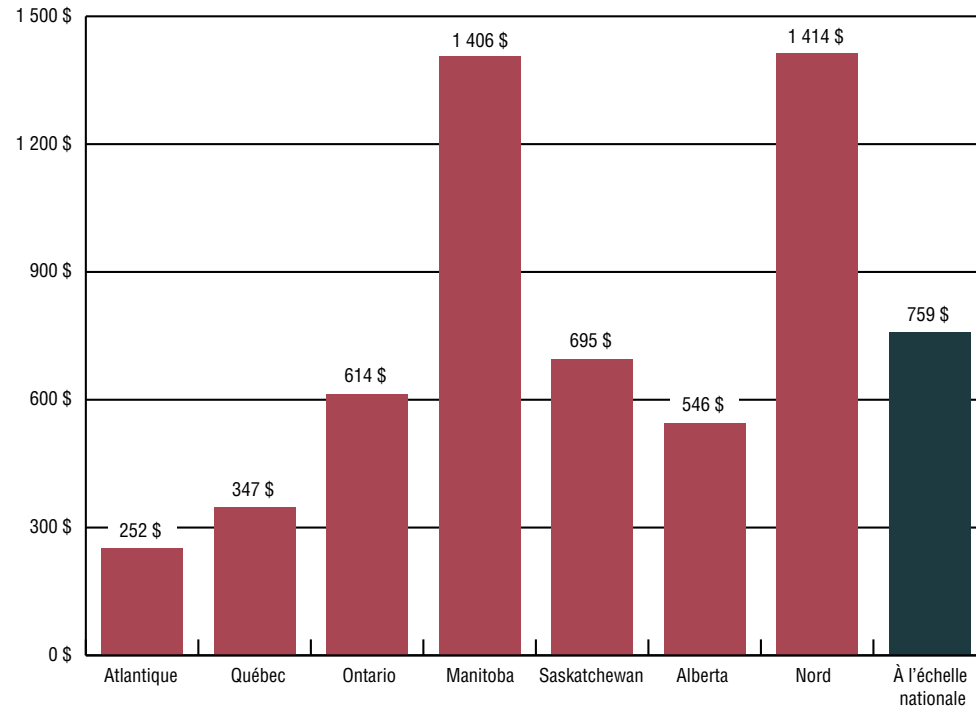
2022 à 2023

Les dépenses par personne sont le total des dépenses du Programme des SSNA liées au transport pour raison médicale divisé par le nombre de clients admissibles, que les clients aient ou non soumis une demande d'indemnisation durant l'exercice.

En 2022-2023, à l'échelle nationale, la moyenne, par personne, des dépenses des SSNA pour le transport pour raison médicale a été de 759 \$, ce qui équivaut à une augmentation de 15,5 % par rapport au montant de 658 \$ enregistré en 2021-2022.

Les dépenses par personne liées au transport pour raison médicale ont été les plus élevées dans la région du Nord (1 414 \$), puis dans la région du Manitoba (1 406 \$). Ces dépenses s'expliquent par le grand nombre de clients des Premières Nations et de clients inuits qui vivent dans des communautés éloignées ou uniquement accessibles par voie aérienne, et qui doivent se rendre dans des centres urbains pour recevoir des services de santé.

En revanche, la région de l'Atlantique a les dépenses liées au transport pour raison médicale les plus basses par personne, soit 252 \$. Ce faible coût reflète les caractéristiques géographiques de la région, l'accès relativement facile aux services de santé et le moins grand besoin de transport par voie aérienne.



Graphique 7.3 : Dépenses du Programme des SSNA liées au transport pour raison médicale par personne et par région.
 Source : Données du SVS et du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques



🕒 Dépenses du programme des SSNA liées aux soins de la vue et données sur l'utilisation des services

Le Programme des SSNA couvre les services de soins de la vue conformément aux politiques énoncées dans le [Guide sur les prestations des soins de la vue des SSNA](#), tels que :

- **les examens de la vue, lorsqu'ils ne sont pas assurés par la province ou le territoire;**
- **les lentilles correctrices (lunettes, lentilles cornéennes) prescrites par un professionnel des soins de la vue;**
- **la réparation de lunettes.**

Quelques articles comme les prothèses oculaires et l'équipement d'aide aux malvoyants sont couverts par les SSNA comme services d'équipement médical et fournitures médicales.

En 2022-2023, un total de 160 904 clients des Premières Nations et clients inuits ont bénéficié de soins de la vue couverts par le Programme des SSNA, selon les demandes de remboursement payées par le STRDPSS. Les dépenses totales associées aux prestations de soins de la vue se sont élevées à 49,5 millions de dollars, soit 2,6 % des dépenses totales des SSNA.

Répartition des dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue (en millions de dollars)

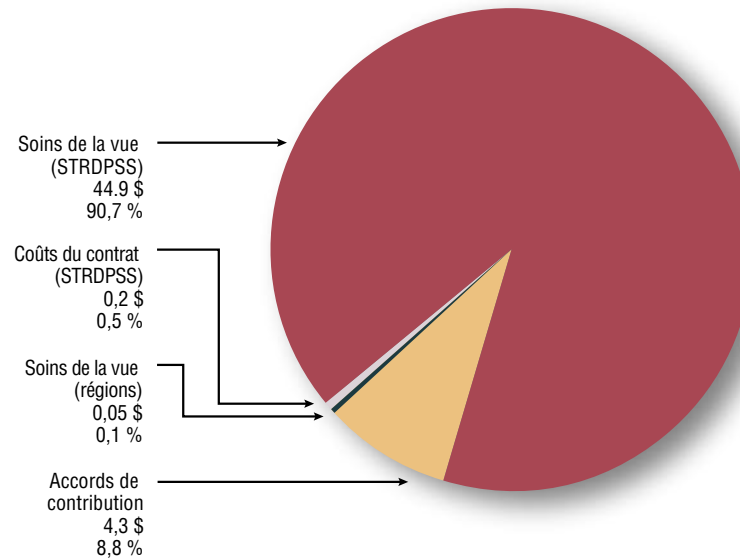
2022 à 2023

Les dépenses des SSNA en matière de soins de la vue sont constituées de plusieurs éléments distincts. Les paiements à l'acte versés par l'intermédiaire du STRDPSS ont constitué le principal poste de dépenses, à savoir 44,9 millions de dollars ou 90,7 % de tous les coûts associés aux soins de la vue des SSNA.

Les ententes de contribution (4,3 millions de dollars), soit 8,8 % de toutes les dépenses associées aux soins de la vue, ont constitué le deuxième poste de dépenses en importance. Les ententes de contribution sont utilisées pour financer directement les communautés et organisations des Premières Nations ou des Inuits ou les gouvernements territoriaux pour les prestations de soins de la vue.

Les coûts des contrats du STRDPSS liés au traitement des demandes de paiements par l'intermédiaire du STRDPSS se sont élevés à 238 000 dollars, soit 0,5 %, en 2022-2023.

Les soins de la vue régionaux, qui représentent 49 600 \$ ou 0,1 % du coût des prestations de soins de la vue, correspondent aux demandes de soins de la vue payées par les bureaux régionaux de Services aux Autochtones Canada.



Dépenses totales du programme des SSNA liées aux soins de la vue: 49,5 \$M

Graphique 8.1 : Répartition des dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue (en millions de dollars).

Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue et augmentation, par région (en milliers de dollars)

2022 à 2023

Les dépenses en soins de la vue des SSNA ont totalisé 49,5 millions de dollars en 2022-2023, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent.

La Saskatchewan a enregistré les coûts les plus élevés en matière de soins de la vue, soit 10,6 millions de dollars, ou 22,1 % des dépenses totales en soins de la vue, suivie de l'Alberta avec 9,4 millions de dollars (19,7 %) et de l'Ontario avec 8,1 millions de dollars (17 %). Les dépenses de l'administration centrale sont les coûts liés au traitement des demandes par le biais du système STRDPSS.

Région	Fonctionnement			Total des coûts de fonctionnement	Total des coûts liés aux contributions	Total des coûts
	Rémunération à l'acte	Régional	Coûts des contrats du STRDPSS			
Atlantique	4 140 \$	8,7 \$	0,0 \$	4 149 \$	0 \$	4 149 \$
Québec	4 081 \$	0,0 \$	0,0 \$	4 081 \$	0 \$	4 081 \$
Ontario	8 009 \$	0,0 \$	0,0 \$	8 009 \$	624 \$	8 633 \$
Manitoba	7 151 \$	0,0 \$	0,0 \$	7 151 \$	518 \$	7 669 \$
Saskatchewan	10 585 \$	0,0 \$	0,0 \$	10 585 \$	0 \$	10 585 \$
Alberta	8 000 \$	0,0 \$	0,0 \$	8 000 \$	1 446 \$	9 446 \$
Nord	2 897 \$	40,9 \$	0,0 \$	2 938 \$	1 744 \$	4 683 \$
Administration centrale	0 \$	0,0 \$	238,2 \$	238 \$	0 \$	238 \$
Total	44 864 \$	49,6 \$	238,2 \$	45 152 \$	4 332 \$	49 484 \$

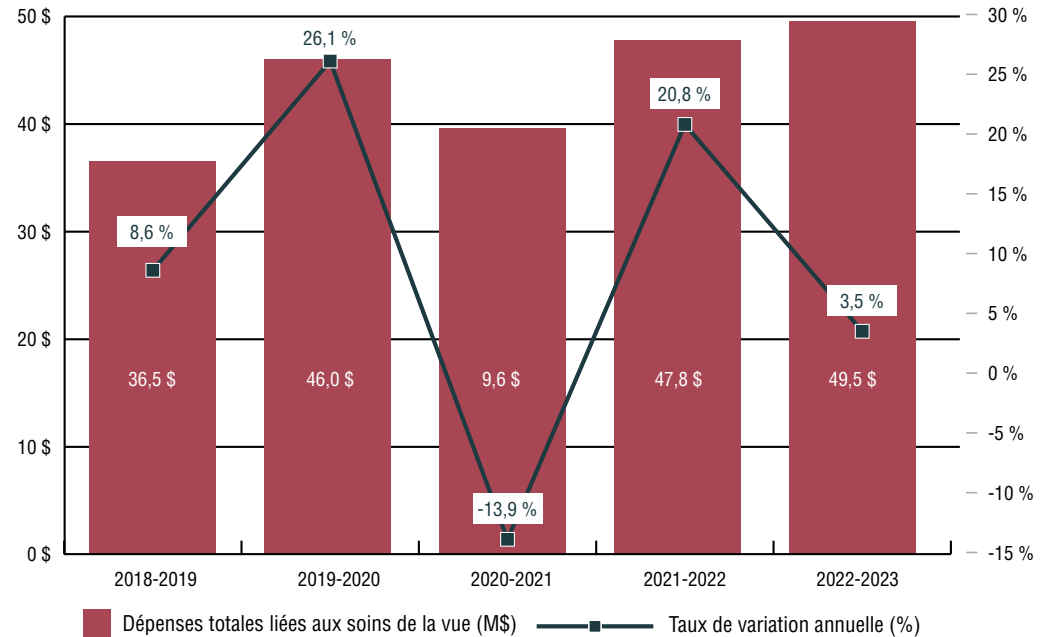
Tableau 8.1 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue et augmentation, par région (en milliers de dollars). Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses annuelles des SSNA pour les soins de la vue et variation en pourcentage

Les dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue ont augmenté de 3,5 % au cours de l'exercice 2022-2023. Au cours des cinq derniers exercices, le taux de croissance des dépenses liées aux soins de la vue a été le plus élevé en 2019-2020 (26,1 %) et le plus bas en 2020-2021 (-13,9 %).

Le taux de croissance annualisé sur cinq ans pour les dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue est de 6,3 %.

À l'échelle régionale, le taux de croissance des dépenses le plus élevé pour cette période de cinq ans a été enregistré au Québec, où les dépenses se sont accrues de 113,9 %, après être passées de 1,9 million de dollars en 2018-2019 à 4,1 millions de dollars en 2022-2023. Le Manitoba a connu la plus forte augmentation nette des dépenses au cours de cette période, ses coûts ayant augmenté de 3,0 millions de dollars.



Graphique 8.2 : Dépenses annuelles des SSNA liées aux soins de la vue.

Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses des SSNA liées aux soins de la vue (en milliers de dollars)					
Région	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2021 à 2022
Atlantique	3 885 \$	4 150 \$	3 436 \$	4 158 \$	4 149 \$
Québec	1 908 \$	2 736 \$	2 814 \$	3 938 \$	4 081 \$
Ontario	6 744 \$	7 860 \$	7 346 \$	8 113 \$	8 633 \$
Manitoba	4 699 \$	6 935 \$	6 042 \$	7 334 \$	7 669 \$
Saskatchewan	7 822 \$	9 844 \$	8 493 \$	10 581 \$	10 585 \$
Alberta	7 696 \$	10 514 \$	8 030 \$	9 405 \$	9 446 \$
Nord	3 713 \$	3 929 \$	3 206 \$	4 081 \$	4 683 \$
Total	36 467 \$	45 968 \$	39 594 \$	47 819 \$	49 484 \$

Tableau 8.2 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue par région (en milliers de dollars). Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

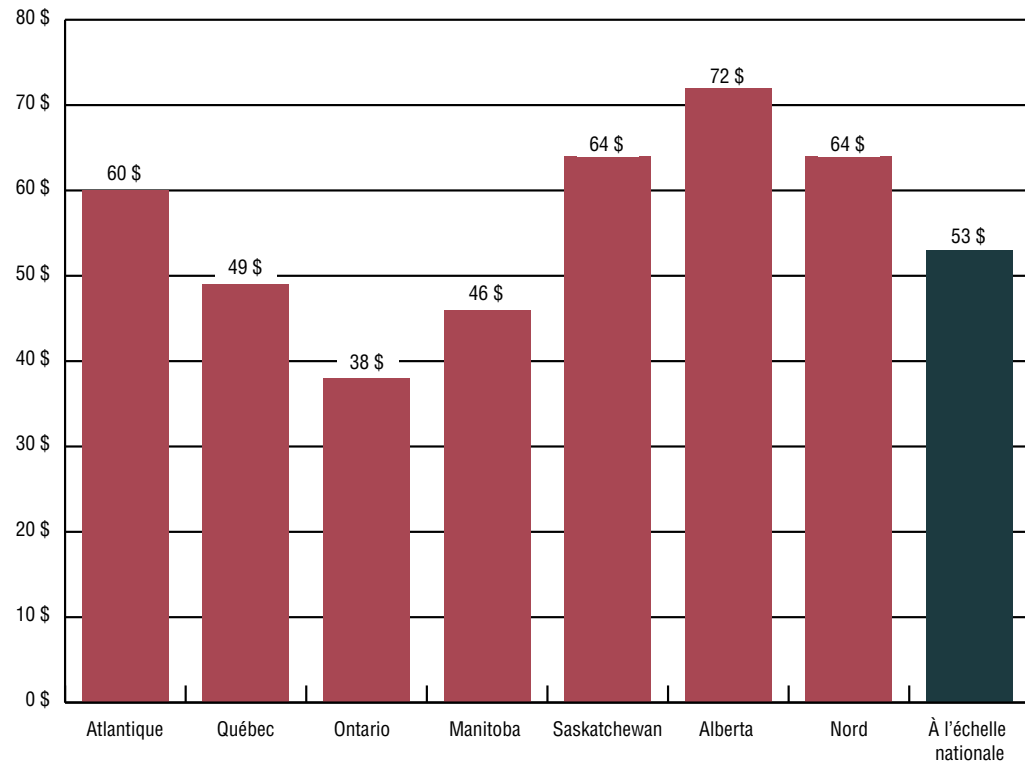
Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue, par personne et par région

2022 à 2023

Les dépenses par personne sont le total des dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue divisé par le nombre de clients admissibles, que les clients aient ou non soumis une demande d'indemnisation durant l'exercice.

En 2022-2023, à l'échelle nationale, la moyenne, par personne, des dépenses des SSNA pour les soins de la vue a été de 53 \$, ce qui équivaut à une augmentation de 1,3 % par rapport au montant de 52 \$ enregistré en 2021-2022.

C'est en Alberta que les dépenses par personne étaient les plus élevées (72 \$), suivies de la Saskatchewan et de la région de l'Atlantique (64 \$). Les dépenses des SSNA par personne liées aux soins de la vue étaient les moins élevées en Ontario (38 \$).



Graphique 8.3 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux soins de la vue, par personne et par région.

Source : Données du SVS et du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Bénéficiaires des services de soins de la vue des SSNA par groupe d'âge, sexe et région

2022 à 2023

Des 936 006 clients admissibles aux services couverts par le Programme des SSNA, un total de 160 904 bénéficiaires, soit 17,2 % de la population cliente des SSNA, avaient au moins un service de soins de la vue payé par l'intermédiaire du Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS) en 2022-2023. De ce nombre, on compte 97 247 femmes (60,4 %) et 63 657 hommes (39,6 %). À titre de comparaison, l'ensemble de la clientèle admissible des SSNA comprend 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

Les bénéficiaires de soins de la vue étaient âgés en moyenne de 36 ans. L'âge moyen des bénéficiaires était de 37 ans chez les femmes et de 36 ans chez les hommes.

Région	Atlantique			Québec			Ontario			Manitoba		
Groupe d'âge	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
0-4	98	88	186	17	24	41	34	46	80	61	35	96
5-9	479	451	930	342	295	637	740	640	1,380	908	699	1 607
10-14	800	662	1 462	600	455	1 055	1 519	1 122	2,641	1 811	1 413	3 224
15-19	787	557	1 344	661	423	1 084	1 450	1 188	2,638	1 895	1 226	3 121
20-24	646	392	1 038	574	345	919	1 375	919	2,294	1 343	784	2 127
25-29	651	379	1 030	643	364	1 007	1 417	859	2,276	1 395	748	2 143
30-34	625	404	1,029	629	328	957	1 394	869	2,263	1 361	733	2 094
35-39	553	314	867	562	313	875	1 194	653	1,847	1 083	602	1 685
40-44	571	302	873	555	336	891	1 289	656	1,945	918	515	1 433
45-49	625	413	1 038	558	376	934	1 311	851	2,162	919	606	1 525
50-54	668	481	1 149	620	389	1 009	1 394	907	2,301	991	577	1 568
55-59	683	466	1 149	612	412	1 024	1 337	920	2,257	874	577	1 451
60-64	669	431	1 100	609	370	979	1 382	845	2,227	792	516	1 308
Plus de 65 ans	1 345	903	2 248	994	663	1 657	2 461	1 567	4,028	1 134	757	1 891
Total	9 200	6 243	15 443	7 976	5 093	13 069	18 297	12 042	30,339	15 485	9 788	25 273
Âge moyen	40	39	40	40	40	40	41	39	40	34	34	34

Tableau 8.3 : Bénéficiaires des soins de la vue des SSNA par groupe d'âge, sexe et région. Source : Données du STRDPSS et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Saskatchewan			Alberta			Nord			Total		
Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
124	120	244	86	57	143	18	14	32	439	386	825
1 551	1 294	2 845	965	792	1 757	193	159	352	5 202	4 353	9 555
2 583	2 055	4 638	1 687	1 360	3 047	433	310	743	9 483	7 407	16 890
2 753	2 046	4 799	1 719	1 237	2 956	508	348	856	9 838	7 069	16 907
2 150	1 348	3 498	1 380	964	2 344	479	260	739	8 038	5 049	13 087
2 333	1 294	3 627	1 439	894	2 333	536	284	820	8 488	4 861	13 349
2 198	1 318	3 516	1 424	893	2 317	512	243	755	8 239	4 837	13 076
1 792	1 015	2 807	1 196	749	1 945	455	199	654	6 910	3 887	10 797
1 498	909	2 407	1 050	674	1 724	394	225	619	6 357	3 668	10 025
1 497	959	2 456	913	615	1 528	428	223	651	6 328	4 080	10 408
1 441	945	2 386	870	579	1 449	478	327	805	6 540	4 241	10 781
1 329	830	2 159	842	545	1 387	487	313	800	6 250	4 110	10 360
1 038	690	1 728	718	452	1 170	429	312	741	5 700	3 645	9 345
1 725	1 045	2 770	959	603	1 562	741	475	1 216	9 435	6 064	15 499
24 012	15 868	39 880	15 248	10 414	25 662	6 091	3 692	9 783	97 247	63 657	160 904
34	33	34	34	33	33	40	41	40	37	36	36

Dépenses des SSNA liées aux soins de la vue par catégorie de service

2022 à 2023

En 2022-2023, les nouveaux articles de lunetterie, comme les lunettes, représentaient 38,1 millions de dollars, soit 86,3 % de toutes les dépenses de soins de la vue du STRDPSS. Les examens de la vue ont représenté 5,4 millions de dollars, soit 12,2 %, suivis des réparations, soit 321 000 dollars, soit 0,7 %.

Catégorie	Bénéficiaires	Dépenses	Variation par rapport à l'exercice précédent en %
Nouvelles lentilles correctrices	139 021	38 071 603 \$	2,7 %
Examens des yeux	78 357	5 396 941 \$	-2,5 %
Réparations	3 780	320 533 \$	-11,4 %
Remplacement précoce	1 243	201 635 \$	31,1 %
Ajouts	6 856	87 045 \$	6,8 %
Autre	109	19 236 \$	-43,2 %

Tableau 8.4 : Bénéficiaires de soins de la vue et dépenses des SSNA (en milliers de dollars) par catégorie.

Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques





9 Dépenses du programme des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale et données sur l'utilisation des services

Le Programme des SSNA couvre les services de santé mentale conformément aux politiques énoncées dans le [Guide sur les prestations en santé mentale du Programme des SSNA](#). Les prestations de counseling en santé mentale du Programme des SSNA visent à assurer la couverture des services professionnels de counseling en santé mentale pour compléter les autres services de mieux-être mental qui peuvent être offerts aux clients ou dans les communautés. Les services de counseling en santé mentale sont admissibles à la couverture lorsqu'ils sont offerts par un professionnel de la santé mentale reconnu par les SSNA, comme un psychologue agréé. Les services de counseling en santé mentale sont offerts de manière qui :

- **reconnait la prestation de services du Programme des SSNA en tant que composante du continuum du mieux-être mental qui englobe d'autres programmes et services communautaires, provinciaux ou territoriaux en counseling en santé mentale offerts par Services aux Autochtones du Canada;**
- **appuie la prestation de services de counseling en santé mentale adaptée à la culture.**

En 2022-2023, un total de 31 836 clients des Premières Nations et clients inuits ont bénéficié de counseling en santé mentale couverte par le Programme des SSNA, selon les demandes de remboursement payées par le STRDPSS. Les dépenses totales associées à ces demandes se sont élevées à 98,9 millions de dollars, soit 5,2 % des dépenses totales des SSNA.

Répartition des dépenses de counseling en santé mentale des SSNA (en millions de dollars)

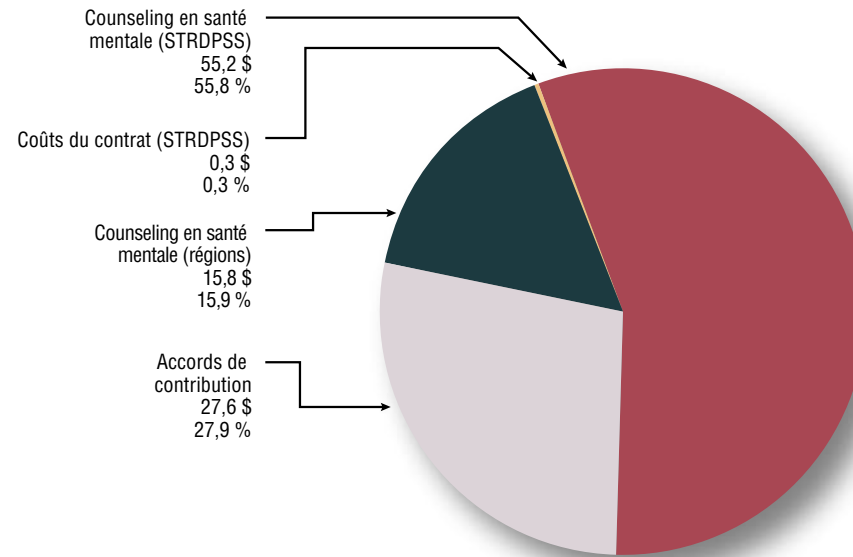
2022 à 2023

Les dépenses liées au counseling en santé mentale des SSNA comportent plusieurs éléments distincts. Les paiements à l'acte versés par l'intermédiaire du STRDPSS ont constitué le principal poste de dépenses, à savoir 55,2 millions de dollars ou 55,8 % de tous les coûts associés au counseling en santé mentale des SSNA.

Les ententes de contribution (27,6 millions de dollars), soit 27,9 % de toutes les dépenses associées au counseling en santé mentale, ont constitué le deuxième poste de dépenses en importance. Les ententes de contribution servent à financer directement les communautés et organisations des Premières Nations ou des Inuits ou les gouvernements territoriaux pour la prestation de services de counseling en santé mentale.

Le counseling régional en santé mentale, qui représente 15,8 millions de dollars ou 15,9 % des coûts des prestations de consultation en matière de santé mentale, se rapporte aux demandes de counseling en santé mentale payées par les bureaux régionaux de Services aux Autochtones Canada.

Les coûts des contrats du STRDPSS liés au traitement des demandes de paiements par l'intermédiaire du STRDPSS se sont élevés à 270 000 dollars, soit 0,3 % des coûts des prestations de counseling en santé mentale en 2022 à 2023



Dépenses totales du Programme des SSNA liées aux counseling en santé mentale : 98,9 M\$

Graphique 9.1 : Répartition des dépenses de counseling en santé mentale des SSNA (en millions de dollars).
Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du counseling en santé mentale des SSNA par région (en milliers de dollars)

2022-2023

Les dépenses de counseling en santé mentale des SSNA ont totalisé 98,6 millions de dollars en 2022-2023, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à l'année précédente.

C'est en Saskatchewan que les coûts de counseling en santé mentale étaient les plus élevés, soit 25,2 millions de dollars ou 25,5 % du total des dépenses de counseling en santé mentale, suivie de l'Ontario avec 24,5 millions de dollars (24,8 %) et du Manitoba avec 16,4 millions de dollars (16,6 %). Les dépenses de l'administration centrale sont les coûts liés au traitement des demandes par le biais du système STRDPSS.

Région	Fonctionnement			Total des coûts de fonctionnement	Total des coûts liés aux contributions	Total des coûts
	Counseling en santé mentale (STRDPSS)	Counseling en santé mentale (régional)	Coûts du contrat STRDPSS			
Atlantique	3 729 \$	24 \$	0 \$	3 753 \$	3 165 \$	6 918 \$
Québec	3 391 \$	1 493 \$	0 \$	4 885 \$	1 497 \$	6 381 \$
Ontario	22 960 \$	0 \$	0 \$	22 960 \$	1 531 \$	24 491 \$
Manitoba	5 108 \$	6 149 \$	0 \$	11 256 \$	5 136 \$	16 393 \$
Saskatchewan	11 444 \$	4 177 \$	0 \$	15 621 \$	9 573 \$	25 194 \$
Alberta	7 186 \$	3 910 \$	0 \$	11 096 \$	4 718 \$	15 815 \$
Nord	1 390 \$	0 \$	0 \$	1 390 \$	2 004 \$	3 394 \$
Administration centrale	0 \$	0 \$	270 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	55 208 \$	15 753 \$	270 \$	71 231 \$	27 624 \$	98 855 \$

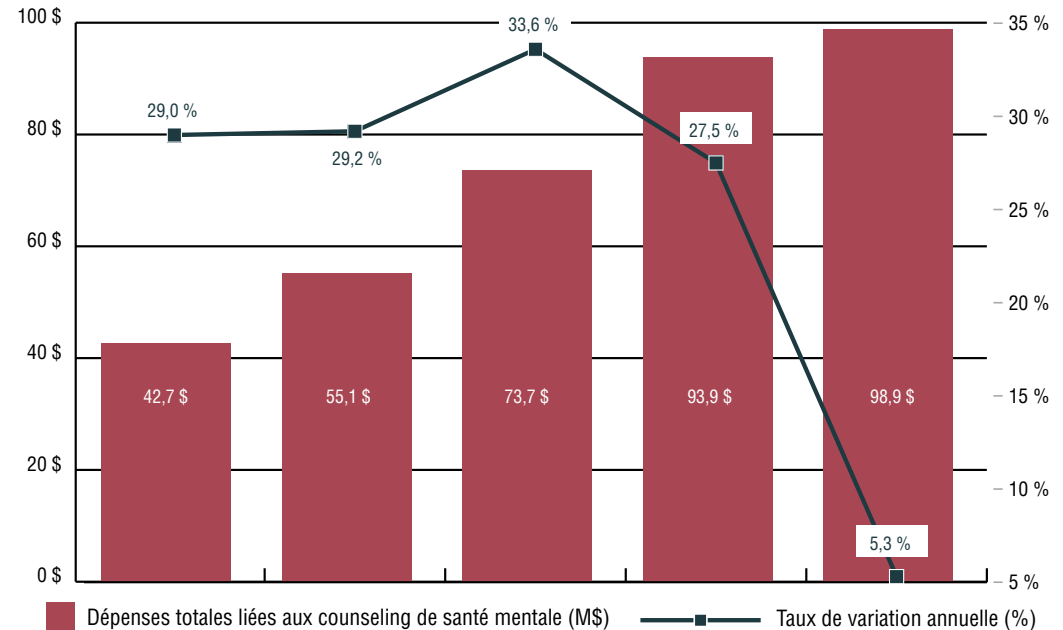
Tableau 9.1 : Dépenses du Programme des SSNA liées au counseling en santé mentale, selon la région (en milliers de dollars). Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du programme des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale et taux de variation annuel

Les dépenses du Programme des SSNA liées au counseling en santé mentale ont augmenté de 5,3 % à l'exercice 2022-2023. Durant les cinq dernières années, les coûts globaux associés aux services de counseling en santé mentale sont passés de 42,7 millions de dollars en 2018-2019 à 98,9 millions de dollars en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 131,8 %. Le budget de 2017 prévoyait un financement pour accroître les prestations en supprimant l'exigence selon laquelle le counseling doit être fourni en réponse à une crise. Au cours des cinq derniers exercices, le taux de croissance des dépenses liées au counseling en santé mentale a été le plus élevé en 2020-2021 (33,6 %) et le plus bas en 2022-2023 (5,3 %).

Le taux de croissance annualisé sur cinq ans pour les dépenses du Programme des SSNA liées au counseling en santé mentale est de 18,3 %.

À l'échelle régionale, le taux de croissance le plus élevé au cours de cette période a été enregistré dans la région de l'Atlantique, où les dépenses se sont accrues de 258,1 %, passant de 1,9 million de dollars en 2018-2019 à 6,9 millions de dollars en 2022-2023. La Saskatchewan s'est classée au deuxième rang avec une augmentation de 220,2 %, les dépenses dans cette région étant passées de 7,9 millions de dollars en 2018-2019 à 25,2 millions de dollars en 2022-2023.



Graphique 9.2 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale et taux de variation annuel.
Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Dépenses du programme des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale (en milliers de dollars)					
Région	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Atlantique	1 932 \$	3 428 \$	6 037 \$	7 001 \$	6 918 \$
Québec	2 382 \$	3 138 \$	4 493 \$	5 604 \$	6 381 \$
Ontario	9 053 \$	12 116 \$	15 491 \$	21 762 \$	24 491 \$
Manitoba	9 705 \$	11 475 \$	13 803 \$	16 333 \$	16 393 \$
Saskatchewan	7 867 \$	11 783 \$	16 770 \$	24 881 \$	25 194 \$
Alberta	9 545 \$	11 020 \$	12 843 \$	14 771 \$	15 815 \$
Nord	2 172 \$	2 167 \$	3 895 \$	3 333 \$	3 394 \$
Total	42 656 \$	55 126 \$	73 652 \$	93 890 \$	98 855 \$

Tableau 9.2 : Dépenses en santé mentale des SSNA (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

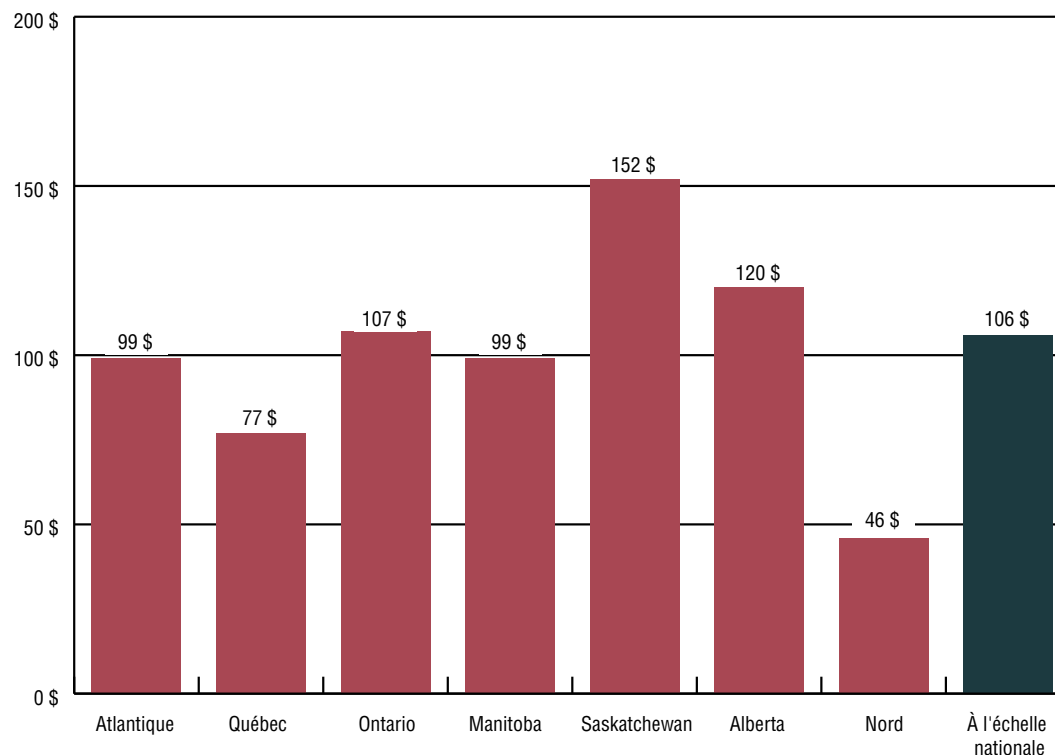
Dépenses du Programme des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale, par personne et par région (en milliers de dollars)

2022 à 2023

Les dépenses par personne sont le total des dépenses du Programme des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale divisé par le nombre de clients admissibles, que les clients aient ou non soumis une demande d'indemnisation durant l'exercice.

À l'échelle nationale, en 2022-2023, les dépenses des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale ont été de 106 \$ par client admissible.

La région de la Saskatchewan a affiché les dépenses les plus élevées à ce chapitre avec un montant par personne de 152 \$, suivie de l'Alberta (120 \$). C'est dans le Nord que les dépenses par personne ont été les plus faibles, avec 46 \$. Il est à noter que les dépenses de counseling en santé mentale par personne dans le Nord sont sous-représentées, car les services de counseling en santé mentale pour les clients du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest sont financés par des ententes de contribution.



Graphique 9.3 : Dépenses du Programme des SSNA liées aux services de counseling en santé mentale, par personne et par région (en milliers de dollars). Source : Données du SVS et du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Bénéficiaires de counseling en santé mentale des SSNA par groupe d'âge, sexe et région

2022 à 2023

Des 936 006 clients admissibles aux services couverts par le Programme des SSNA, un total de 31 836 bénéficiaires, soit 3,4 % de la population cliente des SSNA, ont reçu au moins un service de counseling en santé mentale payée par l'intermédiaire du Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS) en 2022-2023. De ce nombre, on compte 22 050 femmes (69,3 %) et 9 786 hommes (30,7 %). À titre de comparaison, l'ensemble de la clientèle admissible des SSNA comprend 51 % de femmes et 49 % d'hommes.

Il est à noter que ce tableau sous-représente l'utilisation des services de counseling en santé mentale dans le Nord, car les services de counseling en santé mentale pour les clients du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest sont financés par des ententes de contribution. Par conséquent, les demandes de remboursement pour ces régions ne sont pas saisies dans le système STRDPSS.

L'âge moyen des bénéficiaires de counseling en santé mentale était de 32 ans. L'âge moyen des bénéficiaires était de 33 ans chez les femmes et de 31 ans chez les hommes.

Région	Atlantique			Québec			Ontario			Manitoba		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
0-9	28	27	55	19	24	43	260	244	504	52	23	75
10-14	124	88	212	107	44	151	602	362	964	208	110	318
15-19	190	78	268	120	64	184	819	385	1 204	333	152	485
20-24	201	75	276	160	51	211	751	327	1 078	358	138	496
25-29	261	82	343	199	78	277	961	379	1 340	368	144	512
30-34	201	78	279	178	68	246	843	335	1 178	317	134	451
35-39	146	71	217	150	60	210	748	310	1 058	225	90	315
40-44	116	34	150	112	57	169	606	269	875	172	67	239
45-49	101	26	127	97	48	145	509	233	742	123	56	179
50-54	66	32	98	75	31	106	433	168	601	98	49	147
55-59	57	22	79	69	20	89	340	135	475	76	25	101
60-64	30	13	43	49	19	68	263	89	352	44	17	61
Plus de 65 ans	41	10	51	43	19	62	272	84	356	53	18	71
Total	1 562	636	2 198	1 378	583	1 961	7 407	3 320	10 727	2 427	1 023	3 450
Âge moyen	32	30	31	34	34	34	34	31	33	31	30	31

Tableau 9.3 : Bénéficiaires de counseling en santé mentale des SSNA par groupe d'âge, sexe et région. Source : Données du STRDPSS et du SVS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Saskatchewan			Alberta			Nord			Total		
Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
119	102	221	83	86	169	6	8	13	573	521	1 094
447	248	695	305	232	537	23	32	56	1 831	1 120	2 951
689	283	972	367	208	575	47	22	69	2 586	1 204	3 790
579	243	822	331	146	477	59	27	86	2 469	1 013	3 482
741	269	1 010	393	152	545	72	31	103	3 029	1 153	4 182
709	290	999	434	174	608	78	19	97	2 799	1 117	3 916
585	241	826	327	124	451	62	21	83	2,271	931	3 202
410	207	617	248	111	359	59	20	79	1 743	772	2 515
334	157	491	160	74	234	27	16	43	1 371	616	1 987
297	127	424	140	50	190	34	24	58	1 156	487	1 643
212	105	317	117	40	157	47	17	64	928	371	1 299
146	64	210	66	21	87	15	19	34	622	244	866
160	63	223	67	22	89	34	19	53	672	237	909
5 428	2 399	7 827	3 038	1 440	4 478	563	275	838	22 050	9 786	31 836
33	32	33	32	28	31	37	37	37	33	31	32

Dépenses de counseling en santé mentale des SSNA par catégorie

2022 à 2023

En 2022-2023, les séances de counseling individuelles ont représenté 38,1 millions de dollars, soit 68,4 % de l'ensemble des dépenses de counseling en santé mentale du STRDPSS. Les séances de counseling en télésanté se sont élevées à 16,0 millions de dollars, soit 28,8 %, suivies des séances d'autres types de counseling à 702 000 dollars, soit 1,3 %.

Catégorie	Bénéficiaires	Dépenses	Variation par rapport à l'exercice précédent en %
Séance de counseling individuelle	21 793	38 170 679 \$	33,4 %
Séance de counseling en télésanté	8 400	16 049 967 \$	3,3 %
Autre	2 493	701 991 \$	40,8 %
Séance de counseling familiale	368	406 445 \$	13,2 %
Séance de counseling en groupe	470	485 032 \$	28,3 %

Tableau 9.3 : Bénéficiaires de counseling en santé mentale des SSNA et dépenses (en milliers de dollars) par catégorie.

Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques





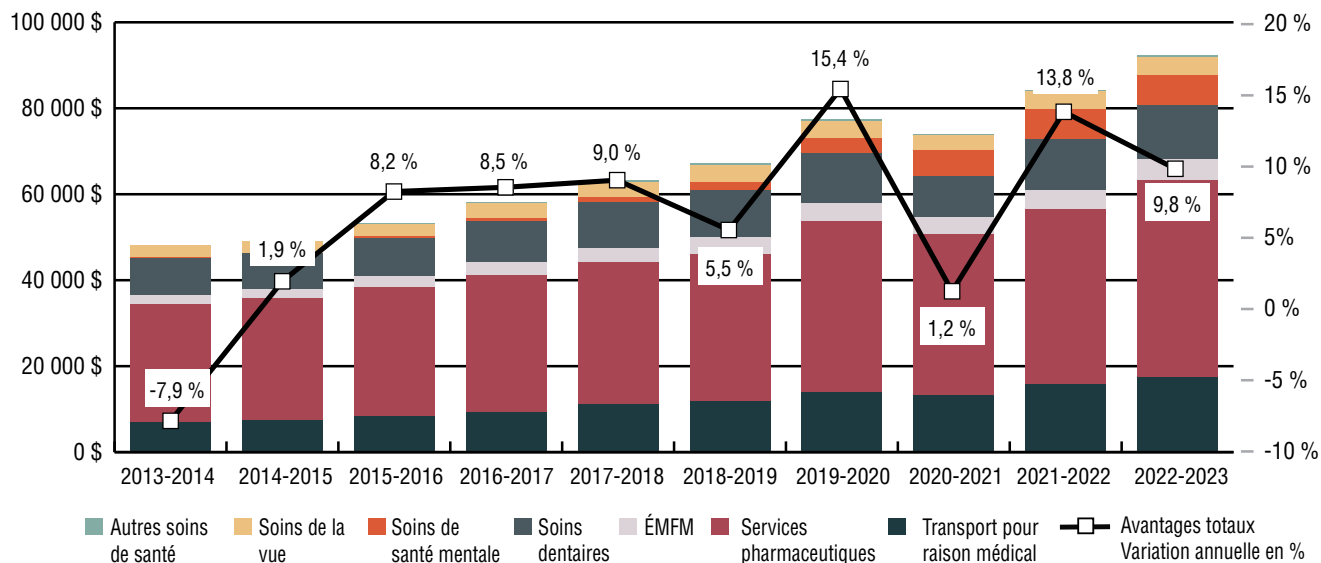
10 Tendances relatives aux dépenses régionales au cours des dix dernières années

Région de l'Atlantique

En 2022-2023, les dépenses annuelles dans la région de l'Atlantique ont totalisé 92,5 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 9,8 % par rapport au montant de 84,2 millions de dollars dépensés en 2021-2022. Au cours de la même période, les dépenses liées aux services pharmaceutiques ont augmenté de 12,7 % pour atteindre 45,8 millions de dollars, tandis que les coûts du transport pour raison médicale ont augmenté de 11,0 % pour passer à 17,5 millions de dollars et les coûts des soins dentaires, de 7,1 %, pour atteindre 12,6 millions de dollars. Les dépenses liées aux services de santé mentale ont diminué de 1,2 %, les dépenses d'EMFM ont augmenté de 6,2 %, et les dépenses liées aux soins de la vue ont diminué de 0,2 %.

Les dépenses liées aux services pharmaceutiques représentaient près de la moitié des dépenses des SSNA dans la région de l'Atlantique : 49,5 %. Les coûts du transport pour raison médicale venaient en deuxième place (18,9 %), suivis des coûts des soins dentaires (13,7 %). Les dépenses d'EMFM, les dépenses liées aux soins de la vue et les dépenses liées aux services de santé mentale représentaient respectivement 5,2 %, 7,5 % et 4,5 % des dépenses totales.

Région de l'Atlantique



Graphique 10.1 : Taux de variation des dépenses des SSNA dans la région de l'Atlantique (en milliers de dollars).
Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Région de l'Atlantique	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Transport	6 916 \$	7 419 \$	8 380 \$	9 277 \$	11 147 \$	11 820 \$	13 910 \$	13 263 \$	15 776 \$	17 512 \$
Services pharmaceutiques	27 517 \$	28 398 \$	30 064 \$	31 899 \$	33 021 \$	34 348 \$	39 724 \$	37 323 \$	40 657 \$	45 819 \$
EMFM	2 064 \$	2 120 \$	2 449 \$	2 990 \$	3 279 \$	3 900 \$	4 359 \$	4 177 \$	4 508 \$	4 785 \$
Soins dentaires	8 609 \$	8 238 \$	8 846 \$	9 593 \$	10 610 \$	10 841 \$	11 545 \$	9 455 \$	11 801 \$	12 638 \$
Santé mentale	235 \$	169 \$	419 \$	601 \$	1 204 \$	1 932 \$	3 428 \$	6 037 \$	7 001 \$	6 918 \$
Soins de la vue	2 757 \$	2 666 \$	3 021 \$	3 502 \$	3 632 \$	3 885 \$	4 150 \$	3 436 \$	4 158 \$	4 149 \$
Autre	0 \$	21 \$	44 \$	207 \$	427 \$	516 \$	314 \$	293 \$	326 \$	666 \$
Total	46 033 \$	46 912 \$	50 773 \$	55 079 \$	60 040 \$	63 342 \$	73 071 \$	73 984 \$	84 227 \$	92 488 \$

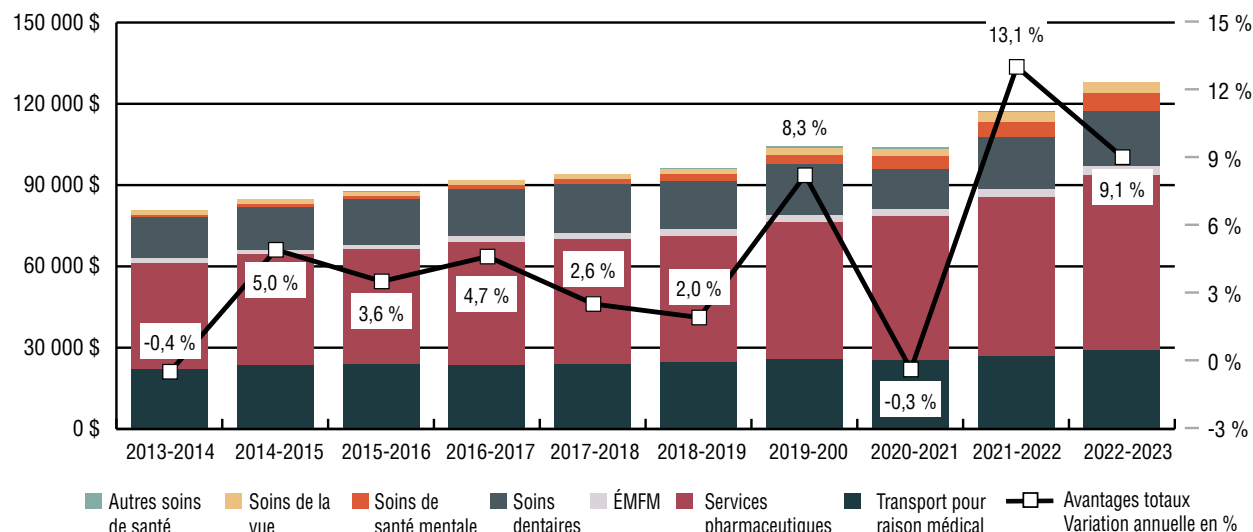
Tableau 10.1 : Dépenses annuelles dans la région de l'Atlantique par catégorie de services (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Québec

En 2022-2023, les dépenses annuelles dans la région du Québec ont totalisé 128,0 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 9,1 % par rapport au montant de 117,4 millions de dollars dépensés en 2021-2022.

Les dépenses de transport médical ont augmenté de 8,0 % pour atteindre 28,9 millions de dollars de 2022-2023, les dépenses de prestations pharmaceutiques ont augmenté de 10,2 % pour atteindre 64,8 millions de dollars et les dépenses en soins dentaires ont augmenté de 7,0 % pour atteindre 20,4 millions de dollars. Les dépenses d'EMFM ont augmenté de 10,3 %, celles liées à la santé mentale ont augmenté de 13,9 % et celles liées aux soins de la vue ont augmenté de 3,6 %.

Les dépenses de prestations pharmaceutiques représentaient la moitié des dépenses totales des SSNA au Québec en 2022-2023, soit 50,6 %. Les coûts du transport pour raison médicale venaient en deuxième place (22,6 %), suivis des coûts des soins dentaires (16,0 %). Les dépenses liées aux services de santé mentale, à l'EMFM et aux soins de la vue représentaient respectivement 5,0 %, 2,5 % et 3,2 % des dépenses totales.



Graphique 10.2 : Taux de variation des dépenses des SSNA dans la région du Québec (en milliers de dollars).
Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Québec	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Transport	21 945 \$	23 506 \$	23 687 \$	23 501 \$	23 918 \$	24 642 \$	25 729 \$	25 379 \$	26 775 \$	28 921 \$
Services pharmaceutiques	39 324 \$	40 897 \$	42 554 \$	45 554 \$	46 227 \$	46 623 \$	50 747 \$	53 282 \$	58 827 \$	64 799 \$
EMFM	1 501 \$	1 684 \$	1 752 \$	1 994 \$	2 163 \$	2 345 \$	2 564 \$	2 379 \$	2 855 \$	3 149 \$
Soins dentaires	15 216 \$	15 799 \$	16 641 \$	17 569 \$	17 961 \$	17 882 \$	18 733 \$	14 934 \$	19 092 \$	20 427 \$
Santé mentale	1 003 \$	1 148 \$	1 148 \$	1 292 \$	1 861 \$	2 382 \$	3 138 \$	4 493 \$	5 604 \$	6 381 \$
Soins de la vue	1 619 \$	1 622 \$	1 749 \$	1 762 \$	1 819 \$	1 908 \$	2 736 \$	2 814 \$	3 938 \$	4 081 \$
Autre	0 \$	10 \$	258 \$	263 \$	260 \$	339 \$	490 \$	493 \$	282 \$	258 \$
Total	80 608 \$	84 666 \$	87 690 \$	91 831 \$	94 210 \$	96 120 \$	104 136 \$	103 773 \$	117 373 \$	128 017 \$

Tableau 10.2 : Dépenses annuelles du Programme des SSNA dans la région du Québec, par catégorie de services (en milliers de dollars).

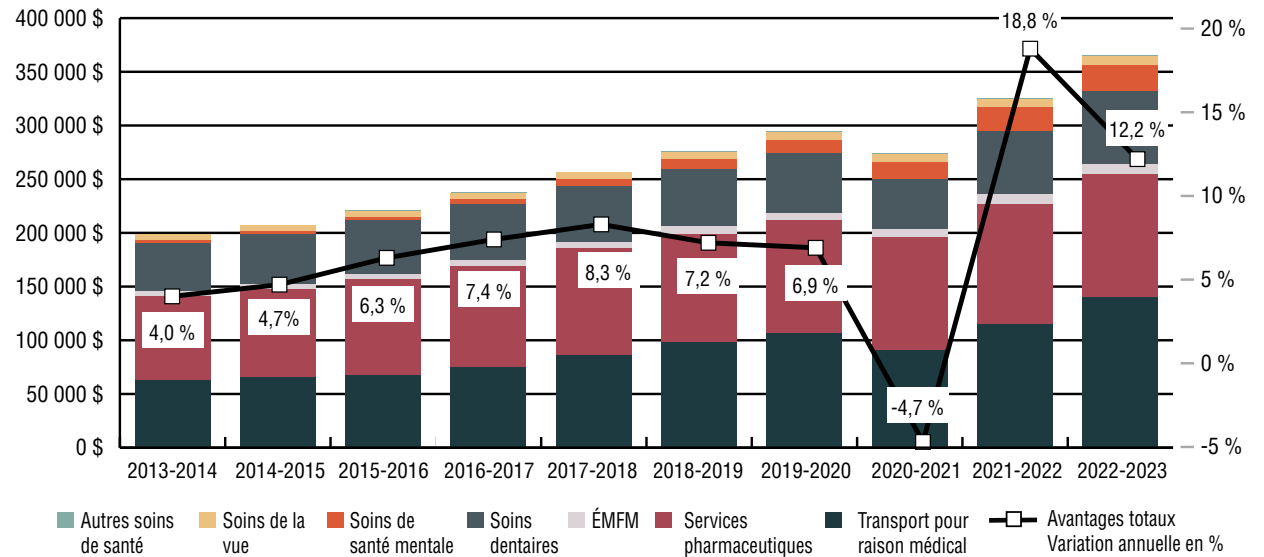
Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Ontario

En 2022-2023, les dépenses annuelles dans la région de l'Ontario ont totalisé 365,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 12,2 % par rapport au montant de 325,5 millions de dollars dépensés en 2021-2022.

En 2022-2023, les dépenses associées aux services pharmaceutiques de l'Ontario ont connu une augmentation de 1,6 % pour s'établir à 113,8 millions de dollars, tandis que les coûts du transport pour raison médicale ont augmenté de 22,2 % pour passer à 140,3 millions de dollars. Les dépenses liées aux soins dentaires ont augmenté de 13,2 % pour atteindre 67,1 millions de dollars. Les dépenses liées aux services de santé mentale ont augmenté de 12,5 %, les dépenses d'EMFM ont augmenté de 15,5 %, et les dépenses liées aux soins de la vue ont augmenté de 6,4 %.

Les dépenses liées au transport pour raison médicale représentaient 38,4 % des dépenses totales en Ontario. Les coûts des services pharmaceutiques venaient en deuxième place (31,2 %), suivis des coûts des soins dentaires (18,4 %). Les dépenses liées aux services de santé mentale, à l'EMFM et aux soins de la vue représentaient respectivement 6,7 %, 2,8 % et 2,4 % des dépenses totales.



Graphique 10.3 : Taux de variation des dépenses des SSNA dans la région de l'Ontario (en milliers de dollars).
Source : Données du SFF et du SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

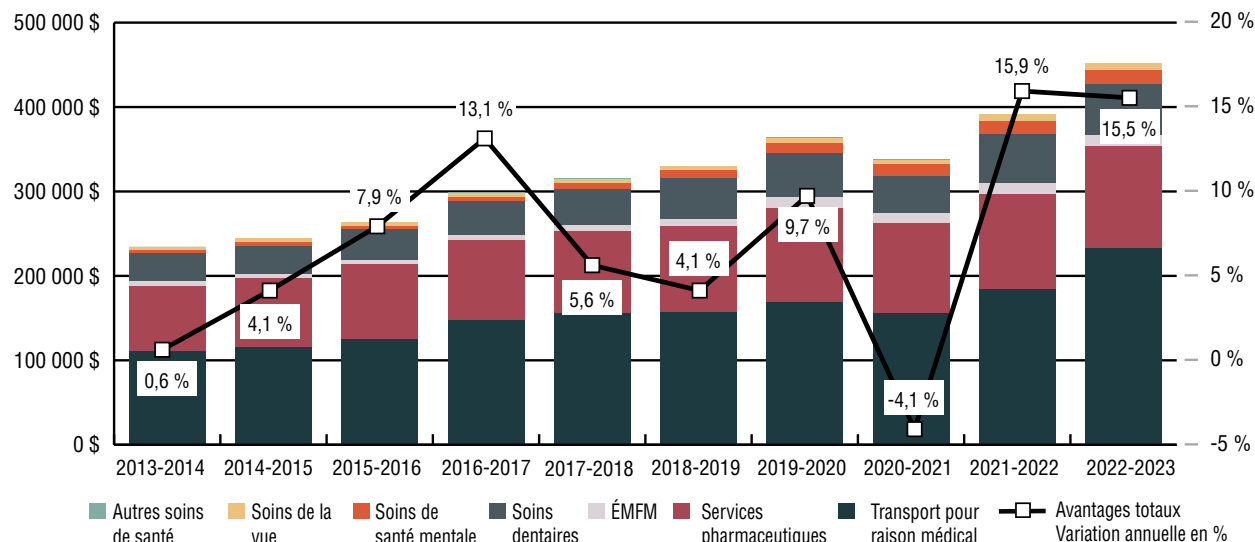
Ontario	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Transport	62 865 \$	65 781 \$	67 772 \$	74 890 \$	86 091 \$	98 605 \$	106 638 \$	90 646 \$	114 814 \$	140 343 \$
Services pharmaceutiques	78 510 \$	81 982 \$	88 872 \$	94 101 \$	99 550 \$	100 558 \$	104 760 \$	105 300 \$	112 069 \$	113 842 \$
EMFM	4 505 \$	4 255 \$	4 811 \$	5 825 \$	5 915 \$	6 662 \$	7 322 \$	7 297 \$	8 700 \$	10 045 \$
Soins dentaires	43 972 \$	46 759 \$	49 903 \$	52 105 \$	52 055 \$	53 667 \$	55 386 \$	47 218 \$	59 326 \$	67 128 \$
Santé mentale	2 862 \$	2 803 \$	3 021 \$	4 091 \$	6 028 \$	9 053 \$	12 116 \$	15 491 \$	21 762 \$	24 491 \$
Soins de la vue	5 721 \$	5 717 \$	6 160 \$	6 223 \$	6 848 \$	6 744 \$	7 860 \$	7 346 \$	8 113 \$	8 633 \$
Autre	0 \$	2 \$	11 \$	254 \$	375 \$	500 \$	883 \$	688 \$	710 \$	587 \$
Total	193 929 \$	203 043 \$	215 738 \$	231 663 \$	250 947 \$	269 127 \$	287 643 \$	273 987 \$	325 494 \$	365 069 \$

Tableau 10.3 : Dépenses annuelles par catégorie de services en Ontario (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Manitoba

En 2022-2023, les dépenses annuelles dans la région du Manitoba ont totalisé 451,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 15,5 % par rapport au montant de 391,2 millions de dollars dépensés en 2021-2022. En 2022-2023, les dépenses liées au transport pour raison médicale ont augmenté de 26,6 % pour atteindre 233,1 millions de dollars, tandis que les dépenses liées aux services pharmaceutiques ont augmenté de 7,0 % pour atteindre 120,2 millions de dollars. Les dépenses liées aux soins dentaires ont augmenté de 5,0 % pour atteindre 60,2 millions de dollars. Les dépenses liées aux services de santé mentale, à l'EMFM et aux soins de la vue ont augmenté de 0,4 %, de 4,0 %, et de 4,6 % respectivement.

En raison de la proportion relativement élevée de clients habitant dans des communautés nordiques et éloignées au Manitoba, plus de la moitié (51,6 %) des dépenses totales au Manitoba étaient attribuables au transport pour raison médicale. Les coûts des services pharmaceutiques venaient en deuxième place (26,6 %), suivis des coûts des soins dentaires (13,3 %). Les dépenses liées au counseling en santé mentale, à l'EMFM et aux soins de la vue représentaient respectivement 3,6 %, 3,1 % et 1,7 % des dépenses totales.



Graphique 10.4 : Taux de variation des dépenses des SSNA dans la région du Manitoba (en milliers de dollars).
Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Manitoba	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Transport	111 016 \$	115 705 \$	125 308 \$	147 167 \$	155 370 \$	156 961 \$	168 686 \$	155 794 \$	184 200 \$	233 140 \$
Services pharmaceutiques	77 034 \$	81 059 \$	87 997 \$	94 757 \$	98 046 \$	101 250 \$	112 025 \$	106 851 \$	112 353 \$	120 207 \$
EMFM	4 908 \$	5 045 \$	5 300 \$	6 341 \$	6 985 \$	9 166 \$	11 966 \$	11 145 \$	13 330 \$	13 870 \$
Soins dentaires	33 649 \$	33 527 \$	36 764 \$	39 986 \$	41 949 \$	48 099 \$	52 622 \$	44 149 \$	57 381 \$	60 247 \$
Santé mentale	3 622 \$	4 099 \$	3 780 \$	5 635 \$	8 124 \$	9 705 \$	11 475 \$	13 803 \$	16 333 \$	16 393 \$
Soins de la vue	4 348 \$	4 800 \$	4 212 \$	4 204 \$	4 479 \$	4 699 \$	6 935 \$	5 529 \$	7 334 \$	7 669 \$
Autre	0 \$	0 \$	17 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	245 \$	247 \$	273 \$
Total	229 670 \$	239 190 \$	258 077 \$	291 989 \$	308 208 \$	320 953 \$	351 983 \$	337 517 \$	391 177 \$	451 799 \$

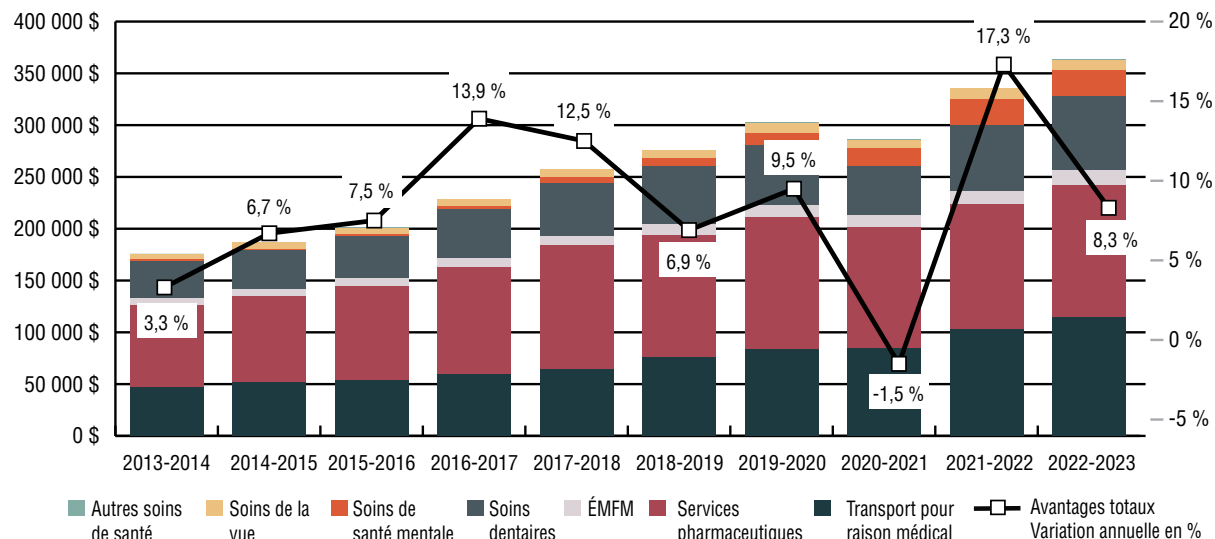
Tableau 10.4 : Dépenses annuelles du Programme des SSNA au Manitoba, par catégorie de services (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Saskatchewan

En 2022-2023, les dépenses annuelles en Saskatchewan ont totalisé 363,3 millions de dollars, soit une augmentation de 8,3 % par rapport aux 335,6 millions de dollars dépensés en 2021-2022.

Les dépenses liées aux services pharmaceutiques des SSNA en Saskatchewan ont augmenté de 5,6 % pour atteindre 126,7 millions de dollars, tandis que les dépenses liées au transport pour raison médicale ont augmenté de 11,4 % pour passer à 114,9 millions de dollars. Les dépenses liées aux soins dentaires ont augmenté de 11,2 % pour s'établir à 70,5 millions de dollars. Les coûts de counseling en santé mentale, des EMFM et des soins de la vue ont augmenté respectivement de 1,3 %, 14,7 % et 0,04 %.

Les dépenses liées aux services pharmaceutiques des SSNA ont représenté la part la plus grande (34,9 %) des dépenses totales de la région de la Saskatchewan. Les coûts du transport pour raison médicale venaient en deuxième place (31,6 %), suivis des coûts des soins dentaires (19,4 %). Les dépenses liées aux services de santé mentale, à l'EMFM et aux soins de la vue représentaient respectivement 6,9 %, 4,2 % et 2,9 % des dépenses totales.



Graphique 10.5 : Taux de variation des dépenses des SSNA dans la région de la Saskatchewan (en milliers de dollars).

Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

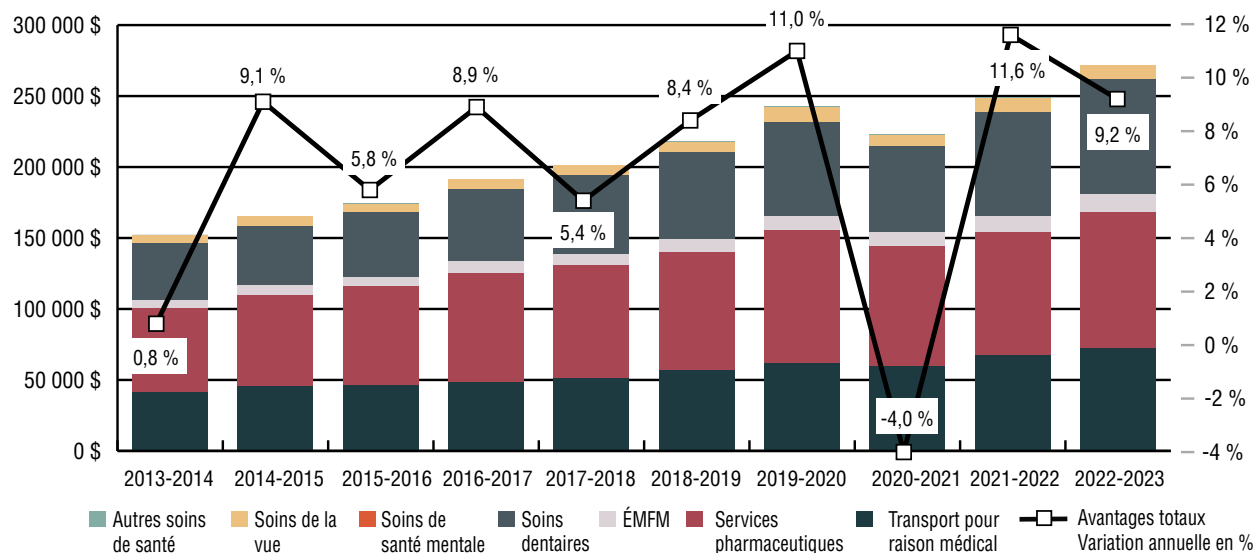
Saskatchewan	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Transport	47 180 \$	51 543 \$	53 566 \$	58 902 \$	64 363 \$	75 330 \$	83 947 \$	84 951 \$	103 152 \$	114 863 \$
Services pharmaceutiques	78 546 \$	83 361 \$	91 170 \$	104 082 \$	119 326 \$	118 250 \$	126 963 \$	116 188 \$	120 000 \$	126 676 \$
EMFM	6 911 \$	6 542 \$	7 260 \$	8 382 \$	9 426 \$	10 762 \$	11 889 \$	11 908 \$	13 352 \$	15 310 \$
Soins dentaires	36 399 \$	37 679 \$	41 028 \$	47 321 \$	50 635 \$	55 603 \$	57 639 \$	47 507 \$	63 408 \$	70 480 \$
Santé mentale	1 017 \$	1 351 \$	1 631 \$	3 304 \$	6 559 \$	7 867 \$	11 783 \$	16 770 \$	24 881 \$	25 194 \$
Soins de la vue	5 611 \$	6 066 \$	6 104 \$	6 533 \$	6 905 \$	7 822 \$	9 844 \$	8 493 \$	10 581 \$	10 585 \$
Autre	0 \$	0 \$	4 \$	210 \$	210 \$	210 \$	210 \$	211 \$	211 \$	211 \$
Total	168 752 \$	180 000 \$	193 502 \$	220 352 \$	247 997 \$	265 082 \$	290 386 \$	286 028 \$	335 584 \$	363 319 \$

Tableau 10.5 : Dépenses annuelles de la Saskatchewan par catégorie de services (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Alberta

En 2022-2023, les dépenses annuelles dans la région de l'Alberta ont totalisé 271,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 9,2 % par rapport au montant de 248,9 millions de dollars dépensés en 2021-2022. Les dépenses liées au transport pour raison médicale ont augmenté de 7,0 % pour atteindre 71,9 millions de dollars, tandis que les dépenses liées aux services pharmaceutiques ont augmenté de 11,3 % pour atteindre 96,5 millions de dollars. Les dépenses liées aux soins dentaires ont augmenté de 11,0 % pour atteindre 65,2 millions de dollars. Les dépenses liées au counseling en santé mentale, aux EMFM et aux soins de la vue ont augmenté de 7,1 %, 7,3 % et 0,4 %, respectivement.

Les dépenses liées aux services pharmaceutiques représentaient 35,5 % des dépenses totales en Alberta. Les coûts du transport pour raison médicale venaient en deuxième place (26,5 %), suivis des coûts des soins dentaires (24,0 %). Les dépenses liées au counseling en santé mentale, à l'EMFM et aux soins de la vue représentaient respectivement 5,8 %, 4,6 % et 3,5 % des dépenses totales.



Graphique 10.6 : Taux de variation des dépenses des SSNA en Alberta (en milliers de dollars).

Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Alberta	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Transport	41 451 \$	45 756 \$	46 252 \$	48 157 \$	51 187 \$	56 870 \$	61 669 \$	59 492 \$	67 206 \$	71 908 \$
Services pharmaceutiques	58 777 \$	64 087 \$	69 992 \$	77 265 \$	79 343 \$	83 103 \$	93 776 \$	84 920 \$	86 680 \$	96 511 \$
EMFM	6 136 \$	6 487 \$	5 938 \$	8 236 \$	8 260 \$	9 127 \$	10 250 \$	9 647 \$	11 658 \$	12 503 \$
Soins dentaires	34 928 \$	35 974 \$	39 753 \$	44 315 \$	47 637 \$	51 617 \$	54 993 \$	47 741 \$	58 790 \$	65 240 \$
Santé mentale	4 959 \$	6 010 \$	6 003 \$	6 444 \$	7 761 \$	9 545 \$	11 020 \$	12 843 \$	14 771 \$	15 815 \$
Soins de la vue	5 936 \$	7 084 \$	6 207 \$	6 928 \$	6 764 \$	7 696 \$	10 514 \$	8 030 \$	9 405 \$	9 446 \$
Autre	0 \$	0 \$	3 \$	0 \$	291 \$	291 \$	204 \$	280 \$	360 \$	360 \$
Total	146 051 \$	158 911 \$	168 211 \$	183 108 \$	192 983 \$	209 122 \$	232 177 \$	222 953 \$	248 869 \$	271 783 \$

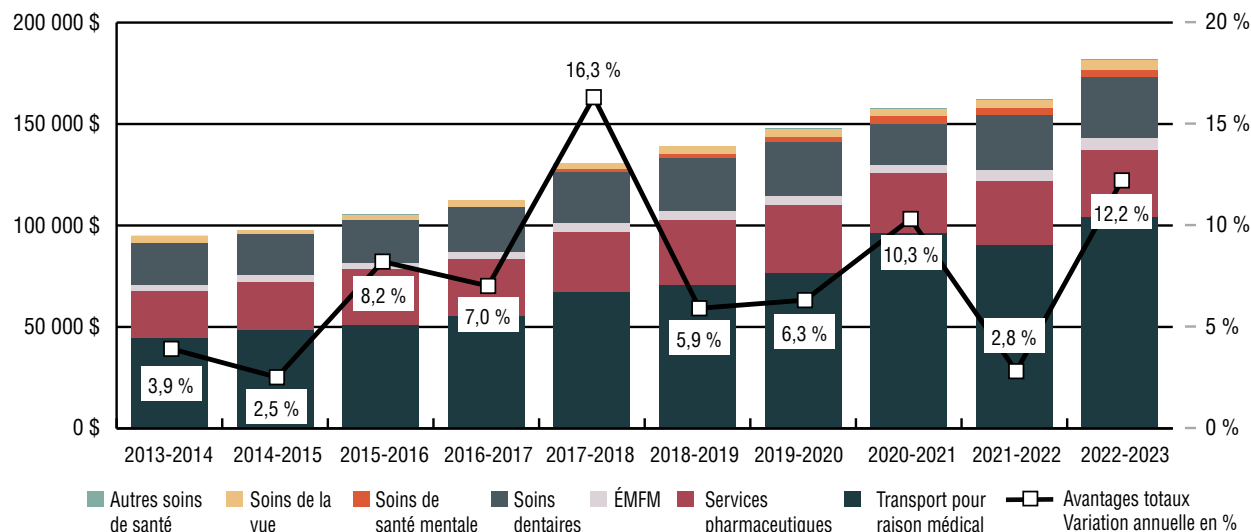
Tableau 10.6 : Dépenses annuelles de l'Alberta, par catégorie de services (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Région du Nord

En 2022-2023, les dépenses annuelles dans la région du Nord ont totalisé 181,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12,2 % par rapport aux 162,1 millions dépensés en 2021-2022.

Les dépenses liées au transport pour raison médicale ont augmenté de 15,1 % pour atteindre 103,9 millions de dollars en 2022-2023, tandis que les frais de services pharmaceutiques ont augmenté de 6,2 % pour atteindre 33,5 millions de dollars. Les dépenses liées aux soins dentaires ont augmenté de 13,1 % pour atteindre 30,3 millions de dollars. Les dépenses de counseling en santé mentale et de soins de la vue ont augmenté respectivement de 1,8 % et de 14,8 %, tandis que les dépenses d'EMFM ont diminué de 2,2 %.

Comme au Manitoba, les dépenses de transport pour raison médicale représentaient la plus grande part des dépenses totales des SSNA dans la région du Nord, soit 57,2 %. Les coûts des services pharmaceutiques venaient en deuxième place (18,4 %), suivis des coûts des soins dentaires (16,7 %). Les dépenses d'EMFM, liées aux soins de la vue et liées au counseling en santé mentale représentaient respectivement 3,0 %, 2,6 % et 1,9 % des dépenses totales.



Graphique 10.7 : Taux de variation des dépenses des SSNA dans la région du Nord (en milliers de dollars).

Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Région du Nord	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	2022 à 2023
Transport	44 703 \$	48 246 \$	50 940 \$	55 125 \$	67 413 \$	70 806 \$	76 601 \$	96 194 \$	90 286 \$	103 926 \$
Services pharmaceutiques	23 144 \$	23 941 \$	27 408 \$	28 488 \$	29 373 \$	31 571 \$	33 220 \$	29 479 \$	31 499 \$	33 457 \$
EMFM	2 949 \$	3 101 \$	3 146 \$	3 263 \$	4 018 \$	4 529 \$	4 884 \$	4 024 \$	5 647 \$	5 520 \$
Soins dentaires	20 415 \$	20 413 \$	20 936 \$	21 966 \$	25 141 \$	26 211 \$	26 546 \$	20 342 \$	26 830 \$	30 332 \$
Santé mentale	2 \$	0 \$	191 \$	362 \$	1 528 \$	2 172 \$	2 167 \$	3 895 \$	3 333 \$	3 394 \$
Soins de la vue	3 763 \$	1 743 \$	2 564 \$	3 217 \$	3 131 \$	3 713 \$	3 929 \$	3 206 \$	4 081 \$	4 683 \$
Autre	0 \$	1 \$	1 \$	0 \$	346 \$	1 \$	498 \$	524 \$	405 \$	485 \$
Total	92 027 \$	94 343 \$	102 040 \$	109 157 \$	126 933 \$	134 474 \$	142 961 \$	157 664 \$	162 080 \$	181 796 \$

Tableau 10.7 : Dépenses annuelles dans la région du Nord par catégorie de services (en milliers de dollars). Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques





Administration du Programme des SSNA

L'administration centrale du Programme des SSNA est responsable :

- de l'élaboration des politiques du Programme et de la liste des services couverts;
- de la conception et de la maintenance du STRDPSS ainsi que des autres systèmes nationaux, notamment le Système de consignation des transports pour raison médicale (SCTRM);
- du rapportage et de l'analyse des données;
- de la vérification des demandes de paiement ainsi que des négociations avec les fournisseurs;
- du règlement des demandes de services par l'intermédiaire du Centre d'exception des médicaments du Programme et du Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA;
- de la prestation de conseils d'expert par l'entremise du Centre de révision de l'équipement médical et des fournitures médicales;
- de la production des communications nationales sur le Programme pour les clients et les fournisseurs des SSNA;
- du maintien de relations avec les organisations partenaires à l'échelle nationale ainsi qu'avec les autres ministères et organismes fédéraux.

Les bureaux régionaux des SSNA sont responsables :

- de la décision concernant les demandes de prestations pour le transport médical, le counseling en santé mentale, les soins de la vue et les fournitures et équipements médicaux;
- de la coordination des modalités de transport médical telles que les vols et l'hébergement;
- du maintien des relations avec les organisations partenaires à l'échelle provinciale ou territoriale ainsi qu'avec les représentants des provinces et des territoires;
- de la gestion des ententes de contribution.

Frais d'administration des services de santé non assurés (en milliers de dollars)

2022 à 2023

Le tableau 11.1 présente les fonds dépensés pour l'administration du Programme par chaque région ainsi que le coût de l'administration centrale du Programme des SSNA. En 2022 à 2023, le total des frais d'administration du Programme des SSNA s'est élevé à 74,0 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 5,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Les coûts des contrats de traitement des demandes de paiement sont attribuables à l'administration des soins pharmaceutiques, de l'équipement médical et des fournitures médicales, des soins dentaires, des services de counseling en santé mentale et des soins de la vue par l'intermédiaire du Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS).

Les coûts de traitement des demandes sont également abordés dans les sections de ce rapport consacrées aux différentes prestations.

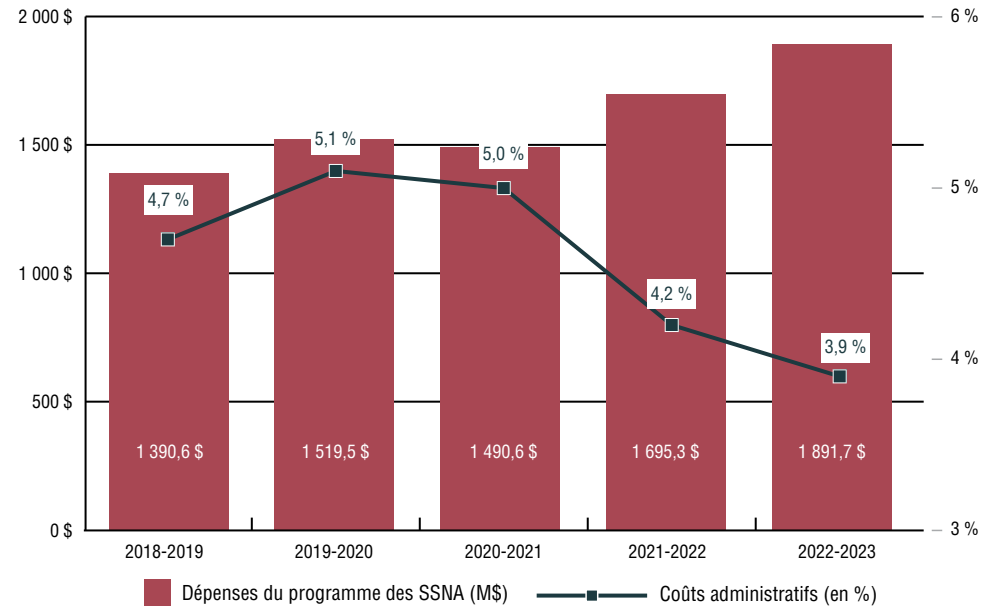
Catégories	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Nord	Administration centrale	Total
Salaires	1 716 \$	2 186 \$	5 066 \$	4 483 \$	4 076 \$	4 068 \$	1 601 \$	19 693 \$	42 890 \$
RASE	463 \$	588 \$	1 360 \$	1 210 \$	1 101 \$	1 089 \$	432 \$	5 302 \$	11 545 \$
Fonctionnement	77 \$	26 \$	51 \$	57 \$	92 \$	55 \$	52 \$	2 500 \$	2 909 \$
Total partiel	2 255 \$	2 800 \$	6 477 \$	5 751 \$	5 269 \$	5 212 \$	2 085 \$	27 495 \$	57 344 \$
Coûts des contrat de traitement des demandes de paiement									16 619 \$
Total des frais d'administration									73 962 \$

Tableau 11.1 : Frais d'administration du Programme des SSNA, par région (en milliers de dollars). Source : Données du SFF adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Frais d'administration des services de santé non assurés en pourcentage des dépenses liées aux services (en millions de dollars)

En 2022-2023, les dépenses totales des SSNA ont été de 1 891,7 millions de dollars, ce qui comprend 1 875,1 millions de dollars pour les services et 16,6 millions de dollars pour l'administration des demandes de paiement. De plus, 57,3 millions de dollars additionnels ont été dépensés pour les salaires et les mécanismes de fonctionnement liés à l'administration du Programme. Certains coûts administratifs liés aux ententes de contribution ne sont pas pris en compte dans ces données.

Les coûts d'administration totaux du Programme des SSNA (74,0 millions, incluant le traitement des demandes et d'autres frais d'administration) en pourcentage des dépenses directes liées aux services (1,9 milliard de dollars) étaient de 3,9 % en 2022-2023. Au cours des cinq derniers exercices, les frais d'administration exprimés en pourcentage des dépenses globales liées aux services du Programme ont varié entre un maximum de 5,1 % en 2019-2020 et un minimum de 3,9 % en 2022-2023.



Graphique 11.1 : Frais d'administration des services de santé non assurés en pourcentage des dépenses liées aux services (en millions de dollars).
Source : Données du SFF et SAGIR adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS)

2022 à 2023

Le Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS) traite les demandes de paiement qui sont soumises au Programme des SSNA pour les services pharmaceutiques, les soins dentaires, les EMFM, la plupart des services de counseling en santé mentale et les soins de la vue qui sont fournis par le Programme des SSNA aux clients des Premières Nations et aux clients inuits admissibles. Le STRDPSS comprend les services administratifs et les programmes, le soutien technique et les systèmes informatisés de gestion de l'information qui servent au traitement et au règlement des demandes de paiement, conformément aux critères d'admissibilité des clients aux services ainsi qu'aux politiques des prix du Programme des SSNA.

Depuis 1990, le Programme des SSNA confie à une entreprise privée la tâche d'administrer en son nom les services fondamentaux de traitement suivants :

- **le traitement des demandes et les opérations de paiement;**
- **l'élaboration et l'entretien des systèmes de règlement des demandes de paiement et de transmission des données;**
- **l'inscription des fournisseurs et les communications;**
- **les programmes de vérification des fournisseurs et les recouvrements découlant de la vérification;**
- **l'établissement de rapports courants et ponctuels.**

Le contrat actuel du STRDPSS a été conclu avec Express Scripts Canada. Il est entré en vigueur le 28 juin 2020 à la suite d'un processus concurrentiel d'appel d'offres mené par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Le Programme des SSNA gère ce contrat, en tant qu'autorité responsable du projet, de concert avec SPAC, qui a le pouvoir de passation des marchés.

Nombre de prestataires actifs enregistrés dans le Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS)

2022 à 2023

Les fournisseurs de prestations peuvent s'inscrire auprès d'Express Scripts Canada pour offrir des prestations aux clients des SSNA et facturer directement le programme. Un fournisseur actif est un fournisseur qui a soumis au moins une demande de paiement au cours des 24 mois qui ont précédé le 31 mars 2023.

Au 31 mars 2023, il y avait 42 337 fournisseurs actifs de services pharmaceutiques, de soins dentaires, d'EMFM, de services de counseling en santé mentale et de la vue inscrits auprès de l'entreprise chargée du traitement des demandes de paiement du STRDPSS pour la prestation des services des SSNA. Le tableau ci-dessous présente le nombre de fournisseurs actifs, par région et la catégorie de services.

Région	Services pharmaceutiques	EMFM	Soins dentaires	Soins de la vue	Santé mentale
Atlantique	873	375	1 312	515	473
Québec	2 043	245	3 363	937	416
Ontario	4 559	884	8 451	1 668	1 468
Manitoba	504	99	1 230	199	268
Saskatchewan	481	171	906	312	428
Alberta	1 806	375	3 978	1 026	528
Colombie-Britannique	998	47	796	63	7
Nord	31	27	414	21	40
Total	11 295	2 223	20 450	4 741	3 628

Tableau 11.2 : Nombre de fournisseurs des SSNA par région et catégorie de services, avril 2021 à mars 2023. Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Nombre de lignes de demande traitées au moyen du Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS)

2022 à 2023

Le tableau 11.3 indique le nombre total de demandes de paiement relatives aux services pharmaceutiques, aux soins dentaires, d'EMFM, de services de counseling en santé mentale et de soins de la vue qui ont été réglés par l'intermédiaire du STRDPSS en 2022-2023. Au cours de cette période, plus de 32 millions lignes de demande ont été traitées par le système STRDPSS. L'Ontario a traité le plus important volume de demandes, soit 8,3 millions, suivi du Manitoba et de la Saskatchewan avec 6,0 millions et 5,6 millions de demandes.

Lignes de demande et ordonnances ou consultations

Il est important de souligner que les lignes de demande font l'objet de rapports annuels dans le cadre du Programme des SSNA. Il s'agit d'une unité de mesure administrative qui n'est pas liée aux soins. La ligne de demande équivaut à une opération dans le système de traitement des demandes et non à une ordonnance ou à la consultation d'un professionnel de la santé. Les ordonnances peuvent porter sur un certain nombre de médicaments différents et chacun de ceux-ci est représenté par une ligne de demande distincte. On peut renouveler à maintes reprises une ordonnance au cours d'une année, quel que soit le nombre de médicaments qui y figurent. Chaque fois qu'une ordonnance est renouvelée,

le système consigne une nouvelle opération (ligne de demande). Ainsi, de nombreuses lignes de demande peuvent être associées à une seule ordonnance qui est renouvelée à de multiples reprises au cours d'une année. De même, un rendez-vous chez un praticien de la santé peut donner lieu à plusieurs lignes de demande de remboursement, car plusieurs interventions sont effectuées simultanément.

Les services de counseling en santé mentale pour les clients du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest sont financés par des ententes de contribution; par conséquent, les lignes de demande ne sont pas saisies dans le système STRDPSS.

Région	Services pharmaceutiques	Soins dentaires	ÉFMF	Santé mentale	Soins de la vue	Total
Atlantique	1 880 350	196 601	57 644	33 104	32 562	2 200 261
Québec	3 579 067	242 161	50 037	18 871	20 546	3 910 682
Ontario	7 323 342	728 794	75 142	153 639	49 961	8 330 878
Manitoba	5 227 748	592 057	127 189	34 881	38 285	6 020 160
Saskatchewan	4 635 487	695 599	134 746	70 882	64 328	5 601 042
Alberta	3 926 806	653 594	85 445	63 453	61 001	4 790 299
Colombie-Britannique	202 460	38 599	3 008	230	364	244 661
Nord	1 084 845	275 565	44 965	3 152	9 918	1 418 445
Total des lignes de demande	27 860 105	3 422 970	578 176	378 212	276 965	32 516 428

Tableau 11.3 : Nombre de lignes de demande traitées au moyen du STRDPSS, par région et catégorie de services. Source : Données du STRDPSS adaptées par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques

Activités de vérification des réclamations

2022 à 2023

Dans le cadre des activités de gestion des risques du Programme des SSNA, Services aux Autochtones Canada a demandé à son responsable du traitement des demandes de remboursements de maintenir un ensemble de processus avant et après le paiement, y compris des activités de vérification des demandes.

Au cours de 2022-2023, le responsable du traitement des demandes de remboursement a procédé à des vérifications conformément aux instructions du Programme des SSNA. Les vérifications répondent au besoin du Programme des SSNA de se conformer aux exigences de production de rapports concernant l'utilisation des fonds publics et de s'assurer que les fournisseurs respectent les conditions du Programme, telles qu'elles sont énoncées dans les guides du fournisseur des SSNA, la trousse de soumission des demandes de paiement, l'entente de facturation du fournisseur et d'autres documents pertinents.

Les activités de vérification des demandes de remboursement comportent cinq volets pour les services pharmaceutiques, les fournitures et équipements médicaux, les soins dentaires, les soins de la vue et le counseling en santé mentale. Ce sont :

- **Le programme de vérification quotidienne des demandes de remboursement, qui examine un échantillon défini de demandes de remboursement soumise par les prestataires le jour suivant leur réception par le responsable du traitement des demandes de remboursement.**
- **Le programme de confirmation des clients, dans le cadre duquel un courrier mensuel est envoyé aux clients pour confirmer la réception des services qui ont été payés en leur nom.**
- **Le programme de vérification des demandes sur place, qui consiste à sélectionner un échantillon de demandes en vue d'une validation administrative avec les dossiers du prestataire par le biais d'une visite sur place.**
- **Le programme de vérification des réclamations au bureau, qui consiste également à sélectionner un échantillon de réclamations en vue d'une validation administrative avec les dossiers d'un prestataire, mais qui est mené à distance.**
- **Le programme de recouvrement financier, qui consiste en une évaluation ciblée du recouvrement.**

Les chiffres suivants indiquent le nombre de vérifications et de recouvrements initiés dans le cadre des processus de vérification sur place, de vérification documentaire et de vérification financière au cours de l'exercice financier 2022-2023.

Le processus de vérification des demandes s'étend souvent sur plus d'un exercice financier. Bien que le recouvrement complet d'une vérification puisse se chevaucher sur un autre exercice financier, les recouvrements provenant des activités de vérification des demandes sont enregistrés dans l'exercice financier au cours duquel ils sont reçus. Les appels subséquents aux annulations peuvent entraîner le paiement de la demande si les services confirmés sont conformes aux conditions du Programme des SSNA.

Région	Recouvrements pharmaceutiques	Recouvrements dentaires	Recouvrements ÉMFM	Recouvrements de counseling en santé mentale	Recouvrements de soins de la vue
Atlantique	1 630 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Québec	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Ontario	875 \$	10 177 \$	0 \$	71 342 \$	0 \$
Manitoba	3 461 \$	14 987 \$	0 \$	26 058 \$	899 \$
Saskatchewan	19 772 \$	37 942 \$	0 \$	262 639 \$	3 255 \$
Alberta	19 137 \$	38 797 \$	3 431 \$	68 190 \$	0 \$
Colombie-Britannique	0 \$	317 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Yukon	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Territoires du Nord-Ouest	2 834 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Nunavut	11 766 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total	59 476 \$	102 221 \$	3 431 \$	428 228 \$	4 154 \$

Tableau 11.4 : Recouvrements des vérifications des réclamations par région. Source : Express Scripts Canada adapté par la Division de l'analyse du programme et de l'atténuation des risques





Initiatives en matière de politiques et de programmes des SSNA

Liste et description des médicaments des SSNA

La Liste des médicaments des SSNA énonce tous les médicaments remboursés par le Programme des SSNA. Tous les médicaments que l'on envisage d'inscrire à la Liste des médicaments ou qui y figurent déjà doivent satisfaire aux critères établis. À titre d'exemple, ils doivent avoir fait l'objet d'un avis de conformité (AC), être légalement disponibles sur le marché canadien, avoir une identification numérique (DIN) ou un numéro de produit naturel (NPN) et être vendus en pharmacie. On doit aussi avoir fait la preuve de l'efficacité thérapeutique et de l'innocuité des médicaments et avoir démontré que le coût additionnel est justifié par les avantages supplémentaires apportés.

Le processus d'examen des médicaments dont la couverture est envisagée dans le cadre du Programme des SSNA dépend du type de médicament à l'étude. Les demandes concernant de nouvelles entités chimiques, de nouvelles associations médicamenteuses et des entités chimiques existantes ayant de nouvelles indications doivent être soumises à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS), un organisme indépendant qui effectue des recherches et donne de l'information sur l'efficacité des médicaments et des autres traitements médicaux.

Par l'entremise des processus du Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM) et le Programme pancanadien d'évaluation des anticancéreux (PPEA), l'ACMTS évaluent les preuves objectives cliniques, économiques et sur les patients concernant les médicaments et les technologies médicales. En s'appuyant sur cette information, le comité d'experts de l'ACMTS fournit ses recommandations sur la couverture et son avis sur les régimes publics d'assurance-médicaments du Canada, y compris le Programme des SSNA. Le PCEM et le PPEA ont été établis par les régimes publics d'assurance-médicaments fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de réduire la répétition inutile d'activités lors de l'examen des présentations de médicaments, de tirer parti de l'expertise et d'utiliser les ressources de façon optimale, et d'améliorer l'uniformité et la qualité de l'examen des médicaments.

Comité consultatif sur les médicaments et les approches thérapeutiques (CCMAT) du Programme des SSNA

Le CCMAT du Programme des SSNA est un organisme consultatif composé de professionnels de la santé hautement qualifiés qui formulent des avis impartiaux et des pratiques de nature médicale et pharmaceutique à l'intention du Programme des SSNA, afin de promouvoir l'amélioration des résultats sur le plan de la santé des clients membres des Premières Nations et des clients

inuits grâce à l'utilisation appropriée des produits pharmaceutiques. L'approche adoptée est fondée sur des données probantes et les avis exprimés se font l'écho des connaissances médicales et scientifiques, des tendances actuelles en matière d'utilisation, de la pratique clinique courante, des méthodes de prestation des soins de santé et des besoins des clients en matière de soins de santé.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le CCMAT et ses membres sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576436698232/1576436761446>

Comité consultatif des SSNA sur la santé buccodentaire

Le Comité consultatif des services de santé non assurés sur la santé buccodentaire est un organe consultatif indépendant composé de professionnels de la santé buccodentaire et de spécialistes universitaires hautement qualifiés. Le Comité apporte des avis d'experts, des conseils et des recommandations impartiaux et pratique au Programme des SSNA en appui à l'amélioration des résultats en matière de santé buccodentaire pour les clients des Premières Nations et les clients inuits. Les conseils et les recommandations fournis par le Comité suivent une approche fondée

sur des données probantes et se font l'écho des connaissances scientifiques, ainsi que de meilleures pratiques en matière de fourniture de services cliniques et de santé buccodentaire et de prévention des maladies.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le Comité consultatif sur la santé buccodentaire et ses membres sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse suivante : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1634916354457/1634916416104>

Comité consultatif sur l'équipement médical et les fournitures médicales (CCEMFM) des SSNA

Le CCEMFM des SSNA est un comité consultatif multidisciplinaire composé de professionnels de la santé et de spécialistes universitaires hautement qualifiés qui fournit des conseils et des recommandations d'experts impartiaux et pratiques fondées sur des données probantes au Programme des SSNA en ce qui concerne les fournitures et l'équipement médicaux et les soins de la vue. L'approche reflète les connaissances médicales et scientifiques, les tendances actuelles en matière d'utilisation, la pratique clinique courante, la prestation des soins de santé et les besoins des clients en matière de soins de santé, et vise à promouvoir l'amélioration des résultats en matière de santé des clients des Premières Nations et des clients inuits.

Centre des exceptions pour médicaments (CEM)

Le CEM est un centre d'appel qui répond de façon efficace à toutes les demandes concernant les médicaments qui ne figurent pas sur la Liste des médicaments des SSNA ou pour lesquels une autorisation est requise, les préparations magistrales qui renferment des médicaments d'exception ou à usage restreint, les ordonnances portant la mention « pas de substitution » et les demandes de paiement qui excèdent 1 999,99 \$.

Le CEM appuie également la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre l'utilisation problématique de médicaments d'ordonnance afin de prévenir une éventuelle utilisation inappropriée de ces médicaments. Dans le Programme, des limites sont établies quant aux médicaments préoccupants, et une approche structurée axée sur la sécurité des clients a été adoptée; elle comprend notamment la mise en œuvre du Programme visant la sécurité des clients à l'échelle du pays.

Centre de prédétermination dentaire

Le Centre de prédétermination dentaire (CPD) est un centre d'appel qui prend les décisions relatives aux soins dentaires et orthodontiques, y compris la prédétermination, la postdétermination et les appels. De plus, le CPD est chargé de traiter les demandes des clients et des fournisseurs et de les aider à présenter leurs demandes de prédétermination, de postdétermination, de remboursement des clients et d'appels.

Centre de révision de l'équipement médical et des fournitures médicales

Avec l'aide du Centre de révision de l'équipement médical et des fournitures médicales (CREMFM) à l'administration centrale, le personnel du Programme des SSNA à l'échelle régionale gère l'approbation préalable des demandes d'équipement médical et de fournitures médicales. Le personnel interne du CREMFM est composé de divers professionnels de la santé, comme du personnel infirmier autorisé. Lorsque l'avis d'un spécialiste en particulier est nécessaire, comme un audiologiste ou un orthésiste, les renseignements sont transmis vers le spécialiste consultant approprié pour examen. Les consultants formulent leurs recommandations en se fondant sur les normes actuelles de pratique, les meilleures pratiques, les preuves scientifiques récentes, les politiques du Programme et les lignes directrices recommandées dans leur champ de spécialisation.

Communications avec les clients et les fournisseurs

Le Programme des SSNA est continuellement à l'affût des moyens d'améliorer ses communications avec les clients, les fournisseurs et les partenaires en ce qui concerne les produits et services couverts et l'administration des prestations.

Le Programme des SSNA rédige régulièrement des bulletins et des mises à jour pour informer les clients et les fournisseurs des changements apportés aux politiques des SSNA et aux renseignements sur la protection. Par exemple, les fournisseurs de soins dentaires, de services pharmaceutiques, d'EMFM, de soins de la vue et de services de counseling en santé mentale et inscrits auprès du Programme des SSNA sont informés des modifications apportées aux politiques et des renseignements pertinents concernant les services au moyen de bulletins d'information réguliers destinés aux fournisseurs, de bulletins périodiques et de messages à diffusion générale.

Ces communications sont diffusées aux fournisseurs inscrits auprès de l'entrepreneur chargé du traitement des demandes de paiement de Services aux Autochtones Canada, Express Scripts Canada (ESC), et sont accessibles sur le site Web d'ESC à l'adresse suivante : nihb.express-scripts.ca.

Le site Web du gouvernement du Canada est le lieu privilégié pour la diffusion de l'information sur le Programme aux clients. Les mises à jour trimestrielles et ponctuelles sur le Programme renseignent les clients sur les changements apportés aux services couverts. Vous les trouverez sur le site Web Canada.ca, à l'adresse suivante : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1578079214611/1578079236012>. Les clients peuvent s'inscrire afin d'être informés par courriel de la publication de ces mises à jour, et ceux qui ont ouvert un compte Web auprès d'Express Scripts Canada sont également informés des nouvelles mises à jour. Des communications destinées aux clients sont également

publiées dans les médias sociaux sur la page Facebook du gouvernement du Canada consacrée à la santé des Premières Nations et des Inuits et sur le compte Twitter GCAutochtones. D'autres messages sur les médias sociaux visent à sensibiliser les clients à la couverture des prestations, souvent dans le cadre de campagnes plus larges de promotion de la santé publique. Par exemple, un billet sur la sensibilisation au diabète comprendra un rappel sur la couverture des médicaments et des fournitures pour le diabète par les SSNA, et un billet sur la santé visuelle peut comprendre un rappel sur la couverture des examens de la vue par les SSNA.

Le Programme des SSNA s'efforce d'être accessible et attentif aux besoins des clients. Les clients peuvent communiquer directement avec le Programme des SSNA en appelant les bureaux régionaux de Services aux Autochtones Canada, le Centre de prédétermination dentaire des SSNA ou le Centre d'exception des médicaments du Programme des SSNA. La page « Contactez-nous » du Programme contient maintenant une adresse électronique pour demander directement des renseignements au Programme des SSNA.

Les navigateurs des SSNA

Les navigateurs des SSNA aident les clients admissibles à accéder au Programme des SSNA et à s'y retrouver. Ils sont une ressource pour les communautés, les organisations ou les personnes qui ont besoin de soutien ou de renseignements sur des questions relatives aux SSNA. Les navigateurs sont à l'emploi des organisations régionales des Premières Nations et des Inuits. Leurs rôles et leurs activités sont adaptés afin de répondre aux besoins régionaux et comprennent généralement ce qui suit :

- **améliorer la compréhension du Programme des SSNA et communiquer de l'information sur les prestations admissibles;**

- **aider les clients et les communautés à trouver une solution aux questions relatives aux SSNA;**
- **assurer la liaison avec les ministères et organismes responsables de la santé en vue d'améliorer l'accès des clients aux prestations des SSNA et aux services de santé connexes.**

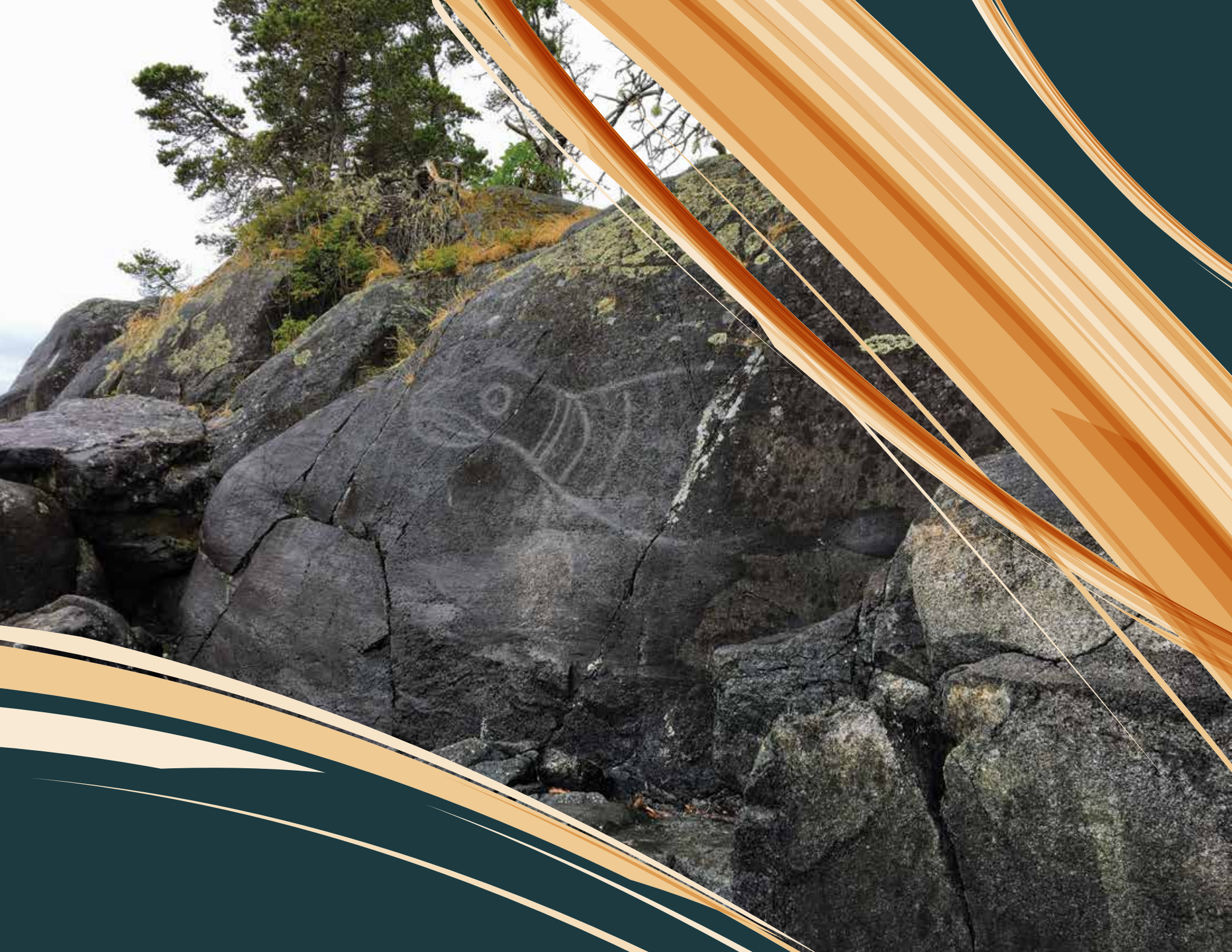
Les représentants du programme des SSNA collaborent régulièrement avec les navigateurs et les soutiennent dans leur travail en partageant des informations sur le programme, en répondant aux demandes de renseignements et en les aidant dans le traitement des cas des clients. Les navigateurs fournissent également un soutien précieux au programme en partageant leur point de vue sur les expériences des clients et en travaillant en collaboration pour améliorer le service axé sur le client.

Collaboration avec les partenaires des Premières Nations et des Inuits

Services aux Autochtones Canada procède à un examen pluriannuel conjoint du Programme des SSNA, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations (APN). Cet examen a principalement pour but de déterminer et de mettre en œuvre des mesures qui permettront de rendre les services plus accessibles aux clients, de cerner les lacunes à l'égard des services, de simplifier la prestation de services de manière à mieux répondre aux besoins des clients, et d'accroître l'efficacité du Programme. L'APN a mené un programme robuste d'activités d'engagement de clients, de fournisseurs et d'intervenants pour recueillir des commentaires et des points de vue qui serviront aux recommandations d'amélioration du Programme. Cet examen conjoint est dirigé par un comité directeur formé de représentants des Premières Nations et de Services aux Autochtones Canada.

Depuis le 31 mars 2022, les examens conjoints des prestations de conseil en santé mentale, de soins dentaires, de soins de la vue, de pharmacie et de fournitures et équipements médicaux sont terminés, et l'examen de la prestation de transport médical est en cours. Pendant ce temps, le Programme des SSNA continue d'apporter de nombreuses améliorations à la couverture et à l'administration des services. De plus amples informations sur l'examen conjoint, notamment sur les changements et les améliorations apportés par les SSNA tout au long du processus, sont disponibles à l'adresse <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1664819343076/1664819370161>

Services aux Autochtones Canada continue de travailler avec l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) pour améliorer la qualité, l'accès et la prestation des services des SSNA aux clients inuits. Les représentants des SSNA et de l'ITK se rencontrent régulièrement pour discuter des questions préoccupantes et identifier les possibilités d'amélioration. En janvier 2023, les SSNA et l'ITK ont établi une nouvelle table de mobilisation comprenant des représentants du Comité national inuit sur la santé pour discuter des priorités et des préoccupations des clients inuits des SSNA. Le Programme des SSNA partage l'information et informe régulièrement les partenaires inuits des progrès réalisés pour faire avancer les priorités identifiées par les partenaires inuits.



Les renseignements contenus dans le Rapport annuel de 2022-2023 des SSNA sont extraits de plusieurs bases de données. Tous les tableaux et diagrammes sont accompagnés des sources de données pertinentes. Ces sources sont considérées comme étant de très haute qualité, mais, comme dans tout système administratif, certaines données peuvent être sujettes à des erreurs de codification ou à d'autres anomalies. Pour cette raison, les utilisateurs des données devraient toujours se reporter au Rapport annuel sur les SSNA le plus récent. Il convient de noter que certains totaux dans les tableaux ne correspondent pas toujours à la somme de leurs éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Certaines données financières et données relatives à l'utilisation touchant la Colombie-Britannique ont été supprimées pour résoudre les problèmes de production de rapports liés aux clients des SSNA qui sont inuits ou qui sont membres de bandes de cette région tout en habitant dans une autre province ou un autre territoire. Les totaux nationaux comprennent toutefois ces valeurs.

Afin de résoudre les problèmes de déclaration liés au petit nombre de clients des SSNA qui choisissent une désignation de genre non binaire à l'heure actuelle et afin de respecter nos obligations en matière de protection de la vie privée, les données à l'échelle provinciale et territoriale sur la population et l'utilisation relatives à ces personnes ont été supprimées. Les totaux nationaux comprennent toutefois ces valeurs. Ainsi, la somme des totaux provinciaux et territoriaux ne correspondra pas au total national.

À partir de 2020-2021, les dépenses d'EMFM des SSNA sont déclarées séparément des dépenses liées aux services pharmaceutiques des SSNA. Ainsi, les données déclarées pour les services pharmaceutiques des SSNA ne correspondront pas à celles qu'on trouve dans les rapports précédents, car ces données comprenaient l'EMFM.

Données démographiques

Les données démographiques sur les Premières Nations et les Inuits proviennent du Système de vérification du statut (SVS) administré par le Programme des SSNA. Les données du SVS sur les clients des Premières Nations sont fondées sur les renseignements fournis par le bureau du registraire de Services aux Autochtones Canada (SAC). Les données du SVS sur les clients inuits sont fondées sur les renseignements fournis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, et par des organisations inuites, dont l'Inuvialuit Regional Corporation, Nunavut Tunnavik Incorporated et la Société Makivik.

Données relatives aux services pharmaceutiques, aux EMFM, aux soins dentaires, au counseling en santé mentale et aux soins de la vue

En ce qui concerne les services pharmaceutiques, les EMFM, les soins dentaires, le counseling en santé mentale et les soins de la vue des SSNA, l'information sur les dépenses et l'utilisation des services provient de deux systèmes de données de Services aux Autochtones Canada. Le Système financier et formation (SFF) constitue la source de la majorité des données sur les dépenses, tandis que le Système de traitement des renseignements et des demandes de paiement pour services de santé (STRDPSS) fournit des

renseignements détaillés sur l'utilisation des services. Avant l'exercice financier 2019-2020, les données sur les dépenses étaient recueillies à partir du Système des applications de gestion intégrée des ressources (SAGIR).

Données sur le transport pour raison médicale

Les données financières sur le transport pour raison médicale proviennent du SFF. Des données sur le transport pour raison médicale sont également recueillies dans les régions par le biais d'autres systèmes électroniques. Les données sur l'exploitation à l'échelle régionale sont suivies au moyen du Système de consignation des transports pour raison médicale (SCTRM). Les données relatives aux ententes de contribution sont également recueillies, mais dans une mesure restreinte. Dans certaines communautés, le SCTRIM sert à la collecte des données relatives aux ententes de contribution, alors que d'autres communautés communiquent les données au moyen de feuilles de calcul électroniques, de systèmes internes de gestion de données ou de rapports imprimés.

Le Magasin de données sur le transport pour raison médicale (MDTRM) sert de référentiel pour les données opérationnelles sélectionnées, ainsi que pour les données recueillies à partir des ententes de contribution sur le transport pour raison médicale et pour les systèmes de données sur les services ambulanciers. Le MDTRM vise à permettre l'établissement de rapports globaux sur le transport pour raison médicale à l'échelle nationale, afin de renforcer la gestion du Programme, d'enrichir l'analyse des données et les rapports et de faciliter la prise de décisions.

